

FORAGE-PUITS

DOSSIER DECLARATION

Rubrique 1.1.1.0.

PAUPINAT Gilles
Niou
58470 MAGNY-COURS

DATE REMISE DU CONSEIL : 20 mai 2021

- Visite sur site le 27 avril 2021
- Analyse au bureau : début mai 2021

VOTRE CONTACT :

Nom : Bertrand DURY – Lucas DUMAS
Tel. : 03 85 29 55 64
Mail : bdury@sl.chambagri.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION, PETITIONNAIRE DE L'OPERATION	4
I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET.....	6
A – FINALITE DU PROJET	6
B – LOCALISATION DES TRAVAUX.....	6
C – RAISONS POUR LESQUELS LE PROJET EST RETENU.....	6
D – PROPRIETE DE LA PARCELLE	6
E – ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX	6
F – CONDITIONS DE REALISATION DU FORAGE (ART 5 ARRETE DE L'ARRETE MINISTERIEL DU 11 SEPTEMBRE 2003)	7
II – IDENTIFICATION DES ENJEUX	7
A – BASSIN HYDRAULIQUE.....	7
B – LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT A L'ENJEU EAU	9
C - LOCALISATION PAR RAPPORT AUX ENJEUX RELATIFS A LA BIODIVERSITE ET AUX ZONES HUMIDES	21
D - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONAGES REGLEMENTAIRES LIES A L'URBANISME.....	31
E - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX RISQUES INONDATION	31
F - LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN.....	31
III – RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU, EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	32
A – RUBRIQUES NOMENCLATURE EAU	32
B – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	32
IV – DESCRIPTIF DU FORAGE.....	33
A – CARTE DE SITUATION DU FORAGE- DISTANCE REGLEMENTAIRE	33
B – CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE.....	34
V – PRECONISATIONS TECHNIQUES : CONCEPTION DU FORAGE	37
A – CREATION DU PUIITS	37
B – ESSAI DE POMPAGE	38
C – RAPPORT DE FIN DE TRAVAUX.....	39
D – DEBITS ATTENDUS	39
E – CONDAMNATION DU FORAGE EXISTANT	40
F – SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DU FORAGE	40
G – PRECAUTIONS A PRENDRE PENDANT LA PHASE DE CHANTIER	41
VI – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ET PRISE EN CONSIDERATION DE LA DOCTRINE ERC.....	41
A – VALEUR PAYSAGERE DU SITE.....	41
B – BIODIVERSITES REMARQUABLES ET ORDINAIRES	41
C – ZONES HUMIDES.....	42

D – HYDROLOGIE.....	43
VII – COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE LOIRE BRETAGNE	43
VIII – COMPATIBILITE AVEC LA DIRECTIVE NITRATE	44
IX – COMPATIBILITE AVEC LA PGRI	44
X – INCIDENCES DU FORAGE SUR LES AUTRES CAPTAGES A PROXIMITE.....	45
XI – CONCLUSION	45

OPE COS ENR 098 du 01.02.2013

INTRODUCTION, PETITIONNAIRE DE L'OPERATION

Le présent dossier vise à déclarer **la réalisation de deux forages sur l'exploitation de M. Gilles PAUPINAT** sur la commune de Saincaize-Meauce dans le département de la Nièvre.

La réalisation de forages est réglementée au titre du code de l'environnement, dans le but de garantir que leur exécution ne portera pas atteinte à la qualité des ressources en eau souterraine.

Les arrêtés ministériels suivants fixent les prescriptions minimales à respecter selon les régimes (déclaration ou autorisation auxquels sont soumis l'ouvrage et/ou son prélèvement) :

- Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, **forage**, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à **déclaration** au titre de la rubrique 1.1.1.0 définie à l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR: DEVE0320170A),
- Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux **prélèvements** soumis à **déclaration** au titre d'une des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature définie à l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR: DEVE0320171A),
- Arrêté du 11 septembre 2003 fixant les prescriptions générales applicables aux **prélèvements** soumis à **autorisation** au titre d'une des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature définie à l'article R214-1 du code de l'environnement (NOR: DEVE0320172A),

Conformément aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement, les prélèvements d'eau dans le milieu naturel et/ou leurs ouvrages, peuvent être soumis à déclaration ou autorisation préalable, selon leurs caractéristiques.

La personne physique ou morale désignée sous le terme de pétitionnaire est la personne habilitée à engager la demande (le propriétaire ou toute personne habilitée à intervenir).

Les opérations réalisées par un même pétitionnaire concernant un même milieu sont cumulées pour l'application des seuils de la nomenclature.

Déclarant : Pétitionnaire	Téléphones, mail
PAUPINAT Gilles Niou 58470 Magny-Cours SIRET : 34374664000014	06 50 25 68 41 Gilles.paupinat@orange.fr

Etude réalisée par : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE SAONE-ET-LOIRE
SERVICE TERRITOIRES

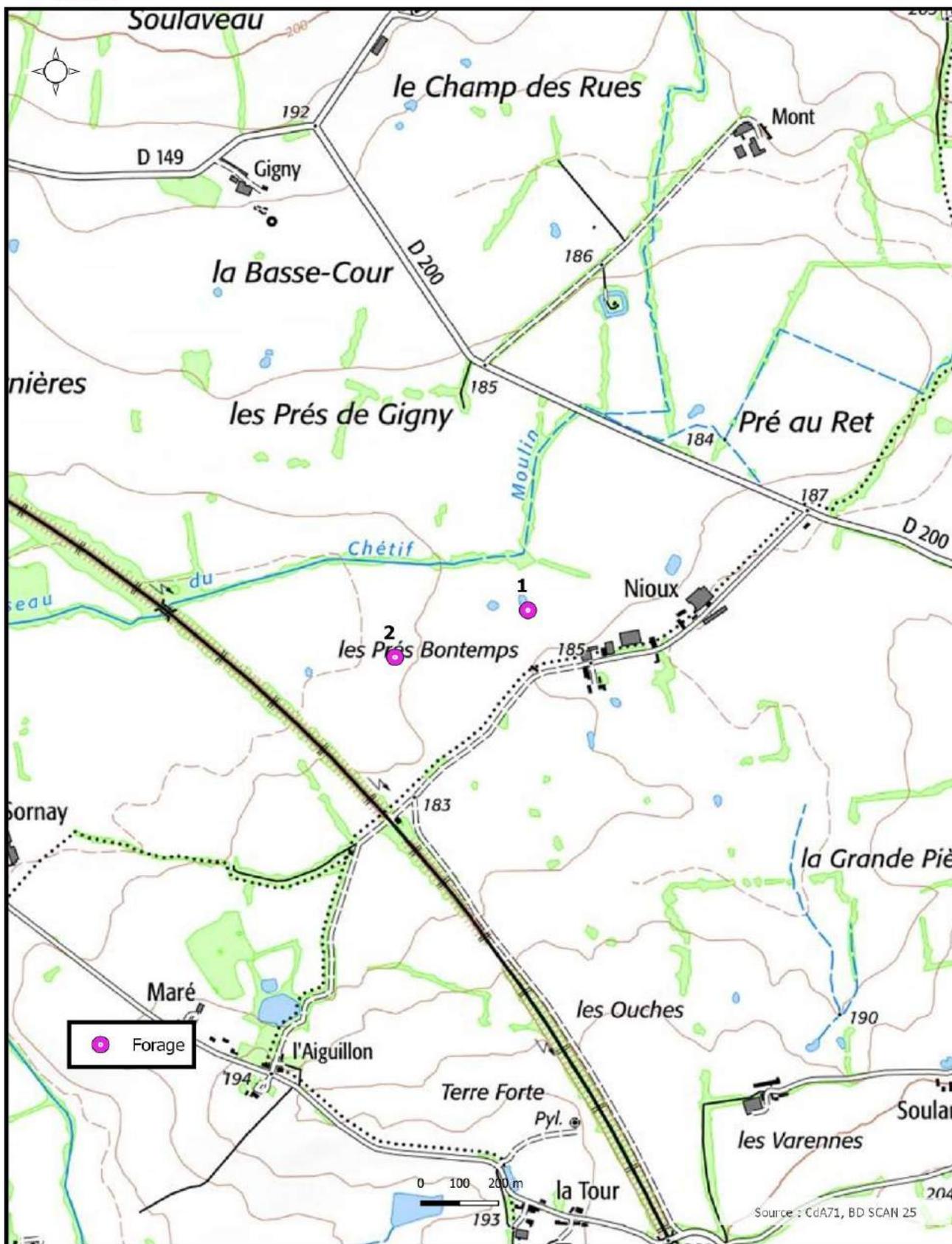
Bertrand DURY – Lucas DUMAS



59 rue du 19 Mars 1962 – CS70610
71010 MACON CEDEX
Tél.: 03-85-29-56-24 - Fax : 03-85-29-56-77
mail : bdury@sl.chambagri.fr

Visite terrain effectuée le 27 avril 2021
Etude rédigée entre le 7 et 15 mai 2021
Etude remise le 20 mai 2021

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires



I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET

A – Finalité du projet

L'objectif du projet de création de forages vise à permettre l'approvisionnement en eau de stabulations accueillant 350 UGB en période hivernale et de permettre la mise en place d'abreuvoirs sur les surfaces de pâtures dans un objectif d'assurer l'abreuvement des animaux sur 150 ha de pâtures. Ces abreuvoirs seront également alimentés à partir du forage et disposeront tous de flotteur afin de permettre de prélever uniquement l'eau nécessaire aux animaux sans perte sur les parcelles.

B – Localisation des travaux

1. Nouveau forage-puits à réaliser en 2021

Commune	N° forage	Section	Numéro	Coordonnées GPS Lambert II étendu	Caractéristique du forage et prélèvements attendus
SAINCAIZE-MEAUCE	1	B	171	46.887836, 3.108641	Prélèvement maximum 9 000 m ³ Débit maximum : 30 m ³ /h Profondeur maximale : 40 m FORAGE EN diamètre 160
SAINCAIZE-MEAUCE	2	B	398	46.886794, 3.104536	Prélèvement maximum 9 000 m ³ Débit maximum : 30 m ³ /h Profondeur maximale : 40 m FORAGE EN diamètre 160

L'exploitation ne dispose d'aucun ancien forage ni puits sur l'exploitation.

Par un rapide calcul si l'on considère qu'une vache allaitante (1 UGB) consomme 50m³ d'eau par an (Données GDS Auvergne). La consommation maximale faite par le cheptel serait de 17 500 m³/an. Ainsi, le prélèvement annuel sur l'ensemble des deux forages serait de l'ordre de 18 000 m³/an soit 9 000 m³ sur chacun des forages.

C – Raisons pour lesquelles le projet est retenu

L'exploitation de M. Paupinat est une exploitation d'élevage allaitant. Sur le site d'étude un grand ensemble de 150 ha de prairies directement connecté à la zone de forage permet de réfléchir l'abreuvement pour 350 bovins qui pâturent sur la zone et sont hivernés dans les stabulations de l'exploitation également à proximité.

Le projet de forage sert exclusivement à couvrir les besoins en eaux des animaux sur l'exploitation. Actuellement l'exploitation ne dispose que de l'adduction et les prélèvements d'eau par les animaux génèrent des factures importantes.

La nécessité de transporter de l'eau dans les parcelles de pâture tout au long de l'année se révèle également être une pratique très coûteuse.

Le forage permettra de connecter les bâtiments d'élevage et des abreuvoirs avec flotteur sur les prairies les plus proches des bâtiments.

D – Propriété de la parcelle

Les projets de forages se localisent sur des **parcelles en propriété de M. Paupinat**.

E – Entreprise retenue pour les travaux

La période des travaux envisagée **est l'été 2021**. A la date de rédaction du dossier déclaration, l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux n'est pas encore connue.

Le chantier se déroulera en plusieurs phases :

- la création du forage,
- l'essai de forage,
- les finitions du forage (pose de la margelle) seront réalisées dans les 2 mois suivant la création du forage.

F – Conditions de réalisation du forage (art 5 arrêté de l'arrêté ministériel du 11 septembre 2003)

Au moins un mois avant le début des travaux, Mr PAUPINAT Gille devra communiquer au préfet par courrier, en double exemplaire, les éléments suivants :

- les dates de début et fin du chantier, le nom de la ou des entreprises retenues pour l'exécution des travaux de sondages, forages, puits, ouvrages souterrains et, sommairement, les différentes phases prévues dans le déroulement de ces travaux ;
- le dossier déclaration qui précise les références cadastrales des parcelles concernées par les travaux, les côtes précises entre lesquelles seront faites les recherches d'eau souterraine, les dispositions et techniques prévues pour réaliser et, selon les cas, équiper ou combler les sondages, forages et ouvrages souterrains ;
- les modalités envisagées pour les essais de pompage, notamment les durées, les débits prévus et les modalités de rejet des eaux pompées, et la localisation précise des piézomètres ou ouvrages voisins qui seront suivis pendant la durée des essais conformément à l'article 9 ; ces informations sont également disponibles dans le dossier déclaration.

II – IDENTIFICATION DES ENJEUX

A – Bassin hydraulique

Le projet de travaux se localise sur le **bassin versant de l'Allier aval** (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>). Le cours d'eau « Les Moussières » est un affluent de l'Allier.

L'Allier, affluent rive gauche de la Loire, s'étend sur un bassin versant de 14 310 km² et déroule son cours sur 425 km depuis sa source en Lozère (Le Moure de la Gardille) jusqu'à sa confluence avec la Loire au bec d'Allier.

Le bassin hydrographique du SAGE Allier aval s'étend, quant à lui, de Vieille Brioude (confluence avec la Senouire) au bec d'allier soit un bassin de 6 741 km². Les principaux affluents de l'Allier dans cette partie ne sont pas intégrés dans le périmètre du SAGE : l'Alagnon, la Dore et la Sioule. Ces cours d'eau font ou feront l'objet d'une procédure SAGE spécifique. Dans cette partie aval, l'allier est principalement une rivière de plaine mais le caractère montagnard persiste sur certains tronçons en amont de Pont du Château (Horst de St Yvoine).

Caractéristiques physiques du bassin :

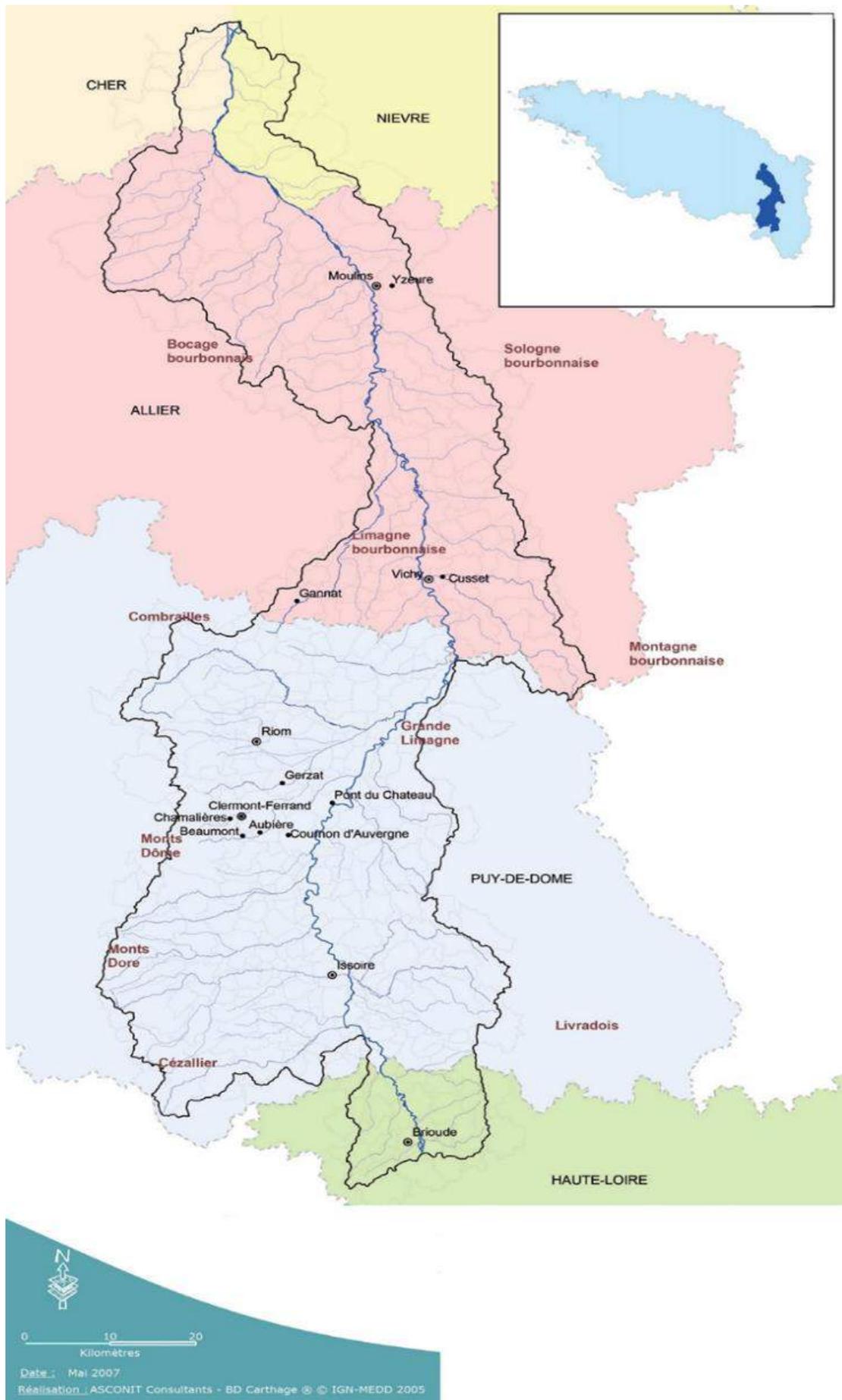
La partie sud-ouest du bassin de l'Allier aval en amont de Clermont-Ferrand, limitée par la chaîne des Puys, les Monts Dore et le Massif du Cézallier présente un réseau dense de cours d'eau montagnards telles que la Couze d'Ardes, la Couze Pavin, la Couze Chambon ou la Veyre...

Ces cours d'eau sont relativement préservés mais subissent tout de même des dégradations (pollutions domestique et agricole notamment).

De nombreux lacs (Pavin, Aydat, Chambon...) ainsi que des zones humides constituent un patrimoine naturel très riche sur ce territoire.

Les affluents de la plaine se caractérisent par des étiages naturels sévères pouvant être accentués par les prélèvements pour l'irrigation. Ces cours d'eau sont perturbés par les nombreuses activités anthropiques (pollution, rectification du lit...).

Carte n°2 : réseau hydrographique du bassin versant de l'Allier aval



Caractéristiques socio-économiques du bassin :

L'Allier aval se distingue du Haut Allier par une forte anthropisation avec la présence de pôles urbains importants (Issoire, Clermont-Ferrand, Vichy, Moulins) et de nombreuses activités socio-économiques concentrées dans ces pôles mais aussi dans la plaine alluviale.

Dans la plaine alluviale, la mobilité de la rivière génère une mosaïque de milieux naturels remarquables et conditionne le bon fonctionnement de la rivière. Grâce à un potentiel en eau souterraine important et au soutien d'étiage de l'Allier par la retenue de Naussac, l'irrigation et les cultures intensives se sont développées dans ce val. La nappe alluviale est également la principale ressource en eau potable pour les collectivités de la région avec 60 % des prélèvements.

B – Localisation du projet par rapport à l'enjeu eau

1 – SDAGE LOIRE BRETAGNE

Le comité de bassin a adopté le 4 novembre 2015 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

Le SDAGE fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques, ainsi que des objectifs de qualité à atteindre d'ici à 2021.

Deux de ces orientations peuvent concerner le projet en question :

- Empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le fonctionnement des milieux dégradés.
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau.

Le programme de mesures, arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, recense les mesures dont la mise en œuvre est nécessaire à l'atteinte des objectifs environnementaux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pendant la période 2016- 2021, deuxième cycle de la directive cadre sur l'eau (DCE). Avec les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions, ces mesures représentent les moyens d'action du bassin pour atteindre les objectifs de la DCE : non-dégradation, atteinte du bon état, réduction ou suppression des émissions de substances, respect des objectifs des zones protégées.

Le programme de mesures s'appuie sur le socle national des mesures réglementaires et législatives dont la mise en œuvre courante répond pour partie à ces objectifs. Des mesures clés territorialisées et ciblées pour chacun des territoires du bassin complètent ce socle afin de traiter les problèmes qui s'opposent localement à l'atteinte des objectifs, malgré la mise en œuvre de la réglementation courante. Ces mesures clés peuvent s'appuyer sur des outils réglementaires, financiers ou contractuels.

Les différents documents sont disponibles sous <https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

L'Agence de l'eau et la DREAL Bourgogne-Franche Comté (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) coordonnent le suivi de sa mise en œuvre en étroite concertation avec les acteurs de l'eau, structures locales de gestion de l'eau et représentants professionnels notamment.

Dans le cadre du projet de création de puits, les travaux devront rester compatibles à la disposition 7B-5 du SDAGE Loire-Bretagne « axes réalimentés par soutien d'étiage »: augmentation, ou plafonnement au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage selon la capacité des ouvrages de soutien à compenser ces nouveaux prélèvements. Selon les cas : si une possibilité d'augmentation est identifiée, le traitement sera voisin de la disposition 7B-2 ; dans le cas contraire, le traitement sera celui de la disposition 7B-3.

2 - Zones vulnérables

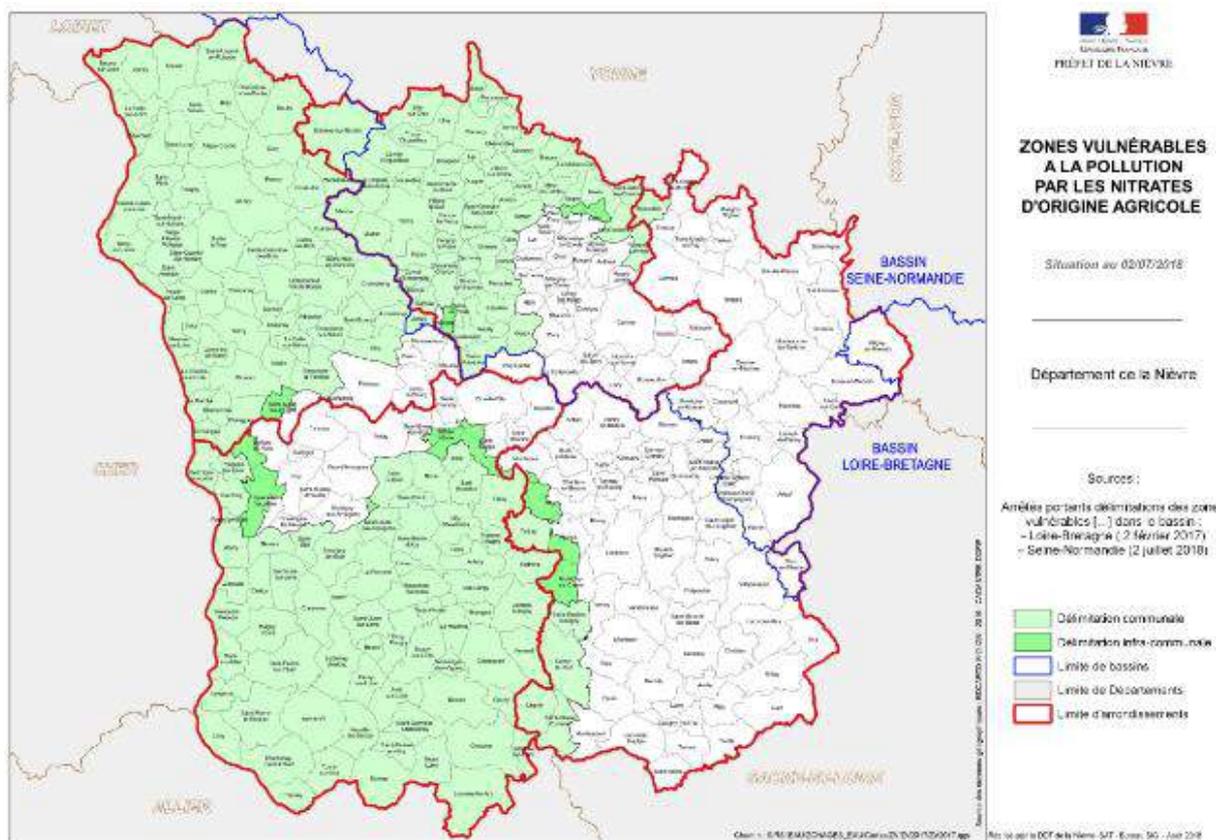
Zone vulnérable	Concerné
-----------------	----------

La directive européenne n° 91/676/CEE du 12 décembre 1991, dénommée "directive nitrates" vise à protéger les eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Elle a donné lieu, en France, à quatre générations de programmes d'actions départementaux applicables sur des zones identifiées comme vulnérables.

Suite à la procédure de révision engagée en 2016 sur la base de la 6ème campagne de surveillance nitrates, le préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne a arrêté début d'année 2017 les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole. L'arrêté de désignation des communes est daté du 02 février 2017.

Le 02 février 2017, le préfet coordonnateur de bassin a pris un autre arrêté précisant les sections cadastrales concernées par ce zonage pour les communes bénéficiant d'une délimitation au niveau infra-communal. Cette délimitation permet de ne prendre en compte que les parties de communes situées sur les bassins versants alimentant les cours d'eau atteints ou menacés par la pollution, ayant justifié le classement en zone vulnérable.

La cartographie dynamique des Zones Vulnérables en région Bourgogne Franche-Comté est disponible à l'adresse suivante : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/9/ZON_VULN_BFC.map#



Carte n°3 : Zones Vulnérables dans la Nièvre sur le Bassin Loire-Bretagne

La carte n°3 ci-contre spatialise les Zones Vulnérables sur le département de la Nièvre.

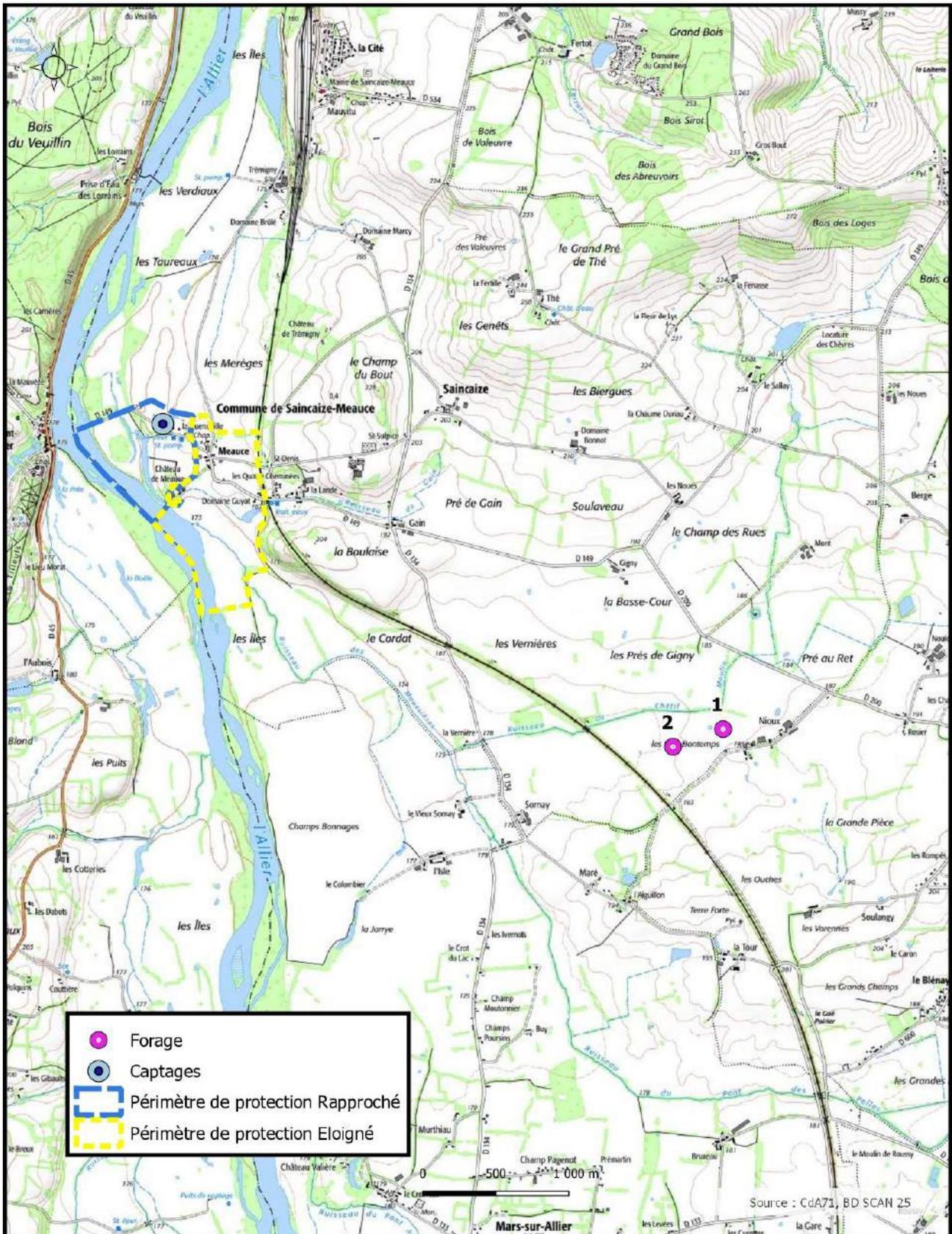
La commune de SAINCAIZE-MEAUCE est classée en Zone vulnérable.

3 – Gestion des eaux

Zone de protection de captage A.E.P.	Non concerné
--------------------------------------	--------------

L'ensemble du parcellaire d'étude se situe hors des périmètres immédiats, rapprochés et éloignés des puits de captages les plus proches.

Les parcelles sont également à l'extérieur des aires d'alimentation des captages. Les informations sont répertoriées **carte 4**.



Zones sensibles	Concerné
-----------------	----------

Une zone sensible est une zone où la nécessité de préserver le milieu aquatique et les usages qui s'y rattachent justifie la mise en œuvre d'un traitement plus rigoureux des eaux résiduaires urbaines avant leur rejet.

La directive n°91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires imposées aux Etats membres d'identifier les zones sensibles avant le 31 décembre 1993. La liste des zones sensibles doit être revue tous les quatre ans.

Les articles R. 211-94 et R. 211-95 du code de l'environnement précisent la définition et les conditions de délimitation des zones sensibles :

Art. R.211-94.-" Les zones sensibles comprennent les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits. ..."

En France, l'arrêté ministériel du 23 novembre 1994 portant délimitation des zones sensibles (J.O. du 24 décembre 1994) a désigné les bassins versants classés en zones sensibles. Ces zones sensibles ont été révisées par l'arrêté ministériel du 31 août 1999 modifiant l'arrêté du 23 novembre 1994 portant délimitation des zones sensibles (J.O. du 21 octobre 1999) qui a désigné les nouvelles zones sensibles.

Ces arrêtés ont été complétés en 2006, 2010 puis 2017.

Depuis l'arrêté du 23 novembre 1994 (Annexe 1), la zone d'étude est classée en zone sensible. Ce zonage doit être pris en considération mais ne constitue pas d'obligations réglementaires vis-à-vis du présent projet de forage.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)	Concerné
--	----------

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le projet de périmètre, accompagné d'un rapport justifiant de la cohérence hydrographique et socio-économique du périmètre proposé, est transmis pour avis par le ou les préfets aux conseils régionaux et aux conseils généraux des départements intéressés ainsi qu'à toutes les communes concernées.

Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le préfet. Il est doté d'une portée juridique car les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ses dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des SAGE. Les SAGE doivent eux-mêmes être compatibles avec le SDAGE.

Depuis la loi sur l'eau de 2006, il se compose de **deux parties essentielles : le plan d'aménagement et de gestion durable et le règlement, ainsi que de documents cartographiques.** Le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers et les décisions dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau. Les documents d'urbanisme (schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme et carte communale) doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE. Le schéma départemental des carrières doit être compatible avec les dispositions du SAGE.

La zone d'étude est concernée par le SAGE Allier Aval.

Le projet du SAGE Allier aval a été validé par délibération le 3 juillet 2015 par la CLE et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 13 novembre 2015. Il est porté par l'EPTB Loire.

Il a été défini 8 enjeux du SAGE :

- Enjeu 1 : Mettre en place une gouvernance et une animation adaptées aux ambitions du SAGE et à son périmètre
- Enjeu 2 : Gérer les besoins et les milieux dans un objectif de satisfaction et d'équilibre à long terme
- Enjeu 3 : Vivre avec / à côté de la rivière en cas de crue
- Enjeu 4 : Restaurer et préserver la qualité de la nappe alluviale de l'Allier afin de distribuer une eau potable à l'ensemble des usagers du bassin versant

- Enjeu 5 : Restaurer les masses d'eau dégradées afin d'atteindre le bon état écologique et chimique demandé par la Directive Cadre sur l'Eau
- Enjeu 6 : Empêcher la dégradation, préserver et voire restaurer les têtes de bassin versant
- Enjeu 7 : Maintenir les biotopes et la biodiversité
- Enjeu 8 : Préserver et restaurer la dynamique fluviale de la rivière Allier en mettant en œuvre une gestion différenciée suivant les secteurs

Objectif général	Sous-objectif	N° Disposition	Libellé disposition
2.1 Améliorer les connaissances		2.1.1	Améliorer et valoriser les connaissances sur les ressources en eaux souterraines
		2.1.2	Améliorer et valoriser la connaissance et le suivi quantitatif des eaux superficielles
2.2 Planifier une gestion à long terme de la ressource compatible avec le fonctionnement des milieux		2.2.1	Planifier et sécuriser les usages en tenant compte de la ressource
		2.2.2	Mettre en place un schéma de gestion de la nappe souterraine Chaîne des Puys
2.3 Gérer les situations de crise		2.3.1.	Coordonner les protocoles de gestion de crise à l'échelle du bassin Allier aval
2.4 Economiser l'eau	2.4a Réaliser des économies d'eau par les collectivités et les syndicats d'eau	2.4.1	Réduire les besoins en eau des collectivités, de leurs établissements publics et de la population
	2.4b Réaliser des économies d'eau en agriculture	2.4.2	Réduire les besoins pour l'irrigation agricole
	2.4c Réaliser des économies d'eau dans les secteurs industriel, artisanal et touristique	2.4.3	Promouvoir les pratiques économes dans l'artisanat, l'industrie et le tourisme

Objectif général	Sous-objectif	N° Disposition	Libellé disposition
4.1 : Assurer la distribution d'une eau potable à l'ensemble des usagers	4.1a Améliorer la connaissance et le suivi de la nappe alluviale	4.1.1	Améliorer et valoriser le réseau de suivi et de contrôle de la nappe alluviale
	4.1b Mettre en place un réseau d'alerte en cas de pollution accidentelle	4.1.2	Prévenir les situations de crise
4.2 : Atteindre le bon état qualitatif pour l'ensemble de la nappe alluviale	4.2a Mettre en place un programme de réduction et de lutte contre les pollutions diffuses et accidentelles de la nappe alluviale de l'Allier	4.2.1	Contribuer à la réduction des pressions agricoles
		4.2.2	Identifier et traiter les sites pouvant générer et stocker des pollutions
		4.2.3	Limiter l'impact des anciennes et futures carrières sur la qualité de la nappe alluviale

Objectif général	Sous-objectif	N° Disposition	Libellé disposition
5.1 Améliorer la qualité physico-chimique de l'eau	5.1a Réduire la pollution d'origine urbaine et industrielle en améliorant l'assainissement collectif et non-collectif	5.1.1	Définir les priorités en matière de stations d'épuration et de mise aux normes des réseaux d'assainissement
		5.1.2	Améliorer les conditions de collecte des effluents urbains et industriels, et leur transport dans les réseaux
		5.1.3	Limiter les apports en sortie de stations d'épuration, en améliorant les capacités et les niveaux de traitement
		5.1.4	Identifier et valider les zones à enjeux environnementaux vis-à-vis de l'assainissement non collectif
	5.1b Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole (nitrate, phosphore, MES, phytosanitaires)	5.1.5	Préserver et restaurer les haies et la ripisylve
		5.1.6	Renforcer la mise en place des bandes végétalisées
		5.1.7	Inciter l'installation d'abreuvoirs et maîtriser les accès aux cours d'eau par les animaux d'élevage dans les secteurs sensibles
		5.1.8	Améliorer la gestion des effluents d'élevage et des effluents chez les producteurs fromagers
	5.1c Réduire les pollutions par les produits phytosanitaires	5.1.9	Pérenniser voire renforcer le réseau de suivi des produits phytosanitaires
		5.1.10	Engager des actions de réduction et d'amélioration de l'usage des produits phytosanitaires sur les zones prioritaires
		5.1.11	Etudier si besoin l'origine et l'impact des pollutions chroniques et ponctuelles à l'échelle du bassin Allier aval et mieux connaître leur mode de transfert
5.1d Améliorer les connaissances et éventuellement maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses			

Le projet de forage devra donc rester compatible avec les objectifs du SAGE :

- Sur les aspects prélèvement d'eau, veiller à ne pas aggraver les pressions et notamment veiller à ne pas augmenter les prélèvements. Dans ce projet aucune augmentation globale du volume d'eau prélevé n'est à prévoir. **Les volumes d'eau aujourd'hui prélevés sur le réseau d'eau potable pour alimenter en eau les bovins seront simplement réalisés à partir du forage.**
- Pour l'atteinte du bon état de la masse d'eau, veiller à réduire et ne pas aggraver les pressions agricoles. **Aucune aggravation n'est mise en évidence dans le cadre de ce projet qui ne réalise aucun prélèvement supplémentaire par rapport à la situation actuelle.**
- Sur les aspects qualité physico-chimique de l'eau, assurer la préservation des éléments bocagers et des ripisylves. **Aucune destruction des éléments bocagers n'est à prévoir dans le cadre de ce projet.**

Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.)	Non Concerné
---------------------------------------	--------------

Les **zones de répartition des eaux (ZRE)** sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des " zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins ".

La délimitation des nouvelles ZRE s'effectue selon les deux étapes prévues aux articles R211-71 et R211-72 du code de l'environnement :

1. Le préfet coordonnateur de bassin définit par arrêté les zones de répartition des eaux (art. R211-71) qui se substituent à celles mentionnées dans le tableau de l'article R211-71 du code de l'environnement.
2. Le préfet de département constate ensuite par arrêté la liste des communes concernées (art. R211-72).

Dans le cas des eaux souterraines, pour chaque commune est précisée la cote en dessous de laquelle les dispositions relatives à la ZRE deviennent applicables. Une commune dont une partie du territoire seulement serait concernée doit être incluse dans la ZRE pour la totalité de son territoire, la ZRE s'appliquant uniquement sur la masse d'eau visée.

La zone d'étude n'est pas concernée par une ZRE.

Contrat de rivière, contrat de milieux	Non Concerné
--	--------------

Les contrats de rivière, territoriaux ou de milieux, sont des plans d'actions multithématiques et pluriannuels (5 ans) permettant de décliner de manière opérationnelle les grands objectifs de la politique de l'eau.

La zone de travaux n'est pas concernée par un tel contrat.

4– Diagnostic des écoulements à proximité du projet de forage

La **carte n°5** localise le réseau d'écoulement actuel sur le parcellaire ou jouxtant le parcellaire d'étude.

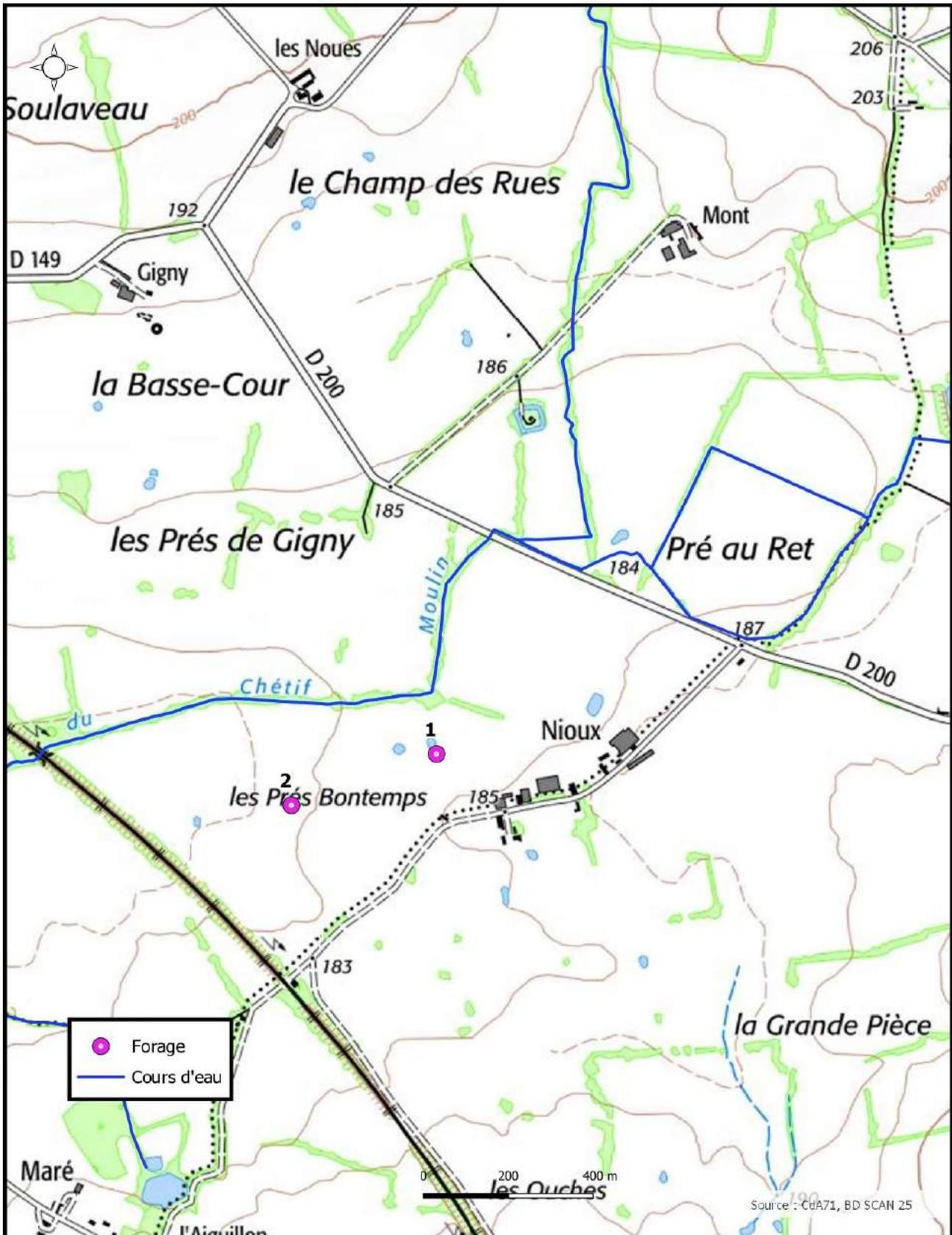
La consultation de la cartographie des cours d'eau sur le département de la Nièvre depuis http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1107/Carto_cours_eau_v2.map

permet d'identifier sur ce secteur, les linéaires des différents cours d'eau.

Le cours d'eau le plus proche du projet est le « ruisseau du moulin chétif » correspondant au cours d'eau codifié FRGR2023 « *Les Moussières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Allier* ».

5 – Stations hydrologiques du site

Après vérification sur le site <http://www.hydro.eaufrance.fr/> aucune station hydrologique de mesure n'est présente à proximité de la zone d'étude sur le cours d'eau concerné par le projet. La station la plus proche concerne l'Allier à Cuffy à environ 7 km du projet.



6– Qualité des masses d'eaux

Les résultats d'analyses physico-chimiques sont qualifiés par le S.E.Q Eau (Système d'évaluation de la Qualité de l'eau). Le SEQ eau permet d'évaluer la qualité de l'eau et son aptitude à assurer certaines fonctionnalités : maintien des équilibres biologiques, production d'eau potable, loisirs et sports aquatiques, irrigation, abreuvement des animaux et aquaculture.

Les évaluations sont réalisées en croisant plusieurs paramètres physico-chimiques regroupés en 16 indicateurs, appelés altérations. L'aptitude de l'eau (à la biologie ou aux usages) est évaluée, pour chaque altération, avec 5 classes d'aptitude, qui vont du bleu (aptitude très bonne) au rouge (inaptitude).

Selon la Directive cadre sur l'Eau (DCE), le « bon état » d'une masse d'eau de surface est atteint lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins « bons ».

- L'état écologique est évalué essentiellement selon des critères biologiques (composition et structure des peuplements biologiques) et des critères physicochimiques.
- L'état chimique est déterminé au regard du respect de normes de qualité environnementale (NQE).

L'état global est évalué sur les mêmes paramètres pour toutes les masses d'eau. Les seuils à atteindre pour chaque paramètre sont toutefois adaptés pour tenir compte de la particularité des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées. On parle alors d'un objectif de bon potentiel.

Selon la DCE, le « bon état » d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque, à la fois, son état quantitatif et son état chimique de celle-ci sont « bons ».

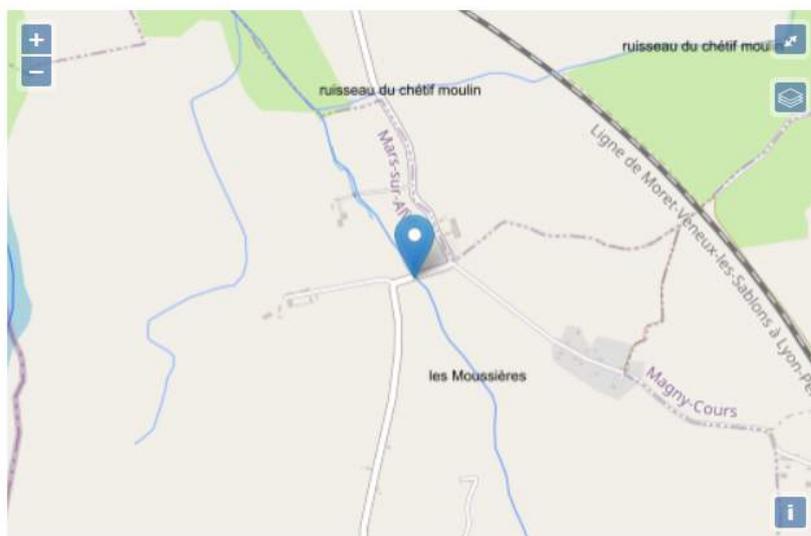
- Le bon état quantitatif est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible.
- L'état chimique est bon lorsque les concentrations en polluants dues aux activités humaines ne dépassent pas les normes et valeurs seuils, lorsqu'elles n'entravent pas l'atteinte des objectifs fixés pour les masses d'eaux de surface alimentées par les eaux souterraines considérées et lorsqu'il n'est constaté aucune intrusion d'eau salée due aux activités humaines.

La station de mesures de la qualité des eaux la plus proche est la station codifiée 04044850 à Mars-sur-Allier.

RAU DES MOUSSIERES ou DU PONT DES PELLES à MARS- SUR-ALLIER

Code Sandre :
04044850

Statut : **Validé**



Les données liées à cette station sont disponibles ci-dessous.

MASSE D'EAU		MASSE D'EAU : ÉTAT ECOLOGIQUE						MASSE D'EAU : BIOLOGIE indicateurs (classe d'état)				
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Codes utilisés pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (état écologique, IBD, IBGN, IPR, Physico-chimiques généraux, ...) : État écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais ; U : inconnu /pas d'information ; NQ : non qualifié colonnes Niveau de confiance = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé ; 0 Non qualifié ; U : inconnu /pas d'information						État de l'état masses d'eau (classes)	IBD	I2M2 pertinent ou non(cas MEFMM EA)	IBMR pertinent ou non(cas MEFMM EA)	IPR pertinent ou non(cas MEFMM EA)
		État Écologique validé	Niveau de confiance validé	État Écologique calculé	État Biologique	État physico-chimie générale	État Polluants spécifiques					
FRGR2023	LES MOUSSIÈRES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	4	3	4	4	4		2	4			

MASSE D'EAU		PRESSIONS CAUSE DE RISQUE								
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Risque Global	Macropolluants ponctuels	Phosphore diffus	Nitrates diffus	Pesticides	Micropolluants	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie
FRGR2023	LES MOUSSIÈRES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'ALLIER	Risque	Respect	Respect	Respect	Respect	Respect	Risque	Risque	Risque

Classement des cours d'eau à proximité du projet de forage	Non Concerné
--	--------------

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Ainsi les anciens classements (nommés L432-6 et loi de 1919) sont remplacés par un nouveau classement établissant deux listes distinctes qui ont été arrêtées en 2012 par le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne (Annexe 2)

- Une liste 1 est établie sur la base des **réservoirs biologiques du SDAGE**, des cours d'eau en très bon état écologique et nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins. L'objet de cette liste est de contribuer à l'objectif de non-dégradation des milieux aquatiques.

Ainsi, sur les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau figurant dans cette liste, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la **continuité écologique** (cf. article R214-109 du code de l'environnement). Le renouvellement de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions particulières (cf. article L214-17 du code de l'environnement).

- Une liste 2 concerne les cours d'eau ou tronçons de cours d'eau nécessitant des actions de restauration de la continuité écologique (transport des sédiments et circulation des poissons).

Tout ouvrage faisant obstacle doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. Ces obligations s'appliquent à l'issue d'un délai de cinq ans après publication des listes.

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau qui figure dans cette liste a pour objectif de contribuer aux objectifs environnementaux du SDAGE. La délimitation de la liste tient compte également des objectifs portés par le **Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)** et le **volet Loire-Bretagne du plan national Anguille**. Les travaux de restauration de la continuité biologique et sédimentaire doivent être réalisés sur les ouvrages y faisant obstacle, sur les tronçons de cours d'eau classés en liste 2, dans les 5 ans suivant l'adoption de leur classement soit d'ici fin 2018 pour les cours d'eau classés en 2013.

Aucun cours d'eau ne passant à proximité immédiate des projets de forage (environ 125 m), le dossier n'est pas concerné par cette rubrique.

Zone de frayère (cours d'eau longeant les parcelles)	Non Concerné
--	--------------

L'article L. 432-3 du code de l'environnement réprime la destruction des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, à l'exception des travaux autorisés ou déclarés dont les prescriptions ont été respectées et des travaux d'urgence.

Les zones sur lesquelles ce délit est susceptible d'être constaté par les agents assermentés doivent figurer dans des inventaires qui sont arrêtés par les préfets de département.

Par ailleurs, sont soumis à autorisation ou à déclaration en application de l'article L. 214-3 du code de l'environnement, les « installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet » (rubrique 3.1.5.0. de la nomenclature « eau »).

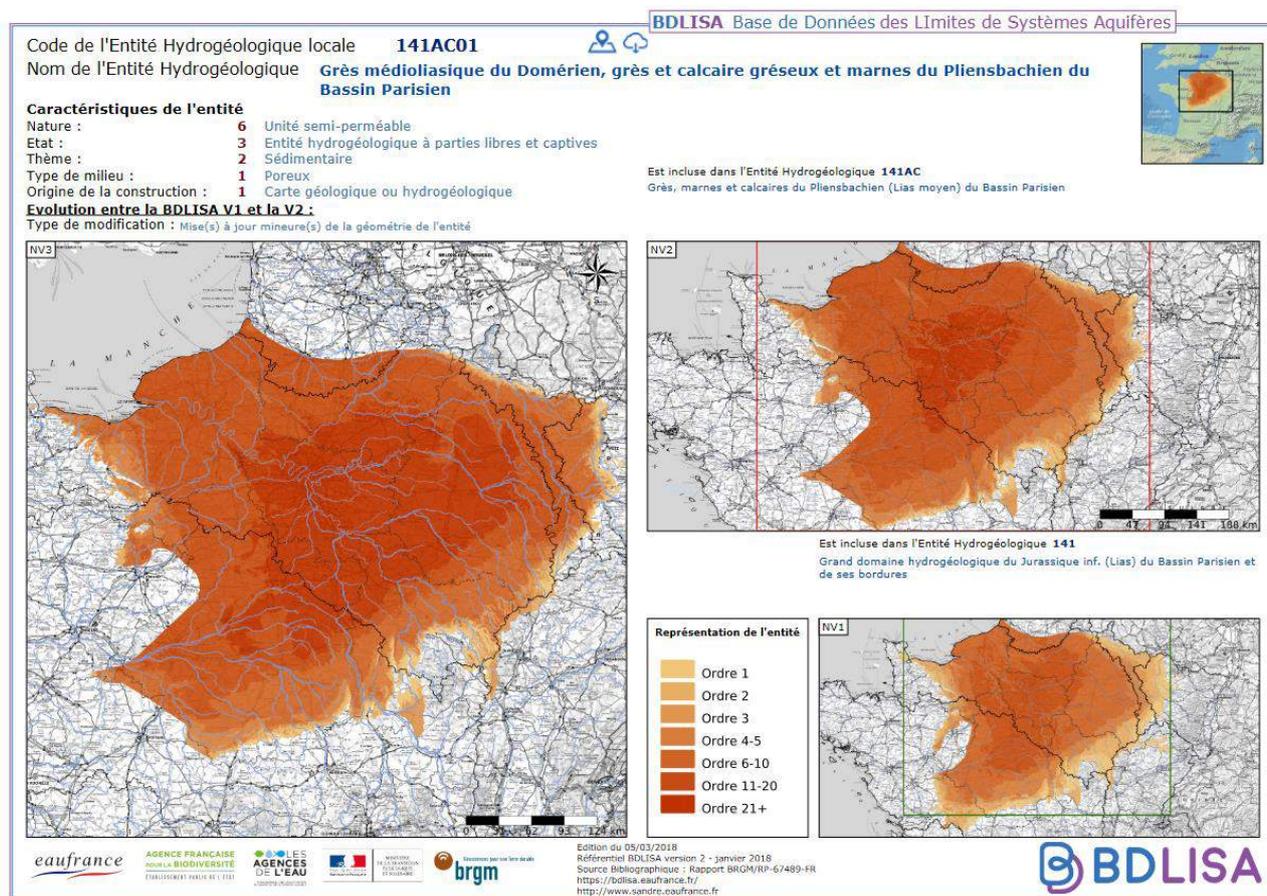
L'arrêté préfectoral n°2012-DDT-2072 du 28 décembre 2012 relatif à l'inventaire des frayères et des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole définit 3 listes des cours d'eau ou de portions de cours d'eau retenus au titre de cet inventaire pour la Nièvre : (Annexe 3)

- liste 1 poissons (23/04/2008) : les parties cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur des cours d'eau pour les espèces présentes dans le département de la Nièvre : truite fario, chabot, lamproie de planer, lamproie de rivière, saumon atlantique, Ombre commun, Lamproie marine, vandoise,
- liste 2 poissons (23/04/2008) : les zones définies à partir de l'observation de la dépose d'œufs ou de la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des 10 années précédentes pour le brochet et la grande alose

- liste 2 écrevisses (23/04/2008) : les zones d'alimentation et de croissance des crustacés, à savoir pour la Nièvre, l'écrevisse à pieds blancs et l'écrevisse à pied rouge.

Aucun cours d'eau ne passant à proximité immédiate des projets de forage (environ 125 m), le dossier n'est pas concerné par cette rubrique.

Entité hydrogéologique locale	Grès médioliasique du Domérien 141AC01
-------------------------------	--



Masse d'eau profonde	Code de la masse d'eau FRGG059
----------------------	--------------------------------

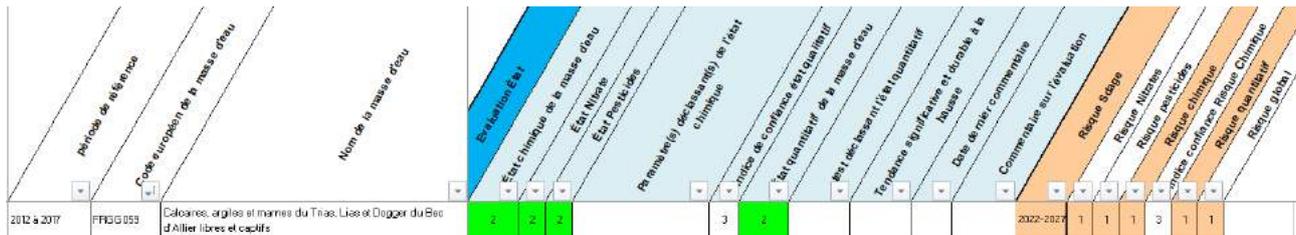
La protection des eaux souterraines constitue une priorité de la politique environnementale française et de l'Union européenne (UE) pour quatre raisons majeures :

- les eaux souterraines sont très utilisées pour l'alimentation en eau potable, pour l'industrie et pour l'agriculture, leur pollution peut être dangereuse pour la santé humaine et pour le bon déroulement des activités économiques ;
- les eaux souterraines fournissent le débit de base de nombreux fleuves (elles peuvent représenter jusqu'à 90 % du débit de certains cours d'eau) et peuvent influencer la qualité des eaux de surface ;
- si elles sont contaminées, le bon état des eaux souterraines est difficile à retrouver et les conséquences peuvent se prolonger pendant des décennies ;
- elles servent de tampon en période de sécheresse et sont essentielles pour conserver les zones humides.

La directive-cadre sur l'eau a imposé de découper le territoire national en masses d'eau souterraine. L'état d'une masse d'eau souterraine est déterminé par la plus mauvaise valeur de son état quantitatif et de son état chimique.

Sur le plan quantitatif, une masse d'eau souterraine est en bon état lorsque les volumes prélevés dans la nappe ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource et préservent l'alimentation en eau des écosystèmes de surface. **Sur le plan qualitatif** (état chimique), les déclassements des masses d'eau souterraine sont principalement dus aux nitrates et pesticides d'origine agricole. Une eau souterraine est en bon état lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au minimum bons.

Le forage se localise dans la masse d'eau souterraine **FRGG059 « Calcaires, Argiles et Marnes du Trias et Lias du bec d'Allier »** dont l'état est présenté ci-dessous.



C - Localisation par rapport aux enjeux relatifs à la biodiversité et aux zones humides

1 - Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

a - Le contexte réglementaire de protection et les inventaires

Une Zone d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) est un territoire où les scientifiques ont identifié des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. Sur le territoire français, ces secteurs ont fait l'objet d'inventaires scientifiques nationaux sous l'autorité du Muséum National d'Histoire Naturelle pour le compte du Ministère de l'Environnement. Sur les ZNIEFF en question, les données datent de 1984 à 1993.

On recense deux types de ZNIEFF sur le territoire Français :

- ZNIEFF de type II : ce sont de vastes ensembles naturels et paysagers cohérents, au patrimoine naturel globalement plus riches que les territoires environnants ;
- ZNIEFF de type I : ce sont des zones souvent de plus petite taille, situées ou non à l'intérieur des précédentes et qui se détachent par une concentration d'enjeux forts en termes de patrimoine naturel.

Les zones ZNIEFF n'ont pas de portée juridique directe, elles représentent un outil d'information et d'alerte sur l'intérêt de la zone.

b - Identification des ZNIEFF concernées

Z.N.I.E.F.F. de type 1	Concerné
------------------------	----------

Le projet de forage se situe au sein de la ZNIEFF n° **260030029 « Bocage de Saincaize-Meauce »**. Ses spécificités sont détaillées dans la fiche descriptive reprise en **annexe 4**.

Entre Loire et Allier, le site comprend un ensemble de parcelles prairiales bocagères associées à quelques bosquets, étangs et rares parcelles cultivées.

Ce site est d'intérêt régional pour sa faune bocagère. Il accueille pour la nidification un cortège varié d'espèces bocagères avec notamment :

- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), rapace nocturne menacé par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'elle utilise préférentiellement pour nidifier,
- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), passereau d'intérêt européen,
- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), passereau d'intérêt européen,
- la Huppe fasciée (*Upupa epops*).

Un insecte d'intérêt européen a également été répertorié sur le site : il s'agit du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Ce patrimoine dépend essentiellement du maintien d'un élevage extensif, respectueux des milieux prairiaux, des mares, des haies et des vieux arbres sur pied.

Le périmètre de ce zonage est précisé en carte n°6.

Z.N.I.E.F.F. de type 2	Non Concerné
------------------------	--------------

Le projet est situé dans le périmètre de la ZNIEFF de type 2 n°260009924 « Val d'Allier de Tresnay à Fourchambault ». Ses spécificités sont détaillées dans les fiches descriptives reprises en **annexe 5**. Le périmètre de ce zonage est précisé en carte n°6.

Le cours bourguignon de la vallée de l'Allier présente un paysage typique modelé par la dynamique du cours d'eau (dépôts de matériaux, inondations, érosions). Boisements alluviaux, grèves, bras morts, pelouses sableuses, prairies alluviales bocagères et zones cultivées se partagent l'espace. La zone est d'intérêt régional pour ses milieux alluviaux, sa faune et sa flore.

1) La dynamique de l'Allier a créé une topographie variée où alternent des cuvettes à nappe affleurante, et des buttes sableuses/graveleuses sèches. La dynamique actuelle de ce cours d'eau très actif (érosion des berges, transformation des îles, dépôts de matériaux) crée des perturbations dans la végétation alluviale et permet l'expression de successions végétales variées. Au niveau du lit mineur plusieurs habitats s'expriment dont :

- des herbiers aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen,
- des herbiers aquatiques des plans d'eau, d'intérêt régional à européen,
- des végétations amphibies annuelles des vases exondées des pièces d'eau, d'intérêt européen,
- des végétations sur dépôts de limons alluviaux, d'intérêt européen,
- des végétations sur dépôts de sables alluviaux, d'intérêt régional,

Les eaux courantes et les berges accueillent diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Gomphe serpent (Ophiogomphus cecilia), libellule d'intérêt européen,
- le Gomphe à pattes jaune (Gomphus flavipes), libellule sensible à la dégradation des grandes rivières à fond sableux,
- la Lamproie marine (Petromyzon marinus) et Saumon de l'atlantique (Salmo salar), deux poissons d'intérêt européen sensibles à la pollution et aux dégradations du lit des cours d'eau (ouvrage d'arts, extractions de matériaux),
- le Castor d'Europe (Castor fiber), mammifère des bords de cours d'eau, d'intérêt européen
- le Chevalier guignette (Actitis hypoleucos), échassier limicole nicheur rare en Bourgogne,
- la Sterne pierregarin (Sterna hirundo) et la Sterne naine (Sternula albifrons), deux oiseaux d'eau nicheurs rares en Bourgogne et d'intérêt européen, sensibles au dérangement sur leurs sites de reproduction (bancs de graviers) et aux modifications du régime fluvial,
- le Bihoreau gris (Nycticorax nycticorax), échassier d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne,
- le Crapaud calamite (Bufo calamita), amphibien protégé réglementairement dont la répartition est très morcelée en Bourgogne ; il est menacé par la disparition des zones humides.

2) Les milieux secs du lit majeur, établis sur les cordons d'alluvions sableuses ou graveleuses déposées anciennement par le fleuve, présentent le panel d'habitats suivants :

- pelouses à Fétuque à longues feuilles (Festuca longifolia) sur sables enrichis en calcaires, d'intérêt européen,
- pelouses à annuelles sur sables enrichis en calcaires, d'intérêt européen,
- prairies de fauche sèches ou rapidement ressuyées après les crues, d'intérêt européen,
- pelouses à vivaces sur sols acides, d'intérêt européen,- pelouses à annuelles sur sols acides, d'intérêt régional.

Diverses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF caractérisent ces milieux secs avec par exemple :

- la Spargoute printanière (Spargula morisonii), plante annuelle naine des milieux sableux ou rocheux, rare en Bourgogne et protégée réglementairement,
- l'Armoise champêtre (Artemisia campestris), plante des pelouses sableuses, exceptionnelle en Bourgogne et protégée réglementairement.

3) Les zones humides du lit majeur, s'exprimant à la faveur d'alluvions limoneuses, sont constituées quant à elles de :

- ripisylves d'aulnes et de frênes des petits cours d'eau annexes, d'intérêt européen,
- forêts alluviale à base de saules et d'ormes, d'intérêt européen,
- ourlets à hautes herbes, d'intérêt européen,
- prairies de fauche inondables à Oenanthe à feuille de silaüs (*Oenanthe silaifolia*), d'intérêt régional.

Ces milieux humides abritent des plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF suivantes comme :

- la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), plante amphibie assez rare en Bourgogne, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- la Lathrée clandestine (*Lathrea clandestina*), plante de forêt alluviale, exceptionnelle en Bourgogne et en limite Nord-Est de son aire de répartition.

Les différents types de milieux (forêts alluviales, prairies humides et sèches, cours d'eau) permettent à un cortège important d'oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF de se reproduire avec par exemple :

- la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), échassier d'intérêt européen considéré comme nicheur très rare en Bourgogne,
- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), rapace nocturne menacé par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'il utilise préférentiellement pour nidifier.

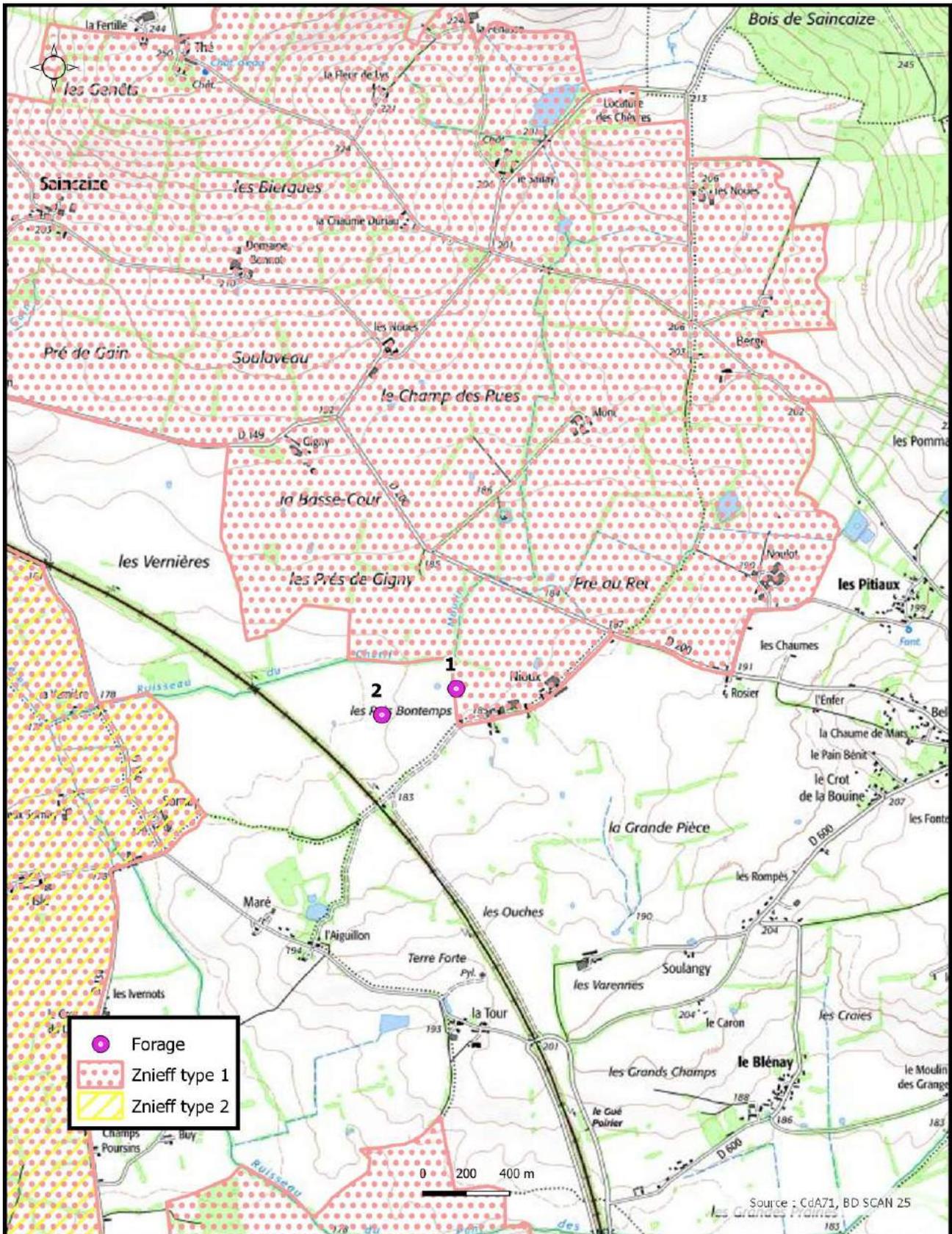
Le Val de Loire constitue un site majeur pour l'avifaune migratrice avec par exemple la Grue cendrée (*Grus grus*), échassier d'intérêt européen qui y fait étape lors de ses migrations.

Ce patrimoine dépend :

- du maintien de la dynamique naturelle de l'Allier,
- d'un élevage extensif respectueux des haies, des pelouses, des prairies, des plans d'eau et des cours d'eau,
- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles, conservant les milieux annexes.

Il convient en particulier :

- de ne pas étendre les zones cultivées,
- d'éviter les nouvelles extractions de matériaux, la création de digues et le remblaiement dans le lit majeur.



Z.I.C.O.	Non Concerné
----------	--------------

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) sont des secteurs qui ont été identifiés en 1992 sur le territoire français pour leur richesse ornithologique d'intérêt communautaire (ROCAMORA, 1994).

La zone d'étude se situe à environ 3 km de la ZICO CE 20 « Mars sur Allier ».

2 – Réseau Natura 2000

Réseau NATURA 2000 «Oiseau» Z.P.S.	Non Concerné (à proximité)
------------------------------------	----------------------------

Les Zones de Protection Spéciale (directive 79-409 / CEE dite directive «Oiseaux») sont des sites désignés par les Etats membres de l'Union Européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive «Oiseaux» du 2 avril 1979.

Le projet de forage est situé à proximité, environ 1.5 km, du site **FR2610004- Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire**. (cf annexe 6).

Ce site Natura 2000 d'orientation nord-sud inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 80 Km et les deux rives de l'Allier sur environ 20 kilomètres dans le département de la Nièvre et du Cher. Il appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers. Cet ensemble est également nommé « Loire des îles ».

La rencontre de la Loire et de l'Allier se traduit pas une modification important de la morphologie fluviale de la Loire. Du point de vue des milieux, le corridor fluvial se caractérise par une mosaïque de milieux (landes sèches à humides, pelouses sableuses, grèves, boisements alluviaux de bois tendres et/ou de bois durs) générant une importante biodiversité, tant animale que végétale.

Vulnérabilité :

Facteurs d'évolution naturelle :

Les fortes crues de printemps font fluctuer le succès de la reproduction des Sternes, Oedicnème et Martin-pêcheur, espèces qui se sont adaptées naturellement en étalant sur plusieurs années leurs stratégies de renouvellement de population.

Par contre, suite aux modifications du régime hydraulique et après l'arrêt du pâturage, les habitats ouverts se boisent spontanément et progressivement. Si cette évolution générale favorise les espèces forestières, elle condamne les oiseaux inféodés aux surfaces de graviers, aux pelouses, aux prairies et aux zones humides des annexes de la Loire et de l'Allier.

Facteurs d'évolution liés aux activités humaines :

- La fréquentation des bords de la Loire et de l'Allier pour la pêche et la chasse est ancienne et, du fait des dates de pratique, n'affecte pas la reproduction des Sternes. Par contre, l'usage grandissant de la rivière par les loisirs (canoë), avec parfois une circulation motorisée, multiplie les risques de dérangement notamment au début de l'été, période sensible en cas de ponte après des crues printanières.
- Malgré un changement récent de politique d'aménagement, les travaux lourds comme les barrages ou les enrochements de berges, les extractions dans le lit mineur, en amont comme en aval, ont altéré les conditions d'écoulement de la Loire et de l'Allier. La qualité des habitats vitaux pour les espèces d'oiseaux inféodées à la rivière s'en trouve compromise et dépend de travaux réguliers (déboisements des grèves par exemple).
- Les boisements naturels de bord de cours d'eau (ripisylves) sont encore bien conservés ; il faut veiller à limiter leur remplacement par des peupleraies ou leur défrichement à des fins agricoles.
- Les pelouses sèches sur sol sableux ou les prairies fraîches sur sols hydromorphes régulièrement soumises aux inondations sont exploitées traditionnellement par le pâturage extensif. L'évolution de ces dernières décennies montre d'une part un abandon des parcelles les plus ingrates, qui sont gagnées par les buissons ou sont boisées en peupliers, d'autre part une intensification des pratiques, par mise en culture. Dans les deux cas, les habitats sont moins favorables aux oiseaux de la directive.

Qualité et importance :

En termes de nidification, le site présente un intérêt ornithologique remarquable puisqu'au moins 12 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux viennent s'y reproduire à la belle saison. Ce sont en particulier plusieurs dizaines de couples de Sternes naines, de Sternes pierregarin qui nichent en colonies sur les îlots du lit mineur.

Le site inclut par ailleurs des secteurs de prairies qui constituent des milieux de vie essentiels pour la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux. Quant aux phénomènes migratoires, le site est un axe privilégié de migrations pour de nombreuses espèces, en particulier des espèces aquatiques, mais un certain nombre de rapaces et de petits passereaux sont également réguliers et communs au passage. Trois espèces sont plus particulièrement remarquables au regard de leurs effectifs : la Grue cendrée (effectifs estimés à plusieurs dizaines de milliers d'individus), le Balbuzard pêcheur (50 à 250 individus) et le Milan royal (50 à 200 individus). Cette caractéristique du site renforce encore la proposition d'extension à l'ensemble du linéaire de la Loire et de l'Allier.

Réseau NATURA 2000 «Habitat» S.I.C.	Non Concerné (à proximité)
-------------------------------------	----------------------------

Les Sites d'Importances Communautaires (directive 92/043/CEE du 21 mai 1992) sont sélectionnés à partir des propositions des Etats membres (pSIC). Ces sites contribuent de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire (hors oiseau) dans un état de conservation favorable (maintien de la diversité biologique). Ils constitueront, après validation, les Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.).

Les parcelles du projet se situent à proximité, environ 1,5 km, du site **FR2600965 – Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre (cf. annexe 7)**.

Site localisé sur 2 domaines biogéographiques : 98 % pour le domaine atlantique et 2 % pour le domaine continental.

Vulnérabilité :

Les pelouses et prairies sur sable sont des milieux instables et très fragiles qui, en l'absence d'exploitation par l'agriculture évoluent vers le fourré et/ou la forêt. De même, une évolution vers un boisement marécageux dense à Saule et Aulne est constaté sur les boires et ganches. L'activité traditionnelle d'élevage (pâtûre et fauche) peu intensive a permis l'entretien du patrimoine naturel des prairies.

Globalement, on constate actuellement une tendance nette à l'évolution vers des pratiques plus intensives (augmentation de la charge en bétail, amendements, herbicides, modification durable d'humidité des sols, mise en culture). Ces pratiques conduisent actuellement à une régression importante et rapide des habitats naturels. L'installation, de cultures (maïs) et de peupleraies entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares et une dégradation des annexes aquatiques (pollution des mares et frayères).

Très prisées pour les activités de loisirs, les grèves, milieux sur sables et annexes du fleuve sont soumis à différentes dégradations (circulation pédestre et motorisée) constituant une menace pour la reproduction des oiseaux nichant sur les grèves. La stabilité des berges par enrochement modifie la dynamique du fleuve et élimine les micro-habitats aquatiques utilisés pour les poissons.

Qualité et importance :

La Loire entre dans le département de la Nièvre à une altitude de 200 m pour en ressortir 130 km plus loin à 140 m d'altitude. Son régime très variable engendre une infinité de micro-milieux sans cesse renouvelés : grèves, berges abruptes, méandres et îles.

Au niveau habitats, le Val de Loire se caractérise par une mosaïque de pelouses sur sables, landes, prairies et forêts alluviales. La dynamique fluviale est un des éléments primordiaux de la répartition de la végétation :

- les grèves et les îles fréquemment renouvelées ou rajeunies abritent une végétation pionnière spécifique,
- la dynamique fluviale rajeunit constamment les successions végétales, permettant une diversification importante de la végétation,
- des éléments de forêts alluviales persistent sur les îles ou bord de Loire.

La Loire offre des secteurs encore peu aménagés qui permettent la présence d'une faune remarquable :

- elle est un axe de migration important pour les poissons (Saumon, Lamproies...)
- elle constitue un axe migratoire et d'hivernage pour de nombreux oiseaux (190 espèces sont recensées) ; un secteur de Loire est d'ailleurs classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- on y rencontre un certain nombre d'espèces dont les populations sont importantes pour la faune française : Castor, Sternes naine et pierregarin pour lesquelles la Loire est un site majeur de nidification au niveau national.

La carte n°7 localise les entités du site Natura 2000 le plus proche du parcellaire



3 – Parc, Réserves naturelles et arrêté de biotope

Parc naturel régional, Réserve naturelle	Non Concerné
--	--------------

Institués par le décret du 1^{er} mars 1967 (Articles L.333-1 à L.333-16 du Code de l'Environnement), les parcs naturels Régionaux ont pour objectifs la protection et la valorisation du patrimoine (nature, culture, paysage).

Les parcelles du projet ne sont pas situées dans un parc naturel régional ou une réserve naturelle.

Arrêté Biotope	Non concerné
----------------	--------------

Arrêté préfectoral de conservation d'un milieu loi du 10 juillet 1976 et décret d'application n°77-1295 du 25 novembre 1977.

Le projet de forage n'est situé à proximité d'aucun APPB.

4 – Zones humides

Zone humide RAMSAR	Non concerné
--------------------	--------------

La Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) est un traité intergouvernemental qui a pour mission de favoriser la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des mesures prises au plan national et par la coopération internationale comme moyens de parvenir au développement durable dans le monde entier.

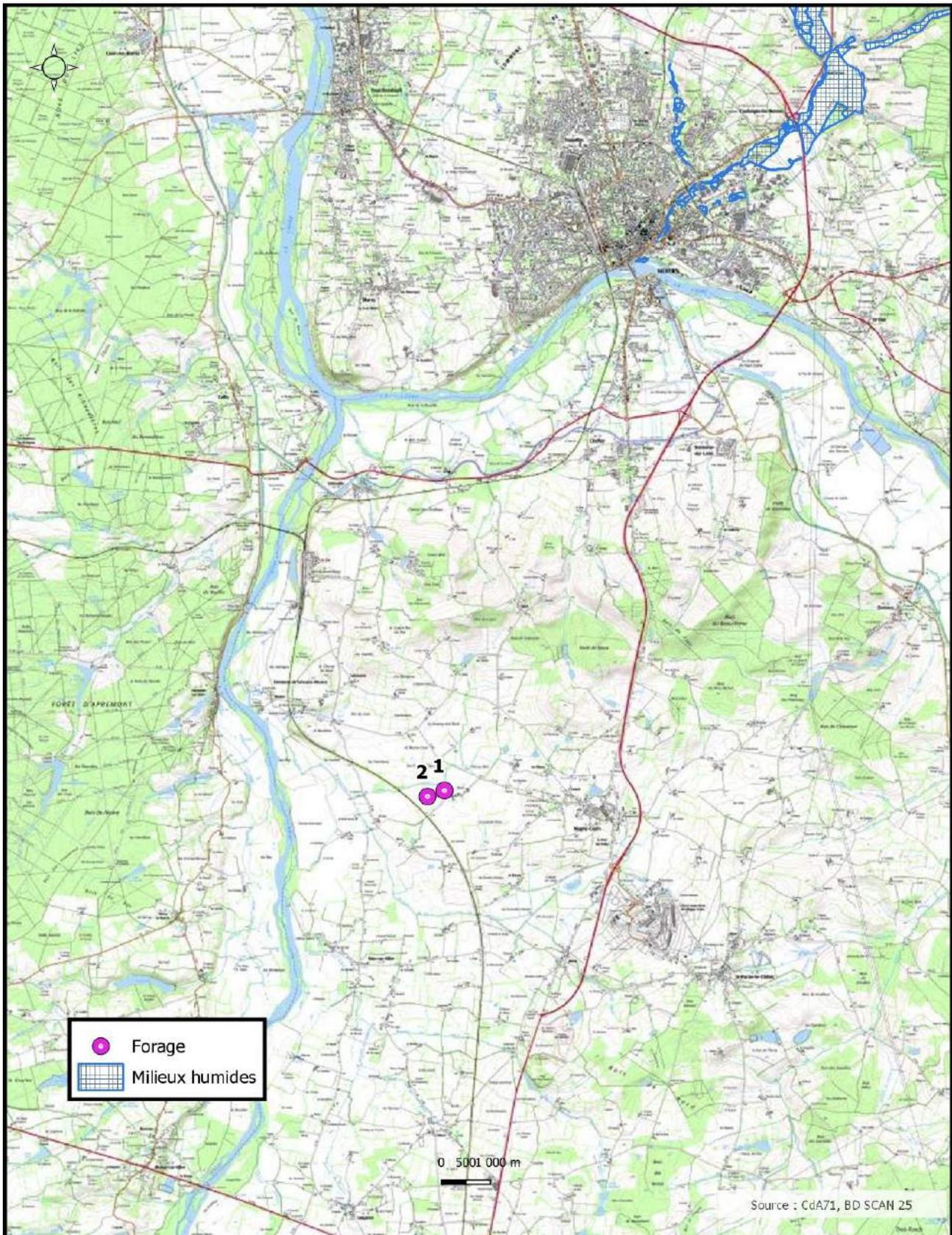
Le parcellaire n'est pas situé en zone RAMSAR.

Milieux humides	Non Concerné
-----------------	--------------

La délimitation des zones humides au sens de la police de l'eau a connu différents rebondissements depuis la mise en place de l'arrêté zones humides du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.21 4-7-1 et R21 I -108 du code de l'environnement.

- **Depuis le 24 juillet 2019, l'article 23 de la loi 2019-773 donne une nouvelle définition réglementaire des zones humides** qui se décline désormais comme suit : « on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; **ou dont** la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».
- Après vérification sur le portail Sigogne, les projets de forage-puits ne sont pas localisés sur un milieu pré-identifié comme milieu humide. Une visite terrain a permis de vérifier ces éléments. Toutes ces informations sont détaillées partie VI.

Ces éléments sont repris dans la **carte n°8** ci-dessous.



D - Localisation du projet par rapport aux zonages réglementaires liés à l'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	Non Concerné
---------------------------------	--------------

La commune de Saincaize-Meauce ne dispose pas d'un Plan Local d'Urbanisme. La commune est régie par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Aucune prescription particulière ne concerne les travaux de création de forage sur cette commune.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager	Non Concerné
---	--------------

En France, une **Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager** (ZPPAUP) est un dispositif instauré par la loi de décentralisation du 7 janvier 1983, dont le champ fut étendu par la loi « paysages » du 8 janvier 1993, et qui constitue depuis le 24 février 2004 l'article L642 du Code du patrimoine.

Elle a pour objet d'assurer la protection du patrimoine paysager et urbain et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Aucune zone de protection du Patrimoine n'est identifiée sur le périmètre d'étude.

Site Classé et Inscrit	Non concerné
------------------------	--------------

Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi. Il n'y a pas de site classé ou inscrit à proximité de la zone d'étude.

Le site classé le plus proche se situe à environ 3 km, il s'agit du site « Bec d'Allier ».

Aucune prescription particulière n'est à prendre en considération vis-à-vis du projet de travaux de forage.

E - Localisation du projet par rapport aux risques inondation

Zone inondable	Non Concerné
----------------	--------------

La commune de Tresnay est située au sein du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) secteur Allier Aval. Toutefois, le projet n'est pas situé dans une zone inondable.

PGRI Plan de Gestion du Risque Inondation TRI	Concerné (hors TRI)
---	---------------------

La France dispose déjà d'outils de gestion performants (PPR : Plans de prévention des risques, PAPI : Programmes d'action de prévention des inondations, Plans Grands Fleuves, ...), qui sont aujourd'hui mobilisables pour mettre en œuvre la directive inondation.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à :

1. Encadrer l'utilisation des outils de la prévention des inondations à l'échelle du bassin Loire-Bretagne
2. Définir des objectifs prioritaires pour réduire les conséquences négatives des inondations des 22 Territoires à Risques Important d'inondation du bassin Loire-Bretagne.

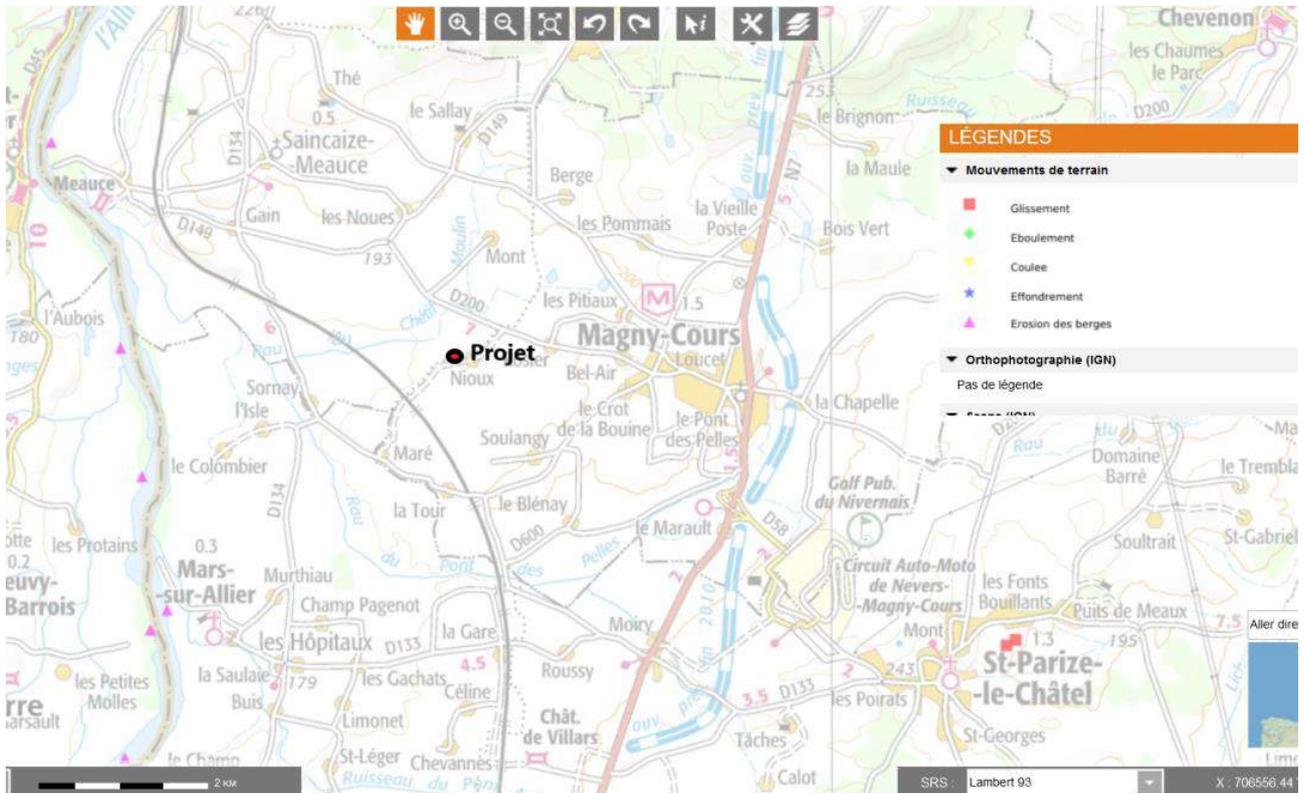
La zone d'étude est située au sein du périmètre du PGRI mais hors zonage Territoire à Risque Important (TRI).

F - Localisation du projet par rapport aux mouvements de terrain

Mouvement de terrain	Non concerné
----------------------	--------------

L'évaluation de ce risque a été réalisée à partir de la plateforme Infoterre.brgm.fr

Les zones de risques les plus proches correspondent à des érosions de berges sur l'Allier, à environ 4 kilomètres du projet.



Carte 9: Localisation des mouvements de terrain par rapport au projet de forage

III – RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU, EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

A – Rubriques Nomenclature Eau

La création de ce genre de forage et le prélèvement relèvent des rubriques de nomenclature Eau 1.1.2.0 « prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage » et 1.1.1.0 « forage ».

N° de la rubrique	Intitulé	Procédure
1.1.2.0	<p>Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé</p> <p>Demande d'autorisation : le volume total prélevé est supérieur ou égal à 200 000 m³/an.</p> <p>Demande de déclaration : le volume total prélevé est supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200000m³/an.</p>	Déclaration
1.1.1.0	<p>Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destinés à un usage domestique, exécutés en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau</p>	Déclaration

Tableau n°1 : Nomenclature Eau

B – Evaluation des incidences Natura 2000

Le régime d'évaluation d'incidences des projets sur les sites Natura 2000 existe depuis 2001 en application de la directive européenne « habitat, faune, flore ». Il ne s'appliquait toutefois qu'à un nombre restreint de catégories de projets.

Un élargissement a fait l'objet du décret n°2010-365 du 9 avril 2010. Ce texte réglementaire établit une liste d'activités soumises, sur tout le territoire national, à cette procédure d'examen préalable, dite « évaluation d'incidences Natura 2000 ».

Il s'agit des projets, plans, programmes ou manifestations (PPM) qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif (autorisation, déclaration ou approbation) et qui sont susceptibles d'affecter de façon notable les habitats naturels et les espèces présents sur un site « Natura 2000 ».

Le but d'une évaluation d'incidences est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 » considéré. Elle se fait en deux phases : une évaluation simplifiée ou préliminaire, qui doit permettre de conclure ou non à la possibilité d'un impact. Si c'est le cas, l'évaluation doit se poursuivre de façon approfondie.

Cette liste nationale de projets ou d'activités est complétée par 2 listes dressées par chaque préfet en fonction des enjeux locaux. La première concerne des activités qui relèvent d'un régime d'encadrement administratif, autres que celles de la liste nationale.

La seconde comprend des activités ne relevant actuellement d'aucun encadrement administratif mais qui sont cependant susceptibles d'avoir un impact significatif sur un ou des site(s) « Natura 2000 ». Cette seconde liste locale de programmes, projets ou activités soumises à évaluations des incidences au titre du régime propre Natura 2000 retient 11 items de priorité régionale ainsi que 4 items répondant aux enjeux locaux après examen de la Commission Départementale Nature Paysage et Sites (CDNPS), du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et consultation du public.

A noter dans le cadre de ce dossier de déclaration, le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 compte tenu de la proximité du site par rapport au projet.

IV – DESCRIPTIF DU FORAGE

A – Carte de situation du forage - distance réglementaire

<i>Forage</i>	<i>Localisation</i>	<i>caractéristiques</i>	<i>Masse d'eau</i>	<i>Usage</i>
Forage n°1	Dpt : Nièvre Commune : Saincaize-Meauce Coordonnées GPS (Lambert 93) : 708279.29 6643082.77 Alt : 184 m	Prélèvements maximum : 9000m3 Débit maximum : 30 m3/h Profondeur maximale : 40m Forage en diamètre 160	Calcaires, argiles et marnes du Trias, Lias et Dogger du Bec d'Allier libres et captifs	Abreuvement du cheptel soit environ 350 UGB en stabulation et en prairie
Forage n°2	Dpt : Nièvre Commune : Saincaize-Meauce Coordonnées GPS (Lambert 93) : 707964.92 6642967.84 Alt : 182 m	Prélèvements maximum : 9000 m3 Débit maximum : 30 m3/h Profondeur maximale : 40m Forage en diamètre 160	Calcaires, argiles et marnes du Trias, Lias et Dogger du Bec d'Allier libres et captifs	

Les forages seront réalisés sur des prairies en propriété de l'exploitant.

Aucune source de pollution ponctuelle (stockage de fuel, fumière, etc) n'est présente au voisinage du forage dans le périmètre de 35 mètres. L'alimentation du forage est électrique.

Distances de sécurité de 35 m



Carte 10 : Distance des 35 mètres par rapport aux projets de forage commune de Saincaize-Meauce

Le stockage de matières organiques fermentescibles (fumier, compost, digestat solide, etc) est interdit à moins de 35 mètres du forage.

L'épandage de boue de station d'épuration d'eau usée (compostée ou non), de digestat de méthanisation et d'effluents organiques (fumier, compost) provenant d'installation classée est interdit à moins de 5 m.

Distances réglementaires d'implantation d'un forage

Les conditions d'implantation de tout forage sont mentionnées à l'arrêté du 11 sept. 2003. modifié par l'arrêté du 7 août 2006.

► Les règles sont les suivantes :

L'emplacement retenu vérifie les distances réglementaires suivantes :

- à plus de 200 mètres des décharges et installation de stockage de déchets ménagers ou industriels
- à plus de 35 mètres des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines ; de stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, d'engrais minéraux, de produits phytosanitaires, des fumières et des fosses à lisier.

L'emplacement des futurs forages respecte les distances réglementaires.

Autres dispositions de protection

L'arrêté du 11 septembre 2003, modifié par l'arrêté du 7 août 2006, impose qu'un coffrage hermétique et anti-intrusion coiffera la tête du forage. Ce dispositif évitera également la projection accidentelle d'éléments dans le forage. Aussi tout déversement intentionnel de produits, de nature à détériorer le forage et/ou à polluer les eaux de la nappe, sera ainsi évité.

B – Contexte géologique et hydrogéologique

La carte géologique au 1/50000ème ainsi que les forages de profondeur variable réalisés sur la zone (Infoterre) apportent des informations géologiques sur l'organisation géologique du domaine d'étude.

Forage sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel à proximité.

Identifiant national de l'ouvrage

BSS001LUHF

Ancien code - avant 2017
05488X0016/FORAGE

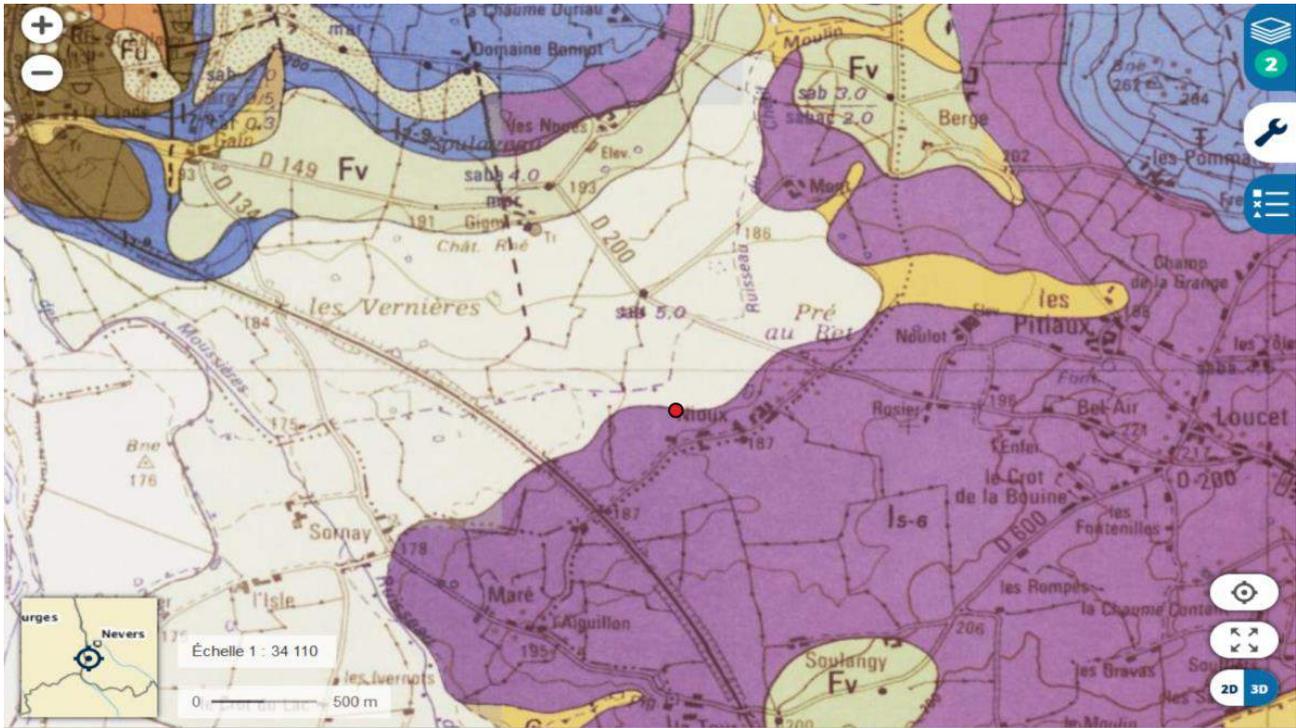
Hydromines fp 92139

" Les Jacquets " Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre)
Forage nx 1

Coordonnées : X : 665,175
Y : 2206,600
z : + 203

COUPE GEOLOGIQUE

00,00	à	00,20	mètre	Terre végétale argileuse brune.
00,00	à	00,50		Marne verdâtre.
00,50	à	01,00		Calcaire marneux verdâtre.
01,00	à	01,50		Calcaire marneux grisâtre.
01,50	à	02,00		Calcaire grisâtre.
02,00	à	03,00		Calcaire brunâtre.
03,00	à	03,50		Argile sableuse brune.
03,50	à	04,00		Argile sableuse fauve.
04,50	à	05,00		Argile fauve. Eau.
05,00	à	05,50		Argile diversicolore.
05,50	à	12,00		Argile lie-de-vin.
12,00	à	13,00		Argile gris-bleu. Eau.
13,00	à	14,00		Argile grise.
14,00	à	18,00		Argile bleue.
18,00	à	20,00		Argile lie-de-vin. Eau à 19 mètres.
20,00	à	21,00		Argile diversicolore.
21,00	à	28,00		Argile lie-de-vin.
28,00	à	31,00		Argile gréseuse lie-de-vin à éléments siliceux bruns.
31,00	à	35,00		Grès argileux roux.
35,00	à	38,00		Argile gréseuse lie-de-vin.
38,00	à	45,00		Grès argileux rosâtre.
45,00	à	46,00		Grès grossier sombre.
46,00	à	53,00		Grès grossier argileux grisâtre.
53,00	à	60,00		Grès grossier argileux rosâtre-grisâtre.
60,00	à	63,00		Argile gréseuse lie-de-vin.
63,00	à	65,00		Grès grossier argileux gris.
65,00	à	67,00		Argile gréseuse lie-de-vin.
67,00	à	68,00		grès grossier argileux gris.
68,00	à	70,00		Calcaire marneux verdâtre.
70,00	à	72,00		Calcaire argileux.
72,00	à	77,00		Marno-calcaire rouge.
77,00	à	82,00		Marne argileuse rouge.



Carte 11: Carte géologique sur la commune de Saincaize-Meaube

Les forages sur la commune de Saincaize-Meaube seront réalisés à la rencontre des formations Fy-z « Alluvions de l'Allier » et I5-6 « Marnes beiges du Pliensbachien ». Les alluvions de l'Allier correspondent à des dépôts récents. Cette zone occupe le lit mineur du cours d'eau et la plaine alluviale de l'Allier dont les divagations actuelles.

I5-6. Pliensbachien. Marnes beiges. Bien que couvrant une grande superficie, ces formations affleurent très mal ; leur épaisseur est de l'ordre de 30 à 40 mètres.

Essentiellement marneux, le Pliensbachien montre à la base des niveaux fossilifères qui permettent d'individualiser le Pliensbachien inférieur (Carixien) riche en Ammonites, Bélemnites, Brachiopodes et le Pliensbachien supérieur (Domérien) beaucoup moins riche en faune. Le passage Carixien – Domérien est toutefois difficile à fixer avec précision sur les pentes marneuses où se produisent des mélanges de faunes par glissement.

A la base on observe des formations assez riches en faunes en particulier en Ammonites : *Eoderoceras armatum*, *Acanthopleuroceras cf. maugenesti*, *Uptonia jamesoni*, *Tragophylloceras ibex*, *Prodactyloceras davoei*, *Oistoceras figuratum*, *Aegoceras cf. capricornu*, permettant de dire que le Carixien est complet. On y recueille également *Zeilleria numismalis*, *Hastites clavatus*, *Pecten acutiradiatus*.

Au-dessus on passe progressivement à des marnes à *Almatheus margaritatus* du Domérien moyen se terminant localement par des niveaux plus calcaires (rappelant le calcaire médio-liasique de l'Auxois ou le Banc de Roc du Jura), formant un léger ressaut dans la topographie et renfermant *Pecten aequivalvis*, *Pecten acutiradiatus*, *Plagiostoma hermanni* et *Almatheus margaritatus*.

V – PRECONISATIONS TECHNIQUES : CONCEPTION DU FORAGE

A – Création du puits

Création :

Les informations fournies par la banque du sous-sol et la carte géologique renseignent sur la nature des terrains géologiques traversés. Les forages de proximité renseignent sur une idée de débit.

La profondeur totale du puits pour le forage 1 sera au maximum de 40 mètres et pour le forage 2 de 70 mètres.

Surveillance au cours de la réalisation du forage

Au cours de la foration, les profondeurs des arrivées d'eau seront scrupuleusement repérées et notées par le foreur. Un échantillon tous les mètres sera impérativement conservé en vue d'une caractérisation géologique des terrains traversés par le forage.

Les risques de pollution lors des travaux sont faibles. Un petit cordon de terre sera réalisé autour du forage afin d'éviter toutes pollutions accidentelles lors des travaux.

Aménagement des abords immédiats du forage

Un coffrage hermétique et fermant à clé coiffera la tête du forage. Il sera posé afin de prévenir tout risque de pollution accidentelle ou intentionnelle.

Le pourtour immédiat du forage dans un rayon de 5 mètres sera maintenu en herbe et entretenue sans aucun traitement chimique et engrais.

Déroulement des travaux

La période des travaux envisagée **sera de l'été à automne 2021.**

Le chantier comprendra :

- la foration et la pose des tubes PVC
- l'essai de pompage
- l'aménagement de la margelle du forage

La conception du coffrage sera réalisé une fois la pompe et les raccords aux abreuvoirs dans les parcelles réalisés.

En référence aux obligations réglementaires (cf. **article 8 Arrêté Ministériel 11/09/03**), il sera réalisé une margelle bétonnée, conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. Cette margelle est de 3 m² au minimum autour de la tête de forage et 0,30 m de hauteur au-dessus du niveau du terrain naturel.

Lorsque la tête de l'ouvrage débouche dans un local ou une chambre de comptage, cette margelle n'est pas obligatoire ; dans ce cas, le plafond du local ou de la chambre de comptage doit dépasser d'au moins 0,5 m le niveau du terrain naturel.

La tête des sondages, forages, puits et ouvrages souterrains s'élève au moins à 0,5 m au-dessus du terrain naturel ou du fond de la chambre de comptage dans lequel elle débouche. Cette hauteur minimale est ramenée à 0,2 m lorsque la tête débouche à l'intérieur d'un local. Elle est en outre cimentée sur 1 m de profondeur comptée à partir du niveau du terrain naturel. En zone inondable, cette tête est rendue étanche ou est située dans un local lui-même étanche.

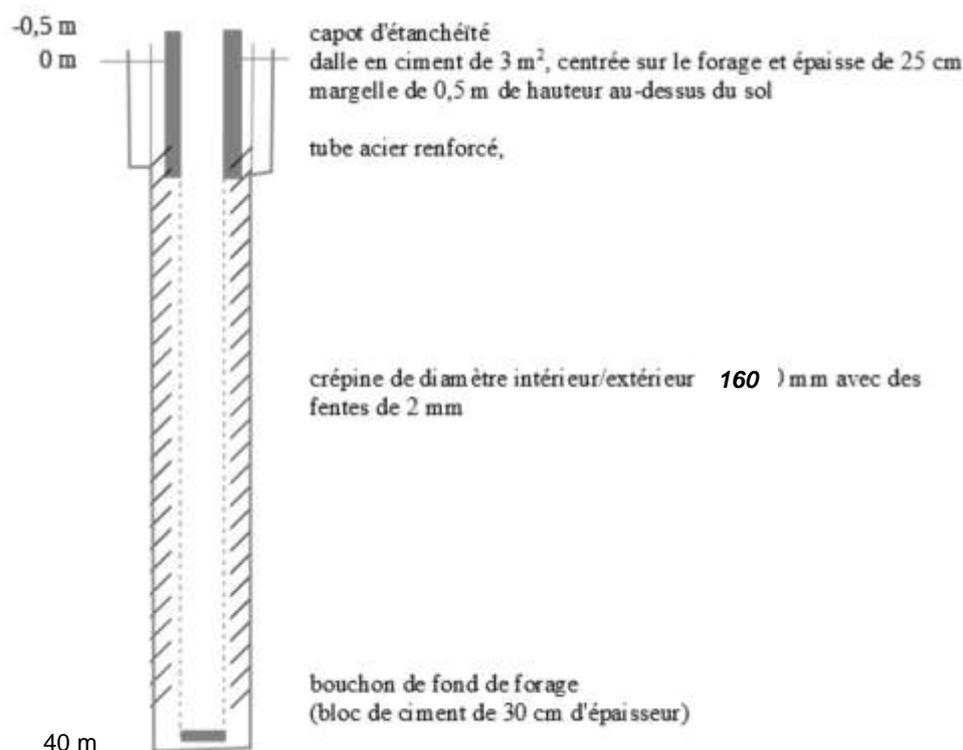
Un capot de fermeture ou tout autre dispositif approprié de fermeture équivalent est installé sur la tête du sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain conservé pour prélever à titre temporaire ou permanent des eaux souterraines ou pour effectuer leur surveillance. Il doit permettre un parfait isolement du sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain des inondations et de toute pollution par les eaux superficielles. En dehors des périodes d'exploitation ou d'intervention, l'accès à l'intérieur du sondage, forage, puits, ouvrage souterrain est interdit par un dispositif de sécurité.

Les conditions de réalisation et d'équipement des forages, puits, sondages et ouvrages souterrains conservés pour prélever à titre temporaire ou permanent des eaux souterraines ou pour effectuer leur surveillance doivent permettre de relever le niveau statique de la nappe au minimum par sonde électrique.

Tous les sondages, forages, puits et ouvrages souterrains conservés pour prélever à titre temporaire ou permanent des eaux souterraines ou pour effectuer leur surveillance sont identifiés par une plaque mentionnant les références du récépissé de déclaration.

Au cours de l'opération de foration, un échantillon de cutines tous les mètres sera mis de côté de façon ordonnée pour le relevé géologique. Les arrivées d'eau seront rigoureusement repérées.

Coupe prévisionnelle du forage



B – Essai de pompage

Conformément à l'article 9 de l'arrêté ministériel du 11/09/03 (Modifié par Arrêté 2006-08-07 art. 1 JORF 24 septembre 2006 en vigueur le 1er octobre 2006), lorsque le sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain est réalisé en vue d'effectuer un prélèvement dans les eaux souterraines, le déclarant s'assure des capacités de production de l'ouvrage par l'exécution d'un pompage d'essai. Lorsque le débit du prélèvement envisagé est supérieur à 80 m³/h, le pompage d'essai est constitué au minimum d'un pompage de courte durée comportant trois paliers de débits croissants et d'un pompage de longue durée à un débit supérieur ou égal au débit définitif de prélèvement envisagé. La durée du pompage de longue durée ne doit pas être inférieure à 12 heures.

Le pompage d'essai doit également permettre de préciser l'influence du prélèvement sur les ouvrages voisins, et au minimum sur ceux de production d'eau destinée à la consommation humaine et ceux légalement exploités situés dans un rayon de 500 m autour du sondage, forage, puits ou ouvrage souterrain où il est effectué. Lorsque le débit du prélèvement définitif envisagé est supérieur à 80 m³/h, le déclarant suit l'influence des essais de pompage dans des forages, puits ou piézomètres situés dans un rayon de 500 m autour du sondage, forage, puits, ouvrage en cours d'essai, en au moins trois points et sous réserve de leur existence et de l'accord des propriétaires. Ce suivi peut être remplacé par le calcul théorique du rayon d'influence du prélèvement envisagé, lorsque la connaissance des caractéristiques et du fonctionnement hydrogéologique de la nappe est suffisante pour permettre au déclarant d'effectuer ce calcul.

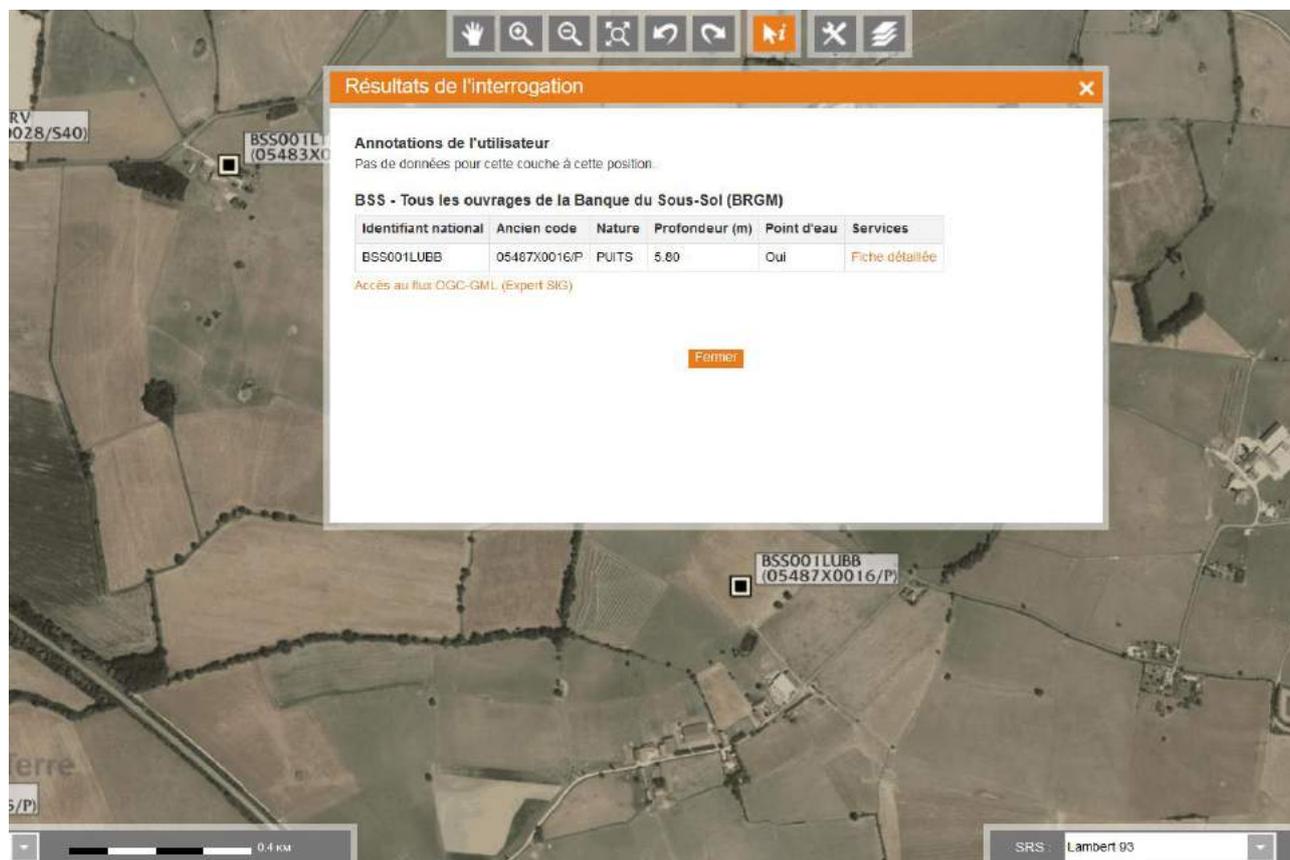
Pour les forages 1 et 2, les essais concerneront un pompage à 30m³/h pendant une heure. Ce pompage sera d'une heure au niveau du puit n°1, puis d'une heure ensuite au niveau du puits n°2. Les puits 1 et 2 serviront alternativement de piézomètres.

L'enregistrement de la remontée de la nappe sera réalisé.

Cet essai fera également l'objet d'un suivi strict des débits d'exhaure. La turbidité des eaux d'exhaure fera l'objet d'une surveillance renseignant sur le développement du forage et par conséquent la stabilité des niveaux mesurés. Les arrivées d'eau troubles seront mentionnées.

Les eaux d'exhaure seront dispersées dans les parcelles agricoles en prairies à plus de 50 mètres de l'ouvrage. Compte tenu de l'occupation du sol, l'eau s'infiltrera dans les horizons du sol. Ainsi tout risque de retour d'eau dans le forage est écarté.

Un seul puit se situe dans les 500 m autour du projet de forage n°1. Ce puit pourra servir de piézomètre lors des travaux de forage dans la situation où un seul des deux forages ne serait réalisé et sous réserve dans ce cas de l'accord du propriétaire.



C – Rapport de fin de travaux

Dans un délai de 2 mois suivant la fin des travaux et des essais des pompages, M. Gilles PAUPINAT s'engage à remettre au service Police de l'Eau de la DDT un rapport de fin de travaux comprenant :

- Le déroulement du chantier
- Les coupes géologiques des formations rencontrées, avec mention du ou des niveaux de nappes rencontrées
- Les coupes techniques des installations réalisées, précisant les caractéristiques des équipements notamment les diamètres, la nature du cuvelage, la profondeur atteinte,
- Les coordonnées GPS (en Lambert II étendu), Cote NGF de la tête du forage, code national BSS,
- Les résultats des pompages d'essais, interprétation et évaluation de l'incidence de ces pompages sur la ressource en eau
- Les résultats d'analyses d'eau
- Le compte rendu des travaux de comblement des ouvrages abandonnés

D – Débits attendus

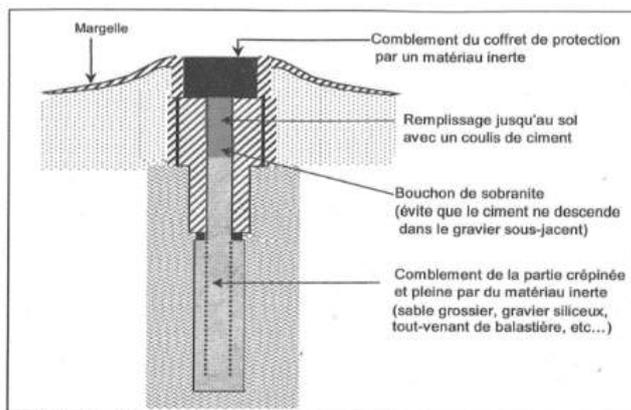
Le débit maximum attendu pour le forage n°1 est de 30 m³/h et pour le forage n°2 de 30 m³/h également.

E – Condamnation du forage existant

Si le pétitionnaire décide de ne pas exploiter le forage, le forage devra être soit conservé entièrement équipé et périodiquement contrôlé ou bien être rebouché suivant les règles de l'art. Le rebouchât d'un forage répond à des règles :

- des matériaux inertes, graviers et cailloutis calcaires ou siliceux, seront utilisés pour le comblement du forage.
- un bouchon de sobranite et de ciment sera réalisé jusqu'en surface du sol pour empêcher toute intrusion d'eau. L'épaisseur du bouchon sera de 1 mètre.

Schéma de comblement du forage



F – Surveillance de l'Etat du forage

Tous les forages doivent être surveillés et entretenus :

- Pour garantir la protection de la ressource en eau souterraine vis-à-vis du risque de pollution par les eaux de surface ;
- Pour empêcher le mélange des eaux de différents aquifères ;
- Pour éviter tout gaspillage de l'eau.

Au-delà des prescriptions réglementaires minimales sont exposées, ci-après, quelques recommandations pour optimiser le fonctionnement de l'installation. L'exploitant peut intervenir sur le fonctionnement de son installation. En revanche, il ne peut intervenir sur l'évolution naturelle de la nappe ni sur l'évolution des pompages au voisinage mais il doit pouvoir en tenir compte. Ainsi, l'exploitant devra s'assurer si :

- la ressource diminue, naturellement ou à cause de prélèvements au voisinage, afin de l'intégrer dans la gestion de son installation,
- son forage se maintient en bon état de fonctionnement ou se dégrade avec un risque, dans un premier temps, d'augmentation des charges d'exploitation et, dans un deuxième temps, d'arrêt d'exploitation.

Contrôle des pertes de charge du forage d'exhaure : Effectuer au moins tous les semestres un contrôle des pertes de charge du forage. La fréquence est à adapter si une augmentation des pertes de charge est constatée. Il est souhaitable d'assurer un suivi régulier.

Contrôle du fond du forage : Effectuer un contrôle du fond du forage, à l'occasion de chaque remontée de pompe et au moins tous les trois ans environ. Un comblement brutal ou progressif et continu du forage traduit un dysfonctionnement qu'il faudra traiter. Le contrôle se fait simplement avec une sonde lestée. A noter que la sonde lestée ne permet pas toujours de contrôler la présence de dépôts gélatineux à très faible consistance mais néanmoins colmatants.

Respect absolu du débit maximum d'exploitation : Chaque forage est livré avec un débit maximum d'exploitation qu'il ne faut jamais dépasser, même très temporairement. En cas de dépassement on risque de réorganiser différemment la granulométrie des particules autour du

forage et « d'arracher » des particules du terrain ou du massif filtrant, de créer des « ponts de sable » c'est à dire des zones où le massif filtrant n'est plus correctement en place et laisse passer des flux de particules, entraînant alors une abrasion des crépines, de la pompe, de la colonne d'exhaure et de tous les matériels en aval, ainsi qu'un colmatage de la crépine, de la pompe avec le risque de surchauffe du moteur. Une attention particulière est portée sur les conditions d'exploitation de la nappe et/ou du forage. Si celles-ci viennent à changer de façon significative, le débit maximal peut être revu à la baisse.

G – Précautions à prendre pendant la phase de chantier

Dans le but de limiter au maximum l'impact des travaux lors de l'intervention de forage, il est important de prévoir les travaux hors des périodes pluvieuses ce qui limitera les problèmes de mises en suspension. Les travaux devront être réalisés dans de bonnes conditions météorologiques en évitant l'intervention après de fortes pluies ou durant un épisode pluvieux intense avec des sols engorgés qui risquent de compacter les sols.

Afin d'éviter tout problème de pollutions accidentelles, le plein en carburant des engins de travaux devra être réalisé hors des parcelles cultivées.

Précautions vis-à-vis des espèces exotiques envahissantes

Concernant la lutte contre les espèces invasives, l'ensemble du matériel nécessaire pour l'intervention de curage (pelle mécanique, remorque, tracteur) devra arriver propre en début de chantier. L'arrivée des camions et les différentes livraisons (carburants,..) devront être réalisées en bordure de chantier exclusivement hors du périmètre de l'étang.

Exclure tout remblaiement de terre avec de la terre extérieure pour éviter les contaminations par des espèces invasives.

En cas d'identification d'une espèce invasive lors du chantier, la bonne pratique reste de contacter la DDT 58 afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques et conseils spécifiques vis-à-vis de l'espèce présente. A ce jour aucune espèce invasive n'a été identifiée sur la zone de travaux.

VI – EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 ET PRISE EN CONSIDERATION DE LA DOCTRINE ERC

A – Valeur paysagère du site

Les travaux de forage n'engendrent aucun arrachage de linéaire de haie, création d'accès particuliers ou modification du paysage.

Aucun impact n'est à signaler sur cet aspect.

B – Biodiversités remarquables et ordinaires

1 – Evaluation des incidences / Natura 2000

Aucune espèce (floristique ou faunistique) d'intérêt patrimonial ou protégée n'a été référencée ou identifiée sur le parcellaire d'étude situé à proximité d'habitations et de bâtiments agricoles.

Les enjeux identifiés sur les sites Natura 2000, concernent principalement des enjeux de maintien de la diversité écologique des milieux générés par l'Allier et la Loire.

Les travaux de forage n'engendrent aucune destruction particulière d'habitat ou d'espèce d'intérêt communautaire, aucun impact direct n'est donc à signaler **sur les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation des sites Natura 2000 les plus proches.**

2 – Biodiversité ordinaire

Sur ce territoire, les éléments fixes du paysage jouxtant le parcellaire d'étude, jouent plusieurs rôles importants.

- Les haies bocagères : Les haies sont des sources de biodiversité animales et végétales très importantes sur ce territoire. Interface entre la forêt et l'agriculture, elles accueillent en effet une flore et une faune spécifiques de la forêt, de l'agriculture et de la haie elle-même. Celle-ci fournit nourriture,

abri et site de reproduction à de nombreuses espèces, et a surtout un rôle essentiel pour leur circulation. Ces haies permettent également de limiter l'érosion et limiter les apports de matières dans l'étang.

- Les longs linéaires de ripisylves présentent également une grande valeur écologique. En tant qu'éléments ponctuels et linéaires, ils contribuent en effet à relier les différents réseaux de haies entre eux et permettent une action directe sur la qualité de l'eau. Les vieux arbres recèlent souvent des cavités propres à la nidification de différentes espèces d'oiseaux. Ils sont également des éléments marquants du paysage.

A noter par ailleurs que depuis 2015, pour l'ensemble des parcelles jouxtant le projet de forages et déclarées dans le cadre de la politique Agricole Commune, l'obligation de maintien d'éléments topographiques prévue dans le cadre de la conditionnalité des aides (Surface Equivalente Topographique SET) est remplacée par le critère de maintien de surfaces d'intérêt écologique (SIE) dans le cadre du verdissement des aides.

Désormais dans le cadre de la conditionnalité, certains éléments topographiques menacés de destruction sont protégés par une obligation de maintien (BCAE 7) : il s'agit dans ce cadre de protéger l'élément considéré, qui ne peut en règle générale ni être détruit ni être déplacé par l'exploitant.

Les éléments topographiques protégés par la BCAE 7 sont notamment les éléments suivants présents sur les exploitations agricoles (que ce soit à l'intérieur des parcelles ou en bordure de celles-ci) :

- les haies dont la largeur n'excède pas dix mètres,
- les mares dont la surface est strictement supérieure à dix ares, et inférieure ou égale à cinquante ares,
- les bosquets dont la surface est strictement supérieure à dix ares, et inférieure ou égale à cinquante ares.

Les travaux de forage n'engendrent aucune modification sur ces éléments au sein de la parcelle concernée par les travaux de forage.

C – Zones Humides



La visite sur site a permis de faire un diagnostic des sols au niveau des projets de forage.

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des " terrains, exploités ou habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année " (Art. L211-1 du code de l'environnement).

Les critères à retenir pour la définition et la délimitation de ces zones sont précisés par l'article R211-108 CE codifiant le décret du 30 janvier 2007. Les critères sont relatifs à la

morphologie des sols liés à la présence prolongée d'eau d'origine naturelle ainsi qu'à la présence éventuelle de plantes hygrophiles, définie à partir de listes établies par région biogéographique.

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 vient préciser la méthodologie à appliquer pour délimiter une zone humide dans le cadre de la réglementation relative à la police de l'eau. Les différents types de sols, espèces ou associations d'espèces végétales caractéristiques des zones humides y sont définis et spécifiés.

Le protocole du diagnostic est celui précisé par la circulaire Zones Humides du 18 janvier 2010.

Les sols diagnostiqués ne présentent aucune traces d'oxydo-réduction (hydromorphie) jusqu'à 70-80 cm. Les sols sont donc classés hors des classes GEPPA IVd à VI ou H, les sols ne sont donc pas caractéristiques de zones humides. (Cf photo ci-dessous).



Les forages se situent sur des parcelles en prairie, un diagnostic floristique a été réalisé au niveau des deux projets. Aucune espèce identifiée n'est caractéristique de zone humide. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Forage	Flore
1	<i>Paturin commun (40%)</i> <i>Ray Grass (30%)</i>
2	<i>Fétuque élevée (60%)</i>

Aucune zone humide n'a été localisée sur le parcellaire d'étude, que ce soit à partir de la prise en considération du critère pédologique ou floristique.

Aucune destruction ou remblai de zones humides n'est à indiquer dans le cadre de ces travaux.

Le projet est donc compatible avec le SDAGE LB.

D – Hydrologie

Estimation des besoins en eau

Par un rapide calcul si l'on considère qu'une vache allaitante consomme 50 m³ d'eau par an (Données GDS Auvergne), la consommation maximale faite par le cheptel serait de 17 500 m³/an (350 UGB abreuvés par le forage). Ainsi, le prélèvement annuel ne dépassera pas ce volume.

A noter qu'aujourd'hui ces prélèvements sont déjà réalisés sur le réseau d'eau potable.

Le projet n'engendre donc aucun nouveau prélèvement d'eau à l'échelle de l'exploitation

VII – COMPATIBILITE AVEC LE SDAGE LOIRE BRETAGNE

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 énonce 5 grands principes qui ont été pris en compte dans l'étude d'incidence lorsqu'ils avaient un rapport de près ou de loin avec l'irrigation. Ces 5 objectifs sont les suivants :

1. Protéger les milieux aquatiques et des zones humides : le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la préservation des zones humides sont une condition clef du bon état de l'eau. Rétablir la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques.
2. Lutter contre les pollutions : toutes les dégradations de la qualité de l'eau en modifiant leurs caractéristiques physiques, chimiques, biologiques ou bactériologiques sont concernées quelle que soit leur origine. Restaurer la qualité de l'eau.
1. Maîtriser la ressource en eau : la ressource et les prélèvements doivent être équilibrés. Promouvoir une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau. Valoriser l'eau comme ressource économique. Mobiliser, créer et protéger la ressource en eau.
2. Gérer le risque inondation : développer la conscience et la prévention du risque.
3. Gouverner, coordonner, informer : assurer une cohérence entre les politiques.

Les mesures prévues pour les masses d'eau souterraines consistent principalement à :

- Réaliser des études de connaissance (notamment sur les prélèvements effectués),
- Évaluer les volumes globaux prélevables et leurs répartitions spatiales,
- Limiter les prélèvements, initier des économies d'eau, améliorer la qualité des ouvrages de captage, mettre en place des dispositifs de réalimentation de nappe ainsi que des ressources de substitution ou complémentaires,
- Mettre en place des dispositifs de gestion collective et définir les modalités de partage de la ressource en eau.

Pour limiter la pression quantitative sur les cours d'eau, les mesures envisagées sont les suivantes :

- Mise en place de structures de concertation entre usagers,
- Amélioration de la gestion par bassin versant, afin de répartir la ressource entre prélèvements actuels et nouveaux prélèvements,
- Amélioration de la connaissance des seuils d'alerte, révision des débits réservés et restriction des usages lors des étiages sévères,
- Création et gestion de dispositifs pour le soutien d'étiage.

S'agissant de la compatibilité au SDAGE Loire-Bretagne, le projet est concerné par la disposition 7B-5 du SDAGE 7B-5 : axes réalimentés par soutien d'étiage : augmentation, ou plafonnement au niveau actuel, des prélèvements à l'étiage selon la capacité des ouvrages de soutien à compenser ces nouveaux prélèvements.

Le projet vise à assurer l'alimentation en eau des bovins sur l'exploitation qui aujourd'hui est réalisée à partir de prélèvements directement sur le réseau d'eau potable.

Aucune augmentation de volume n'est à enregistrer et ce projet aura un impact positif en diminuant la pression sur le réseau d'eau potable.

Ce projet reste compatible avec les objectifs du SDAGE.

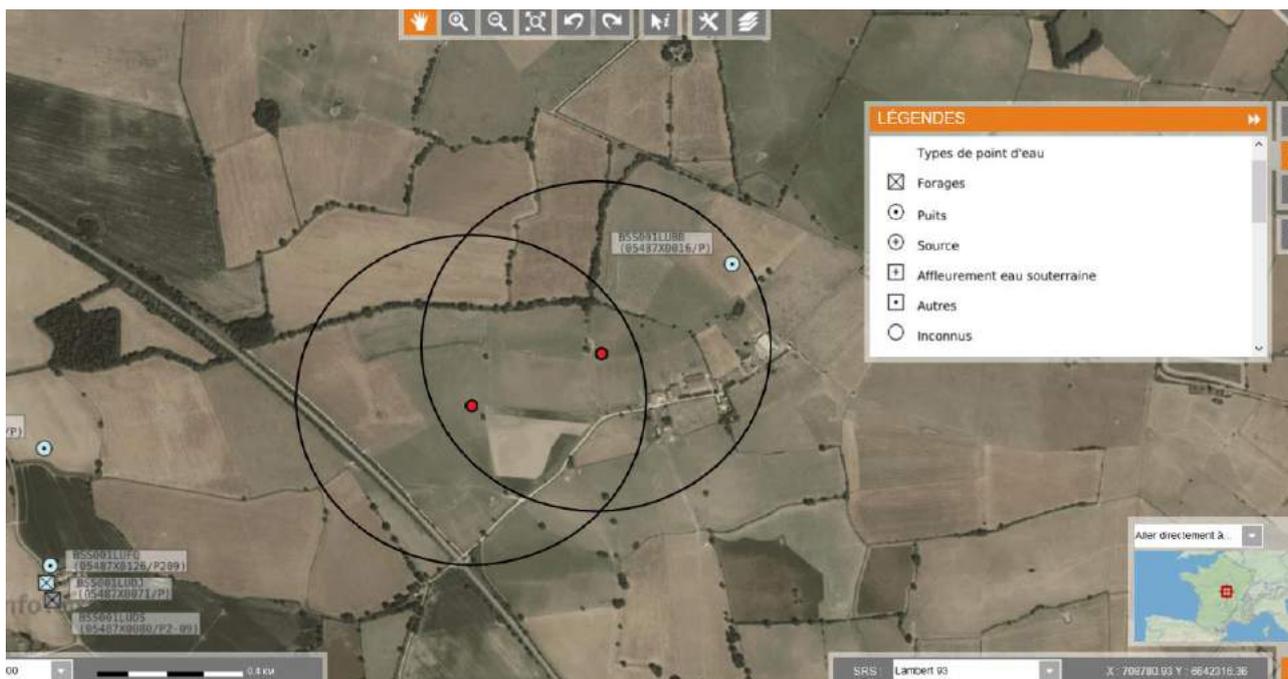
VIII – COMPATIBILITE AVEC LA DIRECTIVE NITRATE

Le projet est situé au sein de la zone vulnérable, au titre de la directive nitrate. Le forage étant destiné à l'abreuvement des animaux et non à l'irrigation, aucune analyse de la teneur en nitrate et nitrite de l'eau n'est nécessaire pour le bilan de la fertilisation.

IX – COMPATIBILITE AVEC LA PGRI

Le projet ne pouvant pas engendrer de risques d'inondation, il reste compatible avec les objectifs de la PGRI.

X – INCIDENCES DU FORAGE SUR LES AUTRES CAPTAGES A PROXIMITE



Carte 12 : Localisation des puits à proximité des projets de forage (Saincaize-Meauce)

Un seul puits est présent dans le périmètre des 500 mètres autour du projet de forage n°1.

Dans la mesure où les prélèvements de la nappe resteront au maximum équivalents aux prélèvements actuels sur le réseau d'eau potable, nous pouvons considérer que le nouvel ouvrage n'engendrera pas d'incidences supplémentaires à la situation actuelle et permettra de diminuer les pressions sur le réseau d'eau potable.

Le rapport de fin de travaux fera apparaître les résultats des pompages d'essais, leur interprétation et l'évaluation de l'incidence des pompages sur la nappe à partir de l'analyse de la vitesse de la remontée de nappe.

XI – CONCLUSION

L'objectif des travaux vise à permettre la réalisation de deux forages sur la commune de Saincaize-Meauce dans le département de la Nièvre.

La présente déclaration vise à exposer les modalités des travaux, préciser les caractéristiques techniques de l'ouvrage et évaluer l'impact des nouveaux forages sur l'environnement (Eau, biodiversité). Différentes bonnes pratiques sont préconisées au moment de la réalisation des travaux.

Dans la mesure où l'ensemble des préconisations de l'étude est respecté, préservant ainsi l'ensemble des enjeux identifiés, les atteintes occasionnées sur le milieu sont négligeables **et non significatives**.

Annexes

- **Annexe 1** : Arrêté Zones sensibles
- **Annexe 2** : Liste 1 et 2 cours d'eau
- **Annexe 3** : Frayères
- **Annexe 4** : ZNIEFF type 1
- **Annexe 5** : ZNIEFF type 2
- **Annexe 6** : Natura 2000 ZPS
- **Annexe 7** : Natura 2000 ZSC
- **Annexe 8** : Résumé non technique

Annexe 1

Arrêté zones sensibles

Arrêté du 23 novembre 1994 portant délimitation des zones sensibles pris en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes

 Dernière mise à jour des données de ce texte : 01 mars 2009
NOR : ENVE9430394A

Version en vigueur au 09 novembre 2020

Le ministre de l'environnement,

Vu la directive n° 91/271/C.E.E. du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires ;

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes, et notamment ses articles 6 et 7 ;

Vu les délibérations du Comité de bassin Adour-Garonne en date des 23 novembre 1992 et 2 juillet 1993 ;

Vu la délibération du Comité de bassin Artois-Picardie en date du 4 décembre 1992 ;

Vu les délibérations du Comité de bassin Loire-Bretagne en date des 10 novembre 1992 et 10 février 1994 ;

Vu la délibération du Comité de bassin Rhin-Meuse en date du 25 juin 1992 ;

Vu les délibérations du Comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse en date des 3 décembre 1992 et 7 juillet 1993 ;

Vu la délibération du Comité de bassin Seine-Normandie en date du 29 juin 1993 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Adour-Garonne en date du 4 octobre 1994 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Artois-Picardie en date du 28 septembre 1994 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Loire-Bretagne en date du 30 mai 1994 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Rhin-Meuse en date du 3 juin 1994 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Rhône-Méditerranée-Corse en date du 8 juin 1994 ;

Vu le rapport du préfet coordonnateur de bassin relatif à la consultation des conseils régionaux et généraux du bassin Seine-Normandie en date du 7 septembre 1994 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 5 octobre 1994,

Article 1

Modifié par Décret n°2009-235 du 27 février 2009 - art. 5 (V)

Les zones sensibles prévues à l'article 6 du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 sont définies aux articles ci-après et délimitées par la carte jointe en annexe au présent arrêté (1).

Pour l'application du présent arrêté, on entend par " bassin versant l'ensemble des affluents, des sous-affluents et de leurs ramifications ultimes, dont les eaux sont drainées vers les masses d'eaux significatives mentionnées dans les articles ci-après.

Sauf indication contraire, les indications " amont de ou " aval de, utilisées dans l'énumération ci-après des bassins versants hydrographiques classés en zone sensible, doivent être interprétées de la façon suivante :

-pour un nom de commune, celle-ci est incluse dans le zonage ;

-pour les bassins versants des cours d'eau affluents, ils sont inclus dans le zonage après les expressions " en amont de sa confluence avec... et " les affluents de rive gauche ou droite entre... ; ils sont exclus après l'expression " en aval de sa confluence avec....

Nota :

(1) Cette carte peut être consultée et mise à la disposition du public dans chaque direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Diren) et au ministère de l'environnement (direction de l'eau).

NOTA :

Décret n° 2009-235 du 27 février 2009 art 7 : Les présentes dispositions prennent effet dans chaque région à la date de nomination du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et au plus tard le 1er janvier 2011.

Conformément à son article 10, le présent décret ne s'applique ni à la région Ile-de-France, ni aux régions d'outre-mer.

Article 2

Les zones sensibles du bassin Adour-Garonne comprennent les bassins versants des cours d'eau et lacs suivants :

- les affluents en rive gauche de la Garonne entre la Saudrune à l'amont et la Baïse à l'aval (hors son affluent la Gélise) ;
- les affluents de rive droite de la Garonne suivants :
- l'Hers mort ;
- le Tarn (en aval de Montauban) et le lac de la Ravière, l'Aveyron et ses affluents hors le Cérou et la Vère ;
- les cours d'eau entre la Barguelonne à l'amont et la Masse à l'aval ;
- le Lot (en aval de sa confluence avec le Dourdou) et ses affluents hors le Célé ;
- les cours d'eau entre le Tolzac à l'amont et le Dropt à l'aval ;
- la Dordogne en amont du barrage de Bort-les-Organes, son affluent de rive gauche la Rhue (en amont de Vaussaire), son affluent de rive gauche la Cère (en amont du lac de Saint-Etienne-de-Cantalès) et son affluent de rive droite l'Isle entre ses points de confluence avec l'Auvezère (exclue) et la Dronne (exclue) ;
- la Charente en amont de sa confluence avec l'Arnould ;
- les affluents de rive gauche de l'Adour, entre le Léés et le Luys, et l'Arros à l'aval de Villecomtal-sur-Arros ;
- les lacs et étangs littoraux aquitains et le bassin d'Arcachon.

Article 3

Les zones sensibles du bassin Artois-Picardie comprennent les eaux de la mer dans la limite des eaux territoriales et les bassins versants des cours d'eau suivants :

- la Somme en amont de Bray-sur-Somme et en aval d'Amiens (à l'exclusion de la Selle) ;
- les autres fleuves côtiers entre la Bresle au Sud et l'Aa au Nord ;
- la Lys en amont d'Armentières.

Article 4

Les zones sensibles du bassin Loire-Bretagne comprennent les bassins versants des cours d'eau suivants :

- la Loire en amont de sa confluence avec le Beuvron ;

- la Vilaine.

Versions ^

Article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1994 portant délimitation des zones sensibles pris en application du décret n° 94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes

Version en vigueur depuis le 24 décembre 1994

> [Création un texte d'une portée générale](#)

Article 5

Les zones sensibles du bassin Rhin-Meuse comprennent les bassins versants des cours d'eau suivants :

- la Meuse ;
- la Moselle ;
- le Rhin ;
- la Sarre (y compris ses affluents et sous-affluents qui prennent leur source en territoire français, mais qui confluent avec la Sarre en territoire allemand).

Article 6

Les zones sensibles du bassin Rhône-Méditerranée-Corse comprennent les bassins versants :

- de la Saône en amont de Massieux (Ain) en rive gauche et Quincieux (Rhône) en rive droite ;
- du lac Léman ;
- des étangs palavasiens (Arnel, Méjean, Grec, Prévost), de l'étang de l'Or et de l'étang de Berre.

Article 7

Annexe 2

Listes 1 et 2 Cours d'Eau



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Arrêté

**portant sur la liste 2 des cours d'eau, tronçons de cours d'eau ou canaux classés
au titre de l'article L 214-17 du code de l'environnement
du bassin Loire-Bretagne**

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
PREFET DU LOIRET
PREFET COORDONNATEUR
DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive cadre européenne sur l'eau n°2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour la politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu les articles L 214-17 et R.214-107 et suivants du code de l'environnement ;

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin Loire Bretagne pour 2010-2015, notamment les dispositions 1B-2, 9A et 9B ainsi que la liste des réservoirs biologiques et la liste des axes migrateurs ;

Vu les avant-projets de liste transmis par les Préfets à l'issue de la concertation qui s'est déroulé d'avril 2010 à novembre 2010 et les observations formulées à ces occasions ;

Vu l'harmonisation des avant-projets départementaux par la commission administrative de bassin du 18 novembre 2010 ;

Vu l'étude de l'impact des classements sur les différents usages de l'eau sur le bassin Loire-Bretagne ;

Vu les avis des conseils régionaux, des conseils départementaux, des établissements publics de bassin et des commissions locales de l'eau consultés de mai à septembre 2011 ;

Vu l'avis de la commission administrative de bassin du 28 novembre 2011 ;

Vu l'avis du comité de bassin en date du 13 décembre 2011 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre, délégué de bassin Loire Bretagne,

ARRÊTE

Article 1

L'annexe au présent arrêté fixe la liste des cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux tels que définis au 2° du I de l'article L214-17 du code de l'environnement sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans un délai de 5 ans après la publication de la liste en annexe.

Article 2

Dans la mention « le cours d'eau X et ses cours d'eau affluents », sont considérés comme affluents tous les cours d'eau tributaires correspondant à l'ensemble du bassin hydrographique amont dans la section où le cours d'eau est classé.

Article 3

Sauf précision contraire, les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux s'entendent avec leurs annexes hydrauliques, bras et autres dérivations participant à l'écoulement de leurs eaux et au fonctionnement de leur écosystème.

Article 4

L'obligation d'assurer la circulation (montaison et dévalaison) s'applique aux espèces amphihalines citées en annexe et aux espèces holobiotiques qui seront précisées dans le cadre de l'instruction des propositions d'aménagement ou de modification des modalités de gestion de chaque ouvrage concerné.

Article 5

L'étude de l'impact des classements et le document technique d'accompagnement détaillant les informations hydrographiques, les critères justifiant le classement issu des concertations et consultations locales sont consultables sur le site internet <http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr> de la DREAL Centre, DREAL de bassin Loire Bretagne. Ils sont tenus à la disposition du public à la DREAL de bassin Loire Bretagne, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans Cedex 2, ainsi que dans les préfectures des départements aux adresses suivantes :

DÉPARTEMENT	ADRESSE	CP	VILLE
Allier	2, rue Michel-de-L'Hospital	03016	MOULINS
Ardèche	Rue Pierre-Filliat	07007	PRIVAS
Cantal	2, Cours Monthyon	15005	AURILLAC
Charente	7-9, rue de la Préfecture	16017	ANGOULEME
Charente-Maritime	38, rue Réaumur	17017	LA ROCHELLE
Cher	Place Marcel-Plaisant	18020	BOURGES
Corrèze	1 Rue Souham	19012	TULLE
Côte-d'Or	49, rue de la Préfecture	21041	DIJON
Côtes-d'Armor	3, place du Général-de-Gaulle	22023	SAINT-BRIEUC
Creuse	Place Louis-Lacrocq	23011	GUERET
Eure-et-Loir	Place de la République	28019	CHARTRES
Finistère	40-42, boulevard Duplex	29320	QUIMPER
Ille-et-Vilaine	3, avenue de la Préfecture	35026	RENNES
Indre	Place de la Victoire-et-des-Alliés	36019	CHATEAUROUX
Indre-et-Loire	15, rue Bernard-Palissy	37925	TOURS
Loir-et-Cher	1, place de la République	41018	BLOIS
Loire	2, rue Charles-de-Gaulle	42022	SAINT-ETIENNE
Haute-Loire	6, avenue du Général-de-Gaulle	43011	LE PUY
Loire-Atlantique	6, quai Ceineray	44035	NANTES
Loiret	181, rue de Bourgogne	45042	ORLEANS
Lozère	2, rue de la Rovère	48005	MENDE
Maine-et-Loire	Place Michel Debré	49934	ANGERS
Manche	Place de la Préfecture	50009	SAINT-LO
Mayenne	46, rue Mazagran	53015	LAVAL
Morbihan	24, place de la République	56019	VANNES
Nièvre	40, rue de la Préfecture	58019	NEVERS
Orne	39, rue Saint-Blaise	61018	ALENCON
Puy-de-Dôme	18, boulevard Desaix	63033	CLERMONT-FERRAND
Rhône	106, rue Pierre-Corneille	69003	LYON
Saône-et-Loire	196, rue de Strasbourg	71021	MACON
Sarthe	Place Aristide-Briand	72041	LE MANS
Deux-Sèvres	4, rue Du-Guesclin	79021	NIORT
Vendée	29, rue Delille	85922	LA ROCHE S/YON
Vienne	1, place Aristide-Briand	86021	POITIERS
Haute-Vienne	1, rue de la Préfecture	87031	LIMOGES
Yonne	Place de la Préfecture	89016	AUXERRE

Article 6

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7

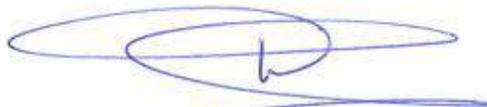
Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République française.

Article 8

Les préfets de région et de département du bassin Loire-Bretagne et le directeur régional de l'environnement de la région Centre, délégué de bassin, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Orléans le 09 JUL 2012

Le préfet de la région Centre
Préfet du Loiret
Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne



Michel CAMUX

Annexe 3

Frayères



2AA2 08/0113

PRÉFÈTE DE LA NIEVRE

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

Service Eau Forêt Biodiversité

N° 2012-DDT - 2072

ARRETE

portant établissement des inventaires relatifs aux frayères et aux zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole

La Préfète de la Nièvre,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L. 432-3 et R 432-1 à R 432-1-5 ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L 432-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 fixant la liste des espèces de poissons et de crustacés et la granulométrie caractéristique des des frayères en application de l'article R 432-1 du code de l'environnement ;

VU l'avis du Président de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique en date du 4 décembre 2012 ;

VU l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites émis lors de sa séance du 27 novembre 2012 ;

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques émis lors de sa séance du 18 décembre 2012 ;

Considérant la nécessité de préserver les frayères de lamproie marine, lamproie de rivière, lamproie de Planer, truite fario, saumon de l'Atlantique, ombre commun, vandoise, chabot, grande alose et brochet ;

Considérant la nécessité de préserver les zones de croissance et d'alimentation des écrevisses à pieds rouges et écrevisses à pieds blancs ;

Considérant les pratiques agricoles de valorisation des prairies par un pâturage extensif et le besoin d'abreuvement du bétail y afférent ;

Considérant le travail de mise en cohérence de l'inventaire des frayères avec les arrêtés recensant les cours d'eau sur les bassins versants sur lesquels une cartographie des cours d'eau a été réalisée ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Nièvre ;

ARRETE

Article 1 :

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-I du code de l'environnement des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de chabot, lamproie de Planer, lamproie de rivière, lamproie marine, ombre commun, truite fario, vandoise, saumon de l'Atlantique est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté (« 1 » - Liste 1 poissons)

Article 2 :

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-II du code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquelles ont été observé la dépose et la fixation d'oeufs ou la présence d'alevins de brochet et de grande alose est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté (« 2p » - Liste 2 poissons)

Article 3 :

L'inventaire prévu à l'article R 432-1-1-III du code de l'environnement des parties de cours d'eau sur lesquelles la présence d'écrevisses à pieds blancs et d'écrevisses à pieds rouges a été observée est constitué des parties de cours d'eau visées à l'annexe du présent arrêté « Liste 2 - 2e » - écrevisses.

Article 4 :

Constitue une frayère à poissons au sens de l'article L 432-3 du code de l'environnement toutes parties de cours d'eau visées dans l'annexe du présent arrêté.

Constitue une zone de croissance ou d'alimentation des crustacés, au sens de l'article L 432-3 du code de l'environnement toutes parties de cours d'eau visées dans l'annexe du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès de Madame la Préfète de la Nièvre,
- soit d'un recours hiérarchique auprès du ministère en charge de l'écologie.

L'absence de réponse dans un délai de quatre mois constitue un rejet tacite du recours.

Le présent arrêté, ainsi que les décisions de rejet des recours gracieux et hiérarchiques, peuvent être déférés dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Dijon.

Article 6 :

Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Nièvre,

Monsieur le Directeur départemental des territoires,

Monsieur le Chef du service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Nièvre, sur le site internet de la préfecture et affiché dans toutes les mairies du département.

Fait à Nevers, le 28 DEC. 2012

La Préfète,
Pour la Préfète
et par délégation
Le Secrétaire Général

Michel PAILLISSÉ

Annexe 4

ZNIEFF type 1



BOCAGE DE SAINCAIZE-MEAUCE (Identifiant national : 260030029)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 06000018)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : S.H.N.A.
(BELLENFANT S., BALAY G.), - 260030029, BOCAGE DE SAINCAIZE-MEAUCE.
- INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260030029.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne
Rédacteur(s) : S.H.N.A. (BELLENFANT S., BALAY G.)
Centroïde calculé : 658389°-2211850°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014
Date actuelle d'avis CSRPN : 15/10/2020
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 05/01/2021

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	3
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	8
9. SOURCES	8

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Nièvre
- Commune : Saincaize-Meauce (INSEE : 58225)
- Commune : Magny-Cours (INSEE : 58152)

1.2 Superficie

1069,46 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 192
Maximale (mètre): 255

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Entre Loire et Allier, le site comprend un ensemble de parcelles prairiales bocagères associées à quelques bosquets, étangs et rares parcelles cultivées.

Ce site est d'intérêt régional pour sa faune bocagère.

Il accueille pour la nidification un cortège varié d'espèces bocagères avec notamment :

- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), rapace nocturne menacé par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'elle utilise préférentiellement pour nidifier,
- la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), passereau d'intérêt européen,
- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*), passereau d'intérêt européen,
- la Huppe fasciée (*Upupa epops*).

Un insecte d'intérêt européen a également été répertorié sur le site : il s'agit du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Ce patrimoine dépend essentiellement du maintien d'un élevage extensif, respectueux des milieux prairiaux, des mares, des haies et des vieux arbres sur pied.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture

-2/ 8 -

- Elevage
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Plaine, bassin
- Colline

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'intérêts patrimoniaux - Ecologique - Faunistique - Oiseaux - Coléoptères - Insectes 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Ralentissement du ruissellement - Soutien naturel d'étiage - Fonctions de protection du milieu physique - Role naturel de protection contre l'érosion des sols - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Périmètre délimité par les zones de nidification et les domaines vitaux d'oiseaux bocagers déterminants pour l'inventaire ZNIEFF.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Coléoptères		- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
J1.2 Bâtimens résidentiels des villages et des périphéries urbaines	86.2 Villages				
G5.2 Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés	84.3 Petits bois, bosquets				
X11 Grands parcs	85.1 Grands parcs				
G1.C Plantations forestières très artificielles de feuillus caducifoliés	83.32 Plantations d'arbres feuillus				
X07 Cultures intensives parsemées de bandes de végétation naturelle et/ou semi-naturelle	82.2 Cultures avec marges de végétation spontanée				
C2.2 Cours d'eau permanents, non soumis aux marées, à écoulement turbulent et rapide	24.1 Lits des rivières				
E3.4 Prairies eutrophes et mésotrophes humides ou mouilleuses	37.2 Prairies humides eutrophes				
E2.1 Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post-pâturage	38.1 Pâturés mésophiles				
C1 Eaux dormantes de surface	22.1 Eaux douces				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Coléoptères	200478	<i>Lucanus cervus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Lucane Cerf-volant	Reproduction indéterminée	Informateur : Bourgogne Base Fauna				2000 - 2000
	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Cerf-volant (mâle), Biche (femelle), Lucane, Lucane cerf-volant	Reproduction indéterminée	Informateur : BEGUIGNOT F. / Bourgogne Base Fauna				2000 - 2000
Mammifères	79306	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Chat forestier, Chat sauvage	Reproduction indéterminée	Informateur : PREVOST O. / Bourgogne Base Fauna				1979 - 1979
Oiseaux	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athéna	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PITOIS J. / Bourgogne Base Fauna				2012 - 2012
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Falcon hobereau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PITOIS J. / Bourgogne Base Fauna				2011 - 2011
	3607	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				2000 - 2008
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				2000 - 2008
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Fluppe fasciée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				2000 - 2008

7.2 Espèces autres

-6/ 8 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Passage, migration	Informateur : JOUIGNOT H. / Bourgogne Base Fauna				2015 - 2015
				Reproduction indéterminée	Informateur : PITOIS J. / Bourgogne Base Fauna				2012 - 2012

-7/ 8 -

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Insectes	10502	<i>Lucanus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
	200478	<i>Lucanus cervus cervus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
Mammifères	79306	<i>Felis silvestris</i> Schreber, 1775	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	BEGUIGNOT F.		
	BEGUIGNOT F. / Bourgogne Base Fauna		
	Bourgogne Base Fauna		
	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)		
	JOUGNOT H. / Bourgogne Base Fauna		
	PITOIS J. / Bourgogne Base Fauna		
	PREVOST O. / Bourgogne Base Fauna		
	SOBA Nature Nièvre		
SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN			

-8/ 8 -

Annexe 5

ZNIEFF type 2



VAL D'ALLIER DE TRESNAY A FOURCHAMBAULT (Identifiant national : 260009924)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 29004000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : CELLULE D'APPLICATION EN ECOLOGIE (MAUPETIT B., CHAMBAUD F.), .- 260009924, VAL D'ALLIER DE TRESNAY A FOURCHAMBAULT .- INPN, SPN-MNHN Paris, 76P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/260009924.pdf>

Région en charge de la zone : Bourgogne

Rédacteur(s) :CELLULE D'APPLICATION EN ECOLOGIE (MAUPETIT B., CHAMBAUD F.)

Centroïde calculé : 655708°-2213786°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 11/12/2014

Date actuelle d'avis CSRPN : 11/12/2014

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 22/11/2016

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	5
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	5
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	6
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	7
6. HABITATS	7
7. ESPECES	13
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	76
9. SOURCES	76

1. DESCRIPTION

ZNIEFF de Type 1 incluse(s)

- Id nat. : **260015461** - (Id reg. : 29004011)
- Id nat. : **260015462** - (Id reg. : 29004008)

1.1 Localisation administrative

- Département : Nièvre
- Commune : Chantenay-Saint-Imbert (INSEE : 58057)
- Commune : Saincaize-Meauce (INSEE : 58225)
- Commune : Tresnay (INSEE : 58296)
- Commune : Livry (INSEE : 58144)
- Commune : Mars-sur-Allier (INSEE : 58158)
- Commune : Langeron (INSEE : 58138)

1.2 Superficie

4597,7 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 175
Maximale (mètre): 240

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : **260015461** - VAL D'ALLIER DU PONT DES LORRAINS AU PONT DU VEURDRE (Type 1) (Id reg. : 29004011)
- Id nat. : **260015462** - VAL D'ALLIER DE TRESNAY AU PONT DU VEURDRE (Type 1) (Id reg. : 29004008)

1.5 Commentaire général

Le cours bourguignon de la vallée de l'Allier présente un paysage typique modelé par la dynamique du cours d'eau (dépôts de matériaux, inondations, érosions). Boisements alluviaux, grèves, bras morts, pelouses sableuses, prairies alluviales bocagères et zones cultivées se partagent l'espace.

La zone est d'intérêt régional pour ses milieux alluviaux, sa faune et sa flore.

1) La dynamique de l'Allier a créé une topographie variée où alternent des cuvettes à nappe affleurante, et des buttes sableuses/graveleuses sèches. La dynamique actuelle de ce cours d'eau très actif (érosion des berges, transformation des îles, dépôts de matériaux) crée des perturbations dans la végétation alluviale et permet l'expression de successions végétales variées.

Au niveau du lit mineur plusieurs habitats s'expriment dont :

- des herbiers aquatiques des cours d'eau, d'intérêt européen,
- des herbiers aquatiques des plans d'eau, d'intérêt régional à européen,
- des végétations amphibies annuelles des vases exondées des pièces d'eau, d'intérêt européen,
- des végétations sur dépôts de limons alluviaux, d'intérêt européen,
- des végétations sur dépôts de sables alluviaux, d'intérêt régional,

Les eaux courantes et les berges accueillent diverses espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF avec :

- le Gomphe serpentin (*Ophiogomphus cecilia*), libellule d'intérêt européen,

-2/ 77 -

- le Gomphe à pattes jaune (*Gomphus flavipes*), libellule sensible à la dégradation des grandes rivières à fond sableux,
- la Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et Saumon de l'atlantique (*Salmo salar*), deux poissons d'intérêt européen sensibles à la pollution et aux dégradations du lit des cours d'eau (ouvrage d'arts, extractions de matériaux),
- le Castor d'Europe (*Castor fiber*), mammifère des bords de cours d'eau, d'intérêt européen
- le Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*), échassier limicole nicheur rare en Bourgogne,
- la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et la Sterne naine (*Sternula albifrons*), deux oiseaux d'eau nicheurs rares en Bourgogne et d'intérêt européen, sensibles au dérangement sur leurs sites de reproduction (bancs de graviers) et aux modifications du régime fluvial,
- le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), échassier d'intérêt européen, nicheur rare en Bourgogne,
- le Crapaud calamite (*Bufo calamita*), amphibien protégé réglementairement dont la répartition est très morcelée en Bourgogne; il est menacé par la disparition des zones humides.

2) Les milieux secs du lit majeur, établis sur les cordons d'alluvions sableuses ou graveleuses déposées anciennement par le fleuve, présentent le panel d'habitats suivants :

- pelouses à Fétuque à longues feuilles (*Festuca longifolia*) sur sables enrichis en calcaires, d'intérêt européen,
- pelouses à annuelles sur sables enrichis en calcaires, d'intérêt européen,
- prairies de fauche sèches ou rapidement ressuyées après les crues, d'intérêt européen,
- pelouses à vivaces sur sols acides, d'intérêt européen,
- pelouses à annuelles sur sols acides, d'intérêt régional.

Diverses espèces végétales déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF caractérisent ces milieux secs avec par exemple :

- la Spargoute printanière (*Spergula morisonii*), plante annuelle naine des milieux sableux ou rocheux, rare en Bourgogne et protégée réglementairement,
- l'Armoise champêtre (*Artemisia campestris*), plante des pelouses sableuses, exceptionnelle en Bourgogne et protégée réglementairement.

3) Les zones humides du lit majeur, s'exprimant à la faveur d'alluvions limoneuses, sont constituées quant à elles de :

- ripsylves d'aulnes et de frênes des petits cours d'eau annexes, d'intérêt européen,
- forêts alluviale à base de saules et d'ormes, d'intérêt européen,
- ourlets à hautes herbes, d'intérêt européen,
- prairies de fauche inondables à Oenanthe à feuille de silaüs (*Oenanthe silaifolia*), d'intérêt régional.

Ces milieux humides abritent des plantes déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF suivantes comme :

- la Gratiolle officinale (*Gratiola officinalis*), plante amphibie assez rare en Bourgogne, protégée réglementairement et inscrite au livre rouge de la flore menacée de France,
- la Lathrée clandestine (*Lathraea clandestina*), plante de forêt alluviale, exceptionnelle en Bourgogne et en limite Nord-Est de son aire de répartition.

Les différents types de milieux (forêts alluviales, prairies humides et sèches, cours d'eau) permettent à un cortège important d'oiseaux déterminants pour l'inventaire ZNIEFF de se reproduire avec par exemple :

- la Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*), échassier d'intérêt européen considéré comme nicheur très rare en Bourgogne,

-3/ 77 -

- la Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*), rapace nocturne menacé par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'il utilise préférentiellement pour nidifier.

Le Val de Loire constitue un site majeur pour l'avifaune migratrice avec par exemple la Grue cendrée (*Grus grus*), échassier d'intérêt européen qui y fait étape lors de ses migrations.

Ce patrimoine dépend :

- du maintien de la dynamique naturelle de l'Allier,
- d'un élevage extensif respectueux des haies, des pelouses, des prairies, des plans d'eau et des cours d'eau,
- d'une gestion forestière à base de peuplements feuillus et de traitements adaptés aux conditions stationnelles, conservant les milieux annexes.

Il convient en particulier :

- de ne pas étendre les zones cultivées,
- d'éviter les nouvelles extractions de matériaux, la création de digues et le remblaiement dans le lit majeur.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site classé selon la loi de 1930
- Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)
- Zone bénéficiant d'autres mesures agri-environnementales

Commentaire sur les mesures de protection

Le site est désigné au réseau des sites Natura 2000 au titre de la directive Habitats : VAL D'ALLIER BOURGUIGNON (FR2600969)

Le site est désigné au réseau des sites Natura 2000 au titre de la directive Oiseaux :

- VALLEES DE LA LOIRE ET DE L'ALLIER ENTRE MORNAY-SUR-ALLIER ET NEUVY-SUR-LOIRE (FR2610004)
- VAL D'ALLIER BOURBONNAIS EN PARTIE (PARTIE NORD) (FR8310079)

Le site est classé au titre de la loi Paysage : Bec d'Allier

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Pêche
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Circulation routière ou autoroutière
- Exploitations minières, carrières

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Rivière, fleuve
- Lit majeur
- Lit mineur
- Bras mort
- Mare, mardelle
- Île lacustre ou fluviale
- Vallée
- Terrasse alluviale

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)
- Domaine de l'état
- Domaine public fluvial

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Poissons - Amphibiens - Reptiles - Oiseaux - Mammifères - Insectes - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Auto-épuration des eaux - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Fonctions de régulation hydraulique - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs - Zone particulière d'alimentation - Zone particulière liée à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager - Géomorphologique - Historique - Scientifique - Pédagogique ou autre (préciser)

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

L'enveloppe de la zone s'étire de Tresnay au sud à Fourchambault au nord, en longeant la limite départementale avec l'Allier et le Cher. A l'est, pour des raisons fonctionnelles, la limite est celle de la crue centennale. Elle se positionne le long des routes départementales D134, D272 et D189 et de la voie ferrée.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Extraction de matériaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification des fonds, des courants	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Création ou modification des berges et des digues, îles et îlots artificiels, remblais et déblais, fossés	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretien des rivières, canaux, fossés, plans d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Actions sur la végétation immergée, flottante ou amphibie, y compris faucardage et démolage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Abandons de systèmes culturaux et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations de haies et de bosquets	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Mammifères - Ptéridophytes - Reptiles - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Phanérogames - Poissons 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	44.4 <i>Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>				
	24.52 <i>Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales</i>				
	34.34 <i>Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale</i>				
	35.1 <i>Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>				
	37.7 <i>Lisières humides à grandes herbes</i>				

-7/77-

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>				
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	44.4 <i>Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	22.3232 <i>Gazons à petits Souchets</i>				
	22.41 <i>Végétations flottant librement</i>				
	22.411 <i>Couvertures de Lemnacées</i>				
	22.4 <i>Végétations aquatiques</i>				
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	22.41 <i>Végétations flottant librement</i>				
	22.43 <i>Végétations enracinées flottantes</i>				
	24.32 <i>Bancs de sable riverains pourvus de végétation</i>				
	24.52 <i>Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales</i>				
	34.12 <i>Pelouses des sables calcaires</i>				
	34.34 <i>Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale</i>				
	35.12 <i>Pelouses à Agrostis-Festuca</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes</i>				

-8/ 77 -

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	37.214 <i>Prairies à Sèneçon aquatique</i>				
	37.71 <i>Voiles des cours d'eau</i>				
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>				
	44.13 <i>Forêts galeries de Saules blancs</i>				
	44.3 <i>Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens</i>				
	44.4 <i>Forêts mixtes de Chênes, d'Ormes et de Frênes des grands fleuves</i>				
	53.4 <i>Bordures à Calamagrostis des eaux courantes</i>				
	24.32 <i>Bancs de sable riverains pourvus de végétation</i>				
	24.4 <i>Végétation immergée des rivières</i>				
	24.52 <i>Groupements euro-sibériens annuels des vases fluviales</i>				
	34.12 <i>Pelouses des sables calcaires</i>				
	34.34 <i>Pelouses calcaréo-siliceuses de l'Europe centrale</i>				
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes</i>				
	37.214 <i>Prairies à Sèneçon aquatique</i>				
	37.71 <i>Voiles des cours d'eau</i>				
	38.22 <i>Prairies de fauche des plaines médio-européennes</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	24.14 <i>Zone à Barbeaux</i>				
	24.2 <i>Bancs de graviers des cours d'eau</i>				
	24.21 <i>Bancs de graviers sans végétation</i>				
	24.3 <i>Bancs de sable des rivières</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	37.2 <i>Prairies humides eutrophes</i>				
	38.1 <i>Pâtures mésophiles</i>				
	44.1 <i>Formations riveraines de Saules</i>				
	53.1 <i>Roselières</i>				
	53.2 <i>Communautés à grandes Laïches</i>				
	82.2 <i>Cultures avec marges de végétation spontanée</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				
	86.43 <i>Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts</i>				
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	22.1 <i>Eaux douces</i>				
	22.32 <i>Gazons amphibies annuels septentrionaux</i>				
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	24.14 <i>Zone à Barbeaux</i>				
	24.21 <i>Bancs de graviers sans végétation</i>				
	24.22 <i>Bancs de graviers végétalisés</i>				

-10/77-

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	24.31 Bancs de sable des rivières sans végétation				
	24.4 Végétation immergée des rivières				
	31.8 Fourrés				
	37.24 Prairies à Agropyre et Rumex				
	38.1 Pâturages mésophiles				
	44.12 Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes				
	53.1 Roselières				
	53.2 Communautés à grandes Laïches				
	83.321 Plantations de Peupliers				
	86.2 Villages				
	86.43 Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts				
	88 Mines et passages souterrains				
	24.1 Lits des rivières				
	24.21 Bancs de graviers sans végétation				
	24.22 Bancs de graviers végétalisés				
	24.31 Bancs de sable des rivières sans végétation				
	31.8 Fourrés				
	37.24 Prairies à Agropyre et Rumex				
	38.112 Pâturages à Cynosurus-Centaurea				

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	44.12 <i>Saussaies de plaine, collinéennes et méditerranéo-montagnardes</i>				
	53.1 <i>Roselières</i>				
	53.2 <i>Communautés à grandes Laïches</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				
	88 <i>Mines et passages souterrains</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				
	84.4 <i>Bocages</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	267	<i>Bufo calamita</i> Laurenti, 1768	Crapaud calamite	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				2003
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Grenouille agile	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
Lépidoptères	53783	<i>Apatura ibis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
Mammifères	61242	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Castor d'Europe, Castor, Castor d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : ONCFS				1997 - 2010
Odonates	65236	<i>Gomphus flavipes</i> (Charpentier, 1825)	Gomphe à pattes jaunes (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				1989 - 2008
	65243	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Gedroy in Fourcroy, 1765)	Gomphe serpentin, Cécile	Reproduction certaine ou probable	Informateur : BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)				1989 - 2003
Oiseaux	2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Chevalier guignette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				1988 - 2008
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Chouette chevêche, Chevêche d'Athènes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				2008
	3120	<i>Burhinus oedipnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-13/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	2517	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Cigogne blanche	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				1996 - 2008
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Faucon hobereau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1786)	Aigle botté	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Pie-grièche écorcheur	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	3670	<i>Lulula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Alouette lulu	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Héron bihoreau, Bihoreau gris	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				1988 - 2008
	3686	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Hirondelle de rivage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	3350	<i>Sterna albifrons</i> Pallas, 1764	Sterne naine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				1993 - 2008
	3343	<i>Sterna hiundo</i> Linnaeus, 1758	Sterne pierregarin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOBA Nature Nièvre				1993 - 2008
	2618	<i>Tringa hypoleucos</i> Linnaeus, 1758	Chevalier guignette	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996

-14/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	83953	<i>Artemisa campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Armoise des champs, Armoise rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	87136	<i>Butomus umbellatus</i> L., 1753	Butome en ombelle, Jonc fleuri, Carélé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	92614	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	Corynéphore blanchâtre, Canche des sables	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	99233	<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	Perce-neige, Gouffe de lait, Cochette d'hiver, Galanthine, Galanthus des neiges	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	100576	<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Gratiola officinale, Herbe au pauvre homme	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	103027	<i>Hottonia palustris</i> L., 1753	Hottonia des marais, Milfeuille aquatique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	103369	<i>Hypochaeris maculata</i> L., 1753	Porcelle à feuilles tachées, Porcelle tachetée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105145	<i>Lathraea clandestina</i> L., 1753	Lathrée clandestine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BOURGOGNE				
	109898	<i>Oenanthe silaifolia</i> M.Dieb., 1819	Oenanthe à feuilles de Silaus, Oenanthe intermédiaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114312	<i>Poa palustris</i> L., 1759	Pâturin des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-15/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116405	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Gaertn., 1791	Herbe de Saint-Roch, Pulcaine annuelle, Pulcaine commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	117151	<i>Ranunculus paludosus</i> Poir., 1789	Renoncule des marais, Renoncule à feuilles de cerfeuil	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119595	<i>Rumex thyristiflorus</i> Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124517	<i>Spergula morisonii</i> Boreau, 1847	Spargoulette printanière, Spargoulette de Morison, Espargoulette de printemps	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127498	<i>Trifolium subterraneum</i> L., 1753	Trèfle semeur, Trèfle souterrain, Trèfle enterré	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128307	<i>Utricularia australis</i> R.Br., 1810	Utricularie celtine, Utricularie élevée, Grande utricularie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	Poissons	66967	<i>Aloea aloea</i> (Linnaeus, 1758)	Grande aloès, Aloès vraie	Reproduction indéterminée	Bibliographie : D.I.R.E.N. Bourgogne			
68315		<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Lamproie marine	Reproduction indéterminée	Bibliographie : D.I.R.E.N. Bourgogne				1997
67765		<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Saumon de l'Atlantique, Saumon atlantique	Reproduction indéterminée	Bibliographie : D.I.R.E.N. Bourgogne				

7.2 Espèces autres

-16/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	318	<i>Rana kl. esculentia</i> Linnaeus, 1758	Grenouille commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Grenouille rousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	Triton palmé	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Autres	107707	<i>Medicago rigidula</i>		Reproduction indéterminée	Bibliographie : PROMOHATURE				
Coléoptères	12346	<i>Aromia moschata</i> (Linnaeus, 1758)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	9301	<i>Harpalus autumnalis</i> (Dufschimid, 1812)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	9307	<i>Harpalus flavescens</i> (Piller & Mitterpacher, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	9312	<i>Harpalus servus</i> (Dufschimid, 1812)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	10937	<i>Hoplia coerulesa</i> (Drury, 1773)	Hoplie bleue (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	9401	<i>Masoreus wetterhali</i> (Gyllenhal, 1813)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	10005	<i>Paederus ruficollis</i> Fabricius, 1777	Pédère ruficols	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	222543	<i>Poecilus punctulatus</i> (Schaller, 1783)		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-17/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	10881	<i>Polyphylta fulva</i> (Linnaeus, 1758)	Hanneton boulon, Hanneton des pins	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Lépidoptères	53754	<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (L.), Vanesse de l'Orbe (L.), Petit-Ranaud (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54451	<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53688	<i>Aphantopus hyperantus</i> (Linnaeus, 1758)	Tristan (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54339	<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (L.), Pâraide de l'Aubépine (L.), Pâraide gazée (L.), Pâraide de l'Alisier (L.), Pâraide de l'Aubépine (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53724	<i>Argemone levana</i> (Linnaeus, 1758)	Carie géographique (L.), Jaspé (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53876	<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (L.), Nacré vert (L.), Barre argentée (L.), Empereur (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	521454	<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collet-de-coral (L.), Argus brun (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53913	<i>Brenthis daphne</i> (Burgsträsser, 1780)	Nacré de la Ronce (L.), Nacré lilacé (L.), Nacré lilas (L.), Daphné (L.), Grande Viollette (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-18/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54052	<i>Celastina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L.), Argus à bande noire (L.), Argus bordé (L.), Argiolus (L.)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53942	<i>Clossiana dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53623	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procins (Le), Petit Papillon des foins (Le), Pamphile (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54414	<i>Colias crocea</i> Geoffroy, 1785	Sourci (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54384	<i>Cofias hyale</i> (Linnaeus, 1758)	Soufre (La), Piéride soufrée (La), Soufre (Le), Faux Soufre (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54213	<i>Cyaniris semargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré des Anthyllides (L.), Demi-Argus (Le), Argus violet (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53749	<i>Cynthia cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de L'Archaud (La), Vanesse du Chardon (La), Nymphé des Chardons (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53307	<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-19/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53902	<i>Fabriciana adippe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Moyen Nacré (Le), Grand Nacré (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	54417	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (La), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53908	<i>Isonia lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré (Le), Lakonia (Le), Lathione (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53604	<i>Lasommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54376	<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Locher (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53765	<i>Limnitis populi</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Sylvania (Le), Nymphale du Peuplier (La)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53973	<i>Lycæna phlaeas</i> (Linnaeus, 1760)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L.), Bronzé (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54271	<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L.), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L.), Lycéone Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54265	<i>Lysandra cordon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L.)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53668	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtilé (Le), Myrtilé (Le), Jurtine (La), Janiro (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-20/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	53700	<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échequier (L), Échequier commun (L), Arge galathée (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53817	<i>Melitae cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Phiolette (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53337	<i>Ochlodes venustus</i> (Bremer & Grey, 1853)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	54468	<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	53595	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L), Egène (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	219833	<i>Paris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piède du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53759	<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C. Blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-21/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	54279	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L), Argus bleu (L), Azuré d'Icare (L), Icare (L), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53691	<i>Pyrionia tithonus</i> (Linnaeus, 1767)	Amaryllis (L), Salyre tithon (Le), Titon (Le)	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	53741	<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcan (Le), Amiral (L), Vanesse Vulcan (La), Chiffre (Le), Atalante (L)	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
Mammifères	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Campagnol amphibie, Rat d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61260	<i>Arvicola terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	Campagnol terrestre	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61290	<i>Clethrionomys glareolus</i> (Schreber, 1780)	Campagnol roussâtre	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60205	<i>Crocidura russula</i> (Hermann, 1780)	Crocidure musette	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61618	<i>Elomys quercinus</i> (Linnaeus, 1766)	Lérot	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60015	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61648	<i>Glis glis</i> (Linnaeus, 1766)	Loir gris, Loir	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-22/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61699	<i>Lepus timidus</i> Linnaeus, 1758	Lièvre variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Loutre d'Europe, Loutre commune, Loutre	Reproduction indéterminée	Informateur : CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BOURGOGNE				1993 - 2003
	60674	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Fouine	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Blaireau européen	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61543	<i>Micromys minutus</i> (Pallas, 1771)	Rat des moissons	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61568	<i>Mus musculus</i> Linnaeus, 1758	Souris grise, Souris domestique	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60716	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Belette d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61667	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Ragondin	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61448	<i>Onatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Rat musqué	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Lapin de garenne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Pipistrelle commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-23/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	61427	<i>Pitymys subterraneus</i>	Campagnol souterrain	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	61567	<i>Rattus rattus</i> (Linnaeus, 1758)	Rat noir, Rat commun	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60062	<i>Sorex araneus</i> Linnaeus, 1758	Musaraigne caraclet	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60038	<i>Sorex minutus</i> Linnaeus, 1766	Musaraigne pygmée	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60981	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Sanglier	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60249	<i>Talpa europaea</i> Linnaeus, 1758	Taupo d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Renard roux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Oiseaux	4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Rousserolle effarvée	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Alouette des champs	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1996
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'hiver	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	1986	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-24/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	1956	<i>Anas strepera</i> Linnaeus, 1758	Canard chipeau	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Oie des moissons	Passage, migration	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Héron cendré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Hibou moyen-duc	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Petit Gravelot	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Grand Gravelot	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	3371	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Guillette noire	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-25/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4503	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Cornelle noire	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Coucou gris	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2500	<i>Egretta alba</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Aigrette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Aigrette garzette	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Bruant jaune	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998
	2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Faucon pèlerin	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4584	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998
	3070	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Foule macroule	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3058	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Poule-d'eau, Gallinule poule-d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4466	<i>Gamulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E				1998

-26/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3283	<i>Larus ridibundus</i> Linnaeus, 1758	Mouette rousse	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4013	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Ressignol phéoméle	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4684	<i>Milvina calandra</i> (Linnaeus, 1758)	Bruant proyer	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Milan noir	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Milan royal	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette printanière	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Coullis cendré	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Loriot d'Europe, Loriot jaune	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	4367	<i>Parus ater</i> Linnaeus, 1758	Mésange noire	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3760	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998

-27/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	2832	<i>Perisoreus inornatus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Grand Cormoran	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	4035	<i>Phoenicurus phoenicurus</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4053	<i>Saxicola torquata</i> (Linnaeus, 1758)	Tarier pâle	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3429	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisch, 1816)	Tourterelle turque	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Tourterelle des bois	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Reproduction indéterminée	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	4516	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-28/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Fauvette des jardins	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Chevalier culblanc	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Reproduction indéterminée	Bibliographie : C.A.E.				1998
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Giro muscienne	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	3187	<i>Vanelius vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Vanneau huppé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Orthoptères	66194	<i>Oedipoda caerulea</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet bleu, Criquet rubané, Oedipode bleue, Oedipode bleuâtre	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1998
Phanérogames	79766	<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable négundo, Érable frêne, Érable Négundo	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	79779	<i>Acer platanoides</i> L., 1753	Érable plane, Plane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	79783	<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	79908	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achille millefeuille, Herbe au charpentier, Sources-de-Vénus	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-29/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	80334	<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Agrimoine, Francornier	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	80414	<i>Agrimonia odorata</i> auct. non Mill., 1768	Agrimoine élevée, Agrimoine odorants	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	80417	<i>Agrimonia procera</i> Wall., 1840	Agrimoine élevée, Agrimoine odorante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	80690	<i>Agrostis canina</i> L., 1753	Agrostide des chiens	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	80759	<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	80805	<i>Agrostis vulgaris</i> With., 1796	Agrostide capillaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	80857	<i>Aira caryophyllaea</i> L., 1753	Canche caryophylée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	80980	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle de Genève	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	80990	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampant, Consyre moysanne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	81272	<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Grand plantain d'eau, Plantain d'eau commun	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-30/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	81295	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux-aux	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	81544	<i>Allium vineale</i> L., 1753	Ail des vignes, Oignon bâlard	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	81569	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	81637	<i>Alopecurus geniculatus</i> L., 1753	Vulpin genouillé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	81656	<i>Alopecurus pratensis</i> L., 1753	Vulpin des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	81856	<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale, Guimauve sauvage	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	81968	<i>Amaranthus bouchonii</i> Thell., 1926	Amarante de Bouchon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	81992	<i>Amaranthus hybridus</i> L., 1753	Amarante hybride	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	82000	<i>Amaranthus lividus</i> auct. non L., 1753	Amarante verte, Fleur de jalousie, Passe-veuburs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	82018	<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchi, Amarante à racine rouge, Blé rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	82080	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie élevée, Ambroisie à feuilles d'Armoise, Ambroisie annuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-31/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	82321	<i>Anagallis arvensis</i> L., 1753	Mouron rouge, Fausse Margeline	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	82369	<i>Anchusa arvensis</i> (L.) M.Bieb., 1808	Lycopside des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	82738	<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage, Angélique sylvestre, Insécrétaire sauvage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	82922	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	82931	<i>Anthriscus caucalis</i> M.Bieb., 1808	Cerfeuil vulgaire à fruits glabres, Persil sauvage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	83159	<i>Aphanes arvensis</i> L., 1753	Aichémille des champs, Aphanes des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	83205	<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag., 1821	Ache nodiflore	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	83272	<i>Arabisopsis thaliana</i> (L.) Heyn., 1842	Arabette de thalie, Arabette des dames	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	83489	<i>Archium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	83653	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabine à feuilles de serpolet, Sabine des murs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	83777	<i>Asiatolochia ciematis</i> L., 1753	Arétobèche ciématique, Poison de terre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-32/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	83912	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) <i>P. Beauv. ex J. Presl & C. Presl, 1819</i>	<i>Fromental élevé, Ray-grass français</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	84061	<i>Artemisa vulgaris</i> L., 1753	<i>Armoise commune, Herbe de feu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	84110	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	<i>Gouet d'Italie, Pied-de-veau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	84112	<i>Arum maculatum</i> L., 1753	<i>Gouet tacheté, Chandelle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	84843	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	<i>Régisse sauvage, Astragale à feuilles de Régisse</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	85069	<i>Atriplex hastata</i> auct. non L., 1753	<i>Arroche hastée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	85348	<i>Avena pubescens</i> Vill., 1766	<i>Avoine pubescente</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	85557	<i>Barbarea vulgaris</i> R.Br., 1812	<i>Barbarée commune, Herbe de sainte Barbe</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	85740	<i>Beils perennis</i> L., 1753	<i>Pâquerette</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	85795	<i>Berteroa incana</i> (L.) DC., 1821	<i>Alysson blanc, Alysse blanche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	85957	<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	<i>Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-33/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	85986	<i>Bidens tripartita</i> L., 1753	<i>Bident tréflée, Epalove aquatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	86400	<i>Brossica nigra</i> (L.) <i>W.D.J. Koch, 1833</i>	<i>Moutarde noire, Chou noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	86634	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	<i>Brome mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	86732	<i>Bromus racemosus</i> L., 1762	<i>Brome en grappe</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	86763	<i>Bromus sterilis</i> L., 1753	<i>Brome stérile</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	86776	<i>Bromus tectorum</i> L., 1753	<i>Brome des toits</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	159572	<i>Bryonia cretica</i> L.		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	87712	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	<i>Campanule raponçe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	87849	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) <i>Medik., 1792</i>	<i>Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	87930	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	<i>Cardamine hirsée, Cresson de muraille</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	87933	<i>Cardamine impatiens</i> L., 1753	<i>Cardamine impatient, Cardamine impatiens, Herbe au diable</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-34/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	87964	<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	88059	<i>Carduus acanthoides</i> L., 1753	Chardon faux-acanthe	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	88316	<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laïche des marais, Laïche fausse, Laïche aiguë, Laïche fausse, Laïche aiguë	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	88415	<i>Carex caryophylla</i> Latour., 1785	Laïche printanière, Laïche du printemps	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	88483	<i>Carex diffusa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	88560	<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	88766	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	88794	<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux-souchet	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	88819	<i>Carex remota</i> L., 1755	Laïche espacée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	88861	<i>Carex schreberi</i> Schrank, 1789	Laïche précoc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	88905	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-35/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	88952	<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laïche des renards, Carex des renards	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	89619	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centauree jaccée, Tête de momie, Ambrette	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	89659	<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centauree à panicules, Centauree paniculée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BOURGOGNE				
	89968	<i>Cerastium arvense</i> L., 1753	Céraisie des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	89986	<i>Cerastium diffusum</i> Pers., 1805	Céraisie diffuse, Céraisie à quatre étamines	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	90017	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraisie aggloméré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	90076	<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céraisie noir	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	90091	<i>Cerastium semibiscandium</i> L., 1753	Céraisie à 5 étamines, Céraisie variable	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	90208	<i>Ceratophyllum demersum</i> L., 1753	Cornille nageant, Cornille immergé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	90316	<i>Chaenorhizum minus</i> (L.) Lange, 1870	Petite linare, Petit Chaenorhizum	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	90356	<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Chérophylle penché, Couquist	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-36/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	90660	<i>Chelidonium majus</i> L., 1753	Grande chéridoine, Herbe à la verru, Éclairs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	90681	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senousse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	90684	<i>Chenopodium ambrosioides</i> L., 1753	Chénopode fausse Ambrosie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	90700	<i>Chenopodium botrys</i> L., 1753	Chénopode à grappes	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	90732	<i>Chenopodium glaucum</i> L., 1753	Chénopode glauque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	90786	<i>Chenopodium polyspermum</i> L., 1753	Limoin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	91258	<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris, Circée commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	91289	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	91322	<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse des prairies, Cirse Anglais, Cirse d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	91430	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	91886	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Herbe aux yeux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-37/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	92127	<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	Colchique d'automne, Safran des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	92237	<i>Conium maculatum</i> L., 1753	Grande ciguë, Ciguë lâchée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	92353	<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseris, Liseron des haies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	92379	<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist, 1943	Conyze du Canada	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	92501	<i>Conus sanguinea</i> L., 1753	Conoutier sanguin, Sanguine	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	92566	<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	Corrigiole des grèves, Courroyette des sables	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	92876	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Epine noire, Bois de mai	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93015	<i>Crepis biennis</i> L., 1753	Crépide bisannuelle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E				1998
	93023	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépis à liges capillaires	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93134	<i>Crepis sobosa</i> Haller f., 1797	Crépide hérissée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93157	<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	Barbausie à feuilles de possenil, Crépis à vésicules	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-38/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	93308	<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Gaïffet croisetle, Croisetle commune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93487	<i>Cucubalus baccafer</i> L., 1753	Cucubale couchée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	93803	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Chiendent pied-de-poule, Gros chiendent	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93840	<i>Cynoglossum officinale</i> L., 1753	Cynoglosse officinale	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93860	<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93924	<i>Cyperus esculentus</i> L., 1753	Souchet comestible, Souchet sucré	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	93936	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753	Souchet brun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	94164	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Genêt à balai, Junesse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	94207	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	94489	<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Stramonie, Herbe à la taupe, Datura officinale	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	94626	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Canche cespitueuse, Canche des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-39/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	94959	<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	94995	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitale commune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	95149	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	95337	<i>Draba muralis</i> L., 1753	Drave des murailles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	95671	<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P.Beauv., 1812	Échinochloë Pied-de-coq, Pied-de-coq	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	95679	<i>Echinochloa multicaulis</i> (P.Beauv.) Fernald, 1915	Panic épilieux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	95793	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	95922	<i>Eleocharis palustris</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Scirpe des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	95980	<i>Eleocharis canadensis</i> Michx., 1803	Étodée du Canada	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	95992	<i>Elymus caninus</i> (L.) L., 1755	Froment des haies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	96136	<i>Epilobium angustifolium</i> L., 1753	Épilobe en épi, Laurier de saint Antoine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-40/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	96180	<i>Epiobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	96271	<i>Epiobium tetragrum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	96611	<i>Eragrostis megastachya</i> (Koeler) Link, 1827	Grand éragrostis, Éragrostide Amourette	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	96626	<i>Eragrostis pilosa</i> (L.) P.Beauv., 1812	Éragrostis poilu	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	96739	<i>Eriogon annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle, Ériogon annuel	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	96749	<i>Eriogon canadense</i> L., 1753	Conyze du Canada	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	96895	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Her., 1789	Érodium à feuilles de cigue, Boc de grue, Ciculaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	97008	<i>Erophila verna</i> (L.) Chevall., 1827	Drave de printemps	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	97141	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	97903	<i>Evonymus vulgaris</i> Mill., 1766	Bonnet-d'évêque	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	97434	<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-41/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	97490	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	97508	<i>Euphorbia esula</i> L., 1753	Euphorbe à suie, Euphorbe feuillée, Euphorbe âcre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	97676	<i>Euphorbia stricta</i> L., 1759	Euphorbe raide	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	97896	<i>Evonymus europaeus</i> L.	Bonnet-d'évêque	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	98078	<i>Festuca arundinacea</i> Schreb., 1771	Fétuque Roseau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	98460	<i>Festuca pratensis</i> Huds., 1762	Fétuque des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	98669	<i>Filago arvensis</i> L., 1753	Immortelle des champs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	98717	<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine des prés, Spirée Ulmaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	98910	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	Frêne à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	98921	<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne olivé, Frêne commun	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	98936	<i>Fraxinus oxyphylla</i> M.Bieb., 1808	Frêne oxyphyllé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-42/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	99373	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	99418	<i>Galium elongatum</i> C.Prest., 1822	Gaillet allongé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	99473	<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Moutagne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	99582	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet jaune, Caille-lait jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	99683	<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	Gaudinie fragile	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	100052	<i>Geranium dissectum</i> L., 1753	Geranium découpé, Geranium à feuilles découpées	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	100104	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Geranium à feuilles molles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	100142	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	100225	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	100310	<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre, Glechome, Lierre terrestre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	100372	<i>Glycycaea altissima</i> Garcke, 1851	Glycérie aquatique, Glycérie très élevée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-43/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100387	<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R.Br., 1810	Glycérie flottante, Manne de Pologne	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	100400	<i>Glycyria plicata</i> (Fr.) Fr., 1842	Glycérie plissée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	100519	<i>Gnaphalium uliginosum</i> L., 1753	Gnaphale des lieux humides, Gnaphale des marais	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	100677	<i>Gypsophila muralis</i> L., 1753	Gypsophile des murailles, Gypsophile des moissons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	100787	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre rampant, Herbe de saint Jean	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	101144	<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	101188	<i>Helieborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide, Pied-de-griffon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	101300	<i>Heracleum sphondylium</i> L., 1753	Patte d'ours, Berce commune, Grande Berce	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	101411	<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre, Horniole	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	101412	<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire velue	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	101460	<i>Hesperis matronalis</i> L., 1753	Julienne des dames	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-44/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	102900	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlique laineuse, Blanchard	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	102901	<i>Holcus mollis</i> L., 1759	Houlique molle, Avoine molle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	102990	<i>Hordeum secalinum</i> Schreb., 1771	Orge faux seigle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	103031	<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon grimpan	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	103120	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i> L., 1753	Hydrocharis morène, Morène, Petit nénuphar, Hydrochaïde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	103316	<i>Hypencum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	103364	<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	103375	<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	103547	<i>Impatiens glandulifera</i> Royl., 1833	Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	103772	<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104022	<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				

-45/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104074	<i>Juglans nigra</i> L., 1753	Noyer noir	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104076	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun, Calottier	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104155	<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	Jonc à tiges comprimées	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104173	<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars, Jonc diffus	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104228	<i>Juncus lamprocarpus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104353	<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc grêle, Jonc fin	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104502	<i>Koeleria elatine</i> (L.) Dumort., 1827	Linare élatine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	104615	<i>Koeleria cristata</i> (L.) Bertol., 1819	Fausse liéole, Rostrants à crête, Koélière fausse liéole	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	104854	<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc, Ortie blanche, Ortie morte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	104889	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-46/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104903	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	104981	<i>Lappa major</i> Gaertn., 1791	Grande bardane, Bardane commune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105017	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lapsane commune, Gracelme	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105162	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse apyfle, Gesse sans feuilles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105247	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105273	<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Macusson, Gland-de-terre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105400	<i>Leersia oryzoides</i> (L.) Sw., 1788	Léersie faux Riz	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105427	<i>Lemna gibba</i> L., 1753	Lentille d'eau bossue, Canaille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	105431	<i>Lemna minor</i> L., 1753	Petite lentille d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	105432	<i>Lemna minuscula</i> Horter, 1954	Lentille d'eau minuscule	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	105441	<i>Lemna trisulca</i> L., 1753	Lentille d'eau à trois sillons	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-47/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	105480	<i>Leontodon autumnalis</i> L., 1753	Liondent d'automne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liondent hispide	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	105526	<i>Leontodon taraxacoides</i> (Vill.) Mérat, 1831	Liondent des rochers, Léontodon des rochers	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	105689	<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	Passerage de Virginie	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	105917	<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune, Leucanthème commun	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	105966	<i>Ligustium vulgare</i> L., 1753	Troène, Faisin de chien	Reproduction certaine ou probable	Informateur PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1998
	106213	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill., 1768	Linare rampanie	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	106226	<i>Linaria supina</i> (L.) Chaz., 1790	Linare couchée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	106234	<i>Linaria vulgaris</i> Mill., 1768	Linare commune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	106254	<i>Lindernia gratioloides</i> (L.) Poir., 1804	Lindernie fausse-gratiolle, Fausse Gratiolle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	106499	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Voie vivace	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-48/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	106581	<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Craquelier	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	106595	<i>Lonicera xylosteum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des haies, Cambrézar des haies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	106653	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-maniee	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	106818	<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	106918	<i>Lycnis flos-cuculi</i> L., 1753	Oeil-de-perdrix	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107038	<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycope d'Europe, Chanvre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107073	<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe aux écus	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	107090	<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune, Lysimaque vulgaires	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	107115	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A. Webb, 1967	Poupier d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107117	<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107168	<i>Malachium aquaticum</i> (L.) Fr., 1817	Stellaire aquatique, Céraste d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-49/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	107224	<i>Malva alcea</i> L., 1753	Mauve alcée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107282	<i>Malva moschata</i> L., 1753	Mauve musquée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107454	<i>Matricaria inodora</i> L., 1755	Matricaire inodore	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	107470	<i>Matricaria perforata</i> Merial, 1812	Matricaire inodore	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107574	<i>Medicago arabica</i> (L.) Hüds., 1762	Luzerne tachelée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107649	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Mirette	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	107652	<i>Medicago maculata</i> Willd., 1802	Luzerne tachelée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107658	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	107711	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	107886	<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	108027	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-50/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	108029	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	108138	<i>Mentha pulegium</i> L., 1753	Menthe pouliot	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	108168	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	108308	<i>Mentha x rotundifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe du Nil	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	108477	<i>Mibora minima</i> (L.) Desv., 1818	Mibora mine, Famine	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	108785	<i>Monarda fontana</i> L., 1753	Montie des fontaines	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	108874	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	108898	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109004	<i>Myosotis caespitosa</i> Schütz., 1819	Myosotis caespiteux, Myosotis gazonnant	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1996
	109009	<i>Myosotis collina</i> Richb., 1822	Myosotis rameux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	109019	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolor, Myosotis changeant	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-51/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109071	<i>Myosotis palustris</i> Hill, 1770	Myosotis des marais, Myosotis faux Scorpion	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109084	<i>Myosotis ramosissima</i> Rochel., 1814	Myosotis rameux	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	109104	<i>Myosotis sylvatica</i> Hoffm., 1791	Myosotis des forêts	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109110	<i>Myosotis versicolor</i> (Pers.) Sm., 1813	Myosotis bicolor, Myosotis changeant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	109121	<i>Myosoton aquaticum</i> (L.) Moench, 1794	Stellaire aquatique, Céraiste d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109150	<i>Myriophyllum spicatum</i> L., 1753	Myriophylle à épis	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Jonquille des bois	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	109392	<i>Nasturtium amphibium</i> (L.) R.Br., 1812	Ronppe amphibie	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109422	<i>Nasturtium officinale</i> W.T.Aiton, 1812	Cresson des fontaines	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109436	<i>Nasturtium sylvestris</i> (L.) R.Br., 1812	Ronppe des forêts, Ronppe des bois	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109732	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm., 1809	Nénuphar jaune, Nénuphar jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-52/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	109861	<i>Oenanthe aquatica</i> (L.) Poir., 1798	Oenanthe phellandrie, Oenanthe aquatique	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	109869	<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	109911	<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	110236	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753	Bugrane épineuse, Arrête-beuf	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	Orchis brûlée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	111389	<i>Ornithogalum pyrenaicum</i> L., 1753	Ornithogale des Pyrénées	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	111391	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'orze-heures, Ornithogale à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	111876	<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	111922	<i>Oxalis stricta</i> auct. non L., 1753	Oxalide droit, Oxalis droit	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	112111	<i>Panicum capillare</i> L., 1753	Panic capillaire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	112303	<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-53/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	112463	<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	112465	<i>Parthenocissus quinquefolia</i> (L.) Planch., 1887	Vigne vierge à cinq feuilles, Vigne-vierge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	112975	<i>Phaians arundinacea</i> L., 1753	Baldingère faux-roseau, Fronteraieau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	113221	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113260	<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau, Roseau commun, Roseau à balais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113579	<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds., 1762	Grand boucage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	113596	<i>Pimpinella saxifraga</i> L., 1753	Petit boucage, Persil de Bouc	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113609	<i>Plantago arenaria</i> Waldst. & Kit., 1802	Plantain scabre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113842	<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœuf, Pied-de-corbeau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	113893	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113904	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-54/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	113906	<i>Plantago media</i> L., 1753	Plantain moyen	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	113944	<i>Plantago ramosa</i> Asch., 1866	Plantain scabre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	114112	<i>Poa angustifolia</i> L., 1753	Pâturin à feuilles étroites	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114114	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	114136	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	114297	<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114332	<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	114416	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114641	<i>Polygonum amphibium</i> L., 1753	Persicaire flottante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114655	<i>Polygonum arenastrum</i> Boreau, 1857	Renouée littorale	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114658	<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	Renouée des oiseaux, Renouée Tréhaïsse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-55/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	114745	<i>Polygonum hydropiper</i> L., 1753	Renouée Poivre d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	114761	<i>Polygonum lapathifolium</i> L., 1753	Renouée à feuilles de patience, Renouée gonflée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	114822	<i>Polygonum persicaria</i> L., 1753	Renouée Persicaire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	115139	<i>Populus italica</i> (Manch.) Moench, 1785	Peuplier noir d'Italie	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115145	<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier commun noir, Peuplier noir	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	115156	<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier Tremble	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115166	<i>Populus x canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard, Peuplier gris de l'Oise	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115215	<i>Portulaca oleracea</i> L., 1753	Pourpier cultivé, Porcelane	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	115245	<i>Potamogeton onopus</i> L., 1753	Potamolet crépu, Potamolet à feuilles crépues	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	115402	<i>Potentilla anserina</i> L., 1753	Potentille des oies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115407	<i>Potentilla argentea</i> L., 1753	Potentille argente	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-56/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	115570	<i>Potentilla neumanniana</i> Richb., 1832	Potentille de Tabernaemontanus	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115624	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	115895	<i>Potentilla verna sensu</i> L., 1753	Potentille à grandes fleurs	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	115918	<i>Primula vens</i> L., 1753	Coucou, Primevère officinale, Brèrète	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116043	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Meisier vrai, Censier des bois	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Epine noire, Prunellier, Pelosier	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116162	<i>Prunus x fruticosa</i> Wehe, 1826	Prunellier à gros fruits	Reproduction indéterminée	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116302	<i>Pulsaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulsaire dysentérique	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116407	<i>Pulmonaria affinis</i> Jord., 1854	Pulmonaire affiné	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116742	<i>Quercus pedunculata</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	116744	<i>Quercus petraea</i> Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116759	<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-57/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	116903	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116928	<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116936	<i>Ranunculus auricomus</i> L., 1753	Renoncule à tête d'or, Renoncule Tête-d'or	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	116952	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	117019	<i>Ranunculus ficaria</i> L., 1753	Ficaire à bulbilles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117025	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753	Renoncule flamme, Petite douve, Flammula	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117164	<i>Ranunculus peltatus</i> Schrank, 1789	Renoncule peltée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117201	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117221	<i>Ranunculus sardous</i> Crantz, 1763	Renoncule sarde, Sardone	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117224	<i>Ranunculus sceleratus</i> L., 1753	Renoncule scélérat, Renoncule à feuilles de cèleri	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117450	<i>Reseda luteola</i> L., 1753	Réséda jaunâtre, Réséda des teinturiers, Mignonette jaunâtre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-58/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	<i>Nerprun purgatif</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117590	<i>Rhinanthus angustifolius</i> C.C. Gmel., 1806	<i>Rhinanthe à grands fleurs, Rhinanthe à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117616	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	<i>Petit coariste, Petit Rhinanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : C.A.E.				1998
	117787	<i>Ribes uva-crispa</i> L., 1753	<i>Groseillier à maquereaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117933	<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	<i>Rorippe amphibia</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	117940	<i>Rorippa islandica</i> (Oeder ex Gussone) Borbas, 1900	<i>Rorippe d'Islande</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	117944	<i>Rorippa palustris</i> (L.) Besser, 1821	<i>Rorippe faux-cresson, Cresson des marais</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	117951	<i>Rorippa sylvatica</i> (L.) Besser, 1821	<i>Rorippe des forêts, Rorippe des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PROMAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Niernais - Morvan				1988
	118016	<i>Rosa arvensis</i> Huds., 1762	<i>Rosier des champs, Rosier rampant</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	<i>Rosier des chiens, Rosier des haies</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	<i>Rosier bleu, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-59/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	119373	<i>Rubus ulmifolius</i> Schaff, 1818	<i>Rosier à feuilles d'orme, Ronce à feuilles d'Orme</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119418	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753	<i>Oseille des prés, Rumex oseille</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119419	<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	<i>Petite oseille, Oseille des brenis</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	119471	<i>Rumex conglomeratus</i> Murray, 1770	<i>Patience agglomérée, Oseille agglomérée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119473	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	<i>Patience crépue, Oseille crépue</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119509	<i>Rumex hydrocephalum</i> Huds., 1778	<i>Patience d'eau, Grande Patience</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	119550	<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	<i>Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1988
	119569	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	<i>Patience élégante, Rumex joli</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	119860	<i>Sagittaria sagittifolia</i> L., 1753	<i>Sagittaire à feuilles en cœur, Flèche-d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	119915	<i>Salix alba</i> L., 1753	<i>Saule blanc, Saule commun</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1988
	119977	<i>Salix caprea</i> L., 1753	<i>Saule marsault, Saule des chèvres</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				

-60/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	120040	<i>Salix fragilis</i> L., 1753	Saule fragile	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1994
	120069	<i>Salix incana</i> Schrank, 1789	Saule drapé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	120189	<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	120240	<i>Salix triandra</i> L., 1753	Saule à trois étamines, Osier brun	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	120260	<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Osier blanc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	120712	<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yeble, Herbe à l'aveugle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	120717	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchieur	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	120824	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnaire, Herbe à savon	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	121065	<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulée, Herbe à la gravelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	121201	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				

-61/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	121750	<i>Scirpus michelianus</i> L., 1753	Souchet de Michel	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	121759	<i>Scirpus palustris</i> L., 1753	Scirpe des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	121823	<i>Sciranthus annuus</i> L., 1753	Gnavelle annuelle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	121997	<i>Scrophularia aquatica</i> L., 1753	Herbe aux écouffes	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	122003	<i>Scrophularia canina</i> L., 1753	Scrofusaire des chiens	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	122028	<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrophulaire noueuse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	122069	<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée, Scutellaire à casque	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	122101	<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poire de muraille, Orpin acre	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	122106	<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	122236	<i>Sedum reflexum</i> L., 1755	Orpin réfléchi, Orpin des rochers	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	122243	<i>Sedum rubens</i> L., 1753	Orpin rougeâtre, Cressule rougeâtre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				

-62/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	122256	<i>Sedum sexangulare</i> L., 1753	Orpin de Bologne, Orpin doux, Orpin à six angles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	122744	<i>Senecio viscosus</i> L., 1753	Sénéçon visqueux	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	122745	<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Sénéçon commun	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	123118	<i>Setaria glauca</i> auct. non (L.) P.Beaux., 1812	Sétaire glauque, Setaire noire	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	123156	<i>Setaria viridis</i> (L.) P.Beaux., 1812	Sétaire verte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	123863	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Herbe aux chèvres, Sisymbre officinal	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124034	<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Douce amère, Bronde	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	124080	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	124168	<i>Solidago gigantea</i> Aiton., 1789	Solidage géant, Solidage glabre, Solidage tardif, Verge d'or géante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124169	<i>Solidago glabra</i> Desf., 1829	Solidage du Canada, Gerbe-d'or	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124233	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1789	Laiteron rude, Laiteron piquant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-63/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	124407	<i>Sparganium angustatum</i> Reinhard., 1871	Rubaniér émergé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124408	<i>Sparganium erectum</i> L., 1753	Rubaniér dressé, Ruban-d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124418	<i>Sparganium simplex</i> Huds., 1778	Rubaniér émergé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	124549	<i>Spergularia campestris</i> (L.) Asch., 1859	Sablène rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	124578	<i>Spergularia rubra</i> (L.) J.Presl & C.Presl., 1819	Sablène rouge	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	124707	<i>Spirodela polyrrhiza</i> (L.) Schleid., 1839	Spirodée à plusieurs racines	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	124798	<i>Stachys palustris</i> L., 1753	Épiaire des marais, Ortie bourbière	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	125000	<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	125355	<i>Symphylum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	125364	<i>Symphylum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	125447	<i>Tamus communis</i> L., 1753	Scou de Notre Dame	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-64/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	125877	<i>Taraxacum officinale</i> Weber, 1780	Fissentif	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	126124	<i>Thalictrum flavum</i> L., 1753	Pigamon jaune, Pigamon norissant	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	126837	<i>Tordylium maximum</i> L., 1753	Tordylis majeur	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127029	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127230	<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Tréfle des champs, Pied de lévre, Tréfle Pied-de-lévre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127259	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Tréfle champêtre, Tréfle jaune, Tranco	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127294	<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Tréfle douteux, Petit Tréfle jaune	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127314	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Tréfle Porte-fraises	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127340	<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Tréfle incarnat, Farouch, Farouche	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127439	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Tréfle des prés, Tréfle violet	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	127454	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Tréfle rampant, Tréfle blanc, Tréfle de Hollande	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-65/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	127495	<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Tréfle strié	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128077	<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Maslette à larges feuilles	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	150879	<i>Ulmus campestris</i> sensu s.	Petit orme, Orme cillé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	128175	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Petit orme, Orme cillé	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128180	<i>Ulmus nitens</i> Moench, 1794		Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128193	<i>Ulmus scabra</i> Mill., 1768	Orme glabre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128268	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	128397	<i>Valeriana excelsa</i> Poir., 1808	Valériane à feuilles de Sureau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128419	<i>Valeriana officinalis</i> L., 1753	Valériane officinale, Valériane des collines	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128476	<i>Valerianailla locusta</i> (L.) Laleir., 1821	Mache douce, Machis	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	128633	<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-66/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	128754	<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128782	<i>Veronica acinifolia</i> L., 1762	Véronique à feuilles d'acinos, Véronique à feuilles de Calament Acinos	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128792	<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Mouron aquatique, Mouron d'eau	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	128793	<i>Veronica anagallodes</i> Guss., 1826	Véronique faux-mouron-d'eau, Véronique faux Mouron	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	128801	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Valvole sauvage	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128832	<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit chène, Fausse Germandrée	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128880	<i>Veronica hederaifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de lierre	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	128954	<i>Veronica peregrina</i> L., 1753	Véronique voyageuse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				
	129000	<i>Veronica scutellata</i> L., 1753	Véronique à épis, Véronique à écusson	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129003	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753	Véronique à feuilles de serpolet	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129022	<i>Veronica teucrium</i> L., 1762	Tsucards d'Allemagne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-67/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Vierne manciennne	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129087	<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	Vierne obier, Vierne aquatique	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129191	<i>Vicia hirsuta</i> (L.) Gray, 1821	Vesce hérissée, Ers veiu	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129207	<i>Vicia latynoides</i> L., 1753	Vesce printannière, Vesce fausse Gesse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129298	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129305	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129470	<i>Vinca minor</i> L., 1753	Petite pervenche, Violette de serpent	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129632	<i>Viola odorata</i> L., 1753	Violette odorante	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129666	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette des bois, Violette de Reichenbach	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	129906	<i>Viscum album</i> L., 1753	Oui des feuillus	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	130028	<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rai, Vulpie Queue-de-souris	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994

-68/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	130119	<i>Wolffia arrhiza</i> (L.) Horkel ex Wimm., 1857	Leنبلة d'eau sans racine, <i>Wolffie sans racines</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	130483	<i>Xanthium macrocarpum</i> DC., 1815	Lampoude à gros fruits	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	130484	<i>Xanthium orientale</i> L., 1763	Lampoude à gros fruits	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Poissons	67074	<i>Abramis brama</i> (Linnaeus, 1758)	Brème commune	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	67143	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	Barbeau fluviatile	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Brochet	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	66330	<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Lamproie de rivière, Lamproie fluviatile	Reproduction indéterminée	Bibliographie : D.I.R.E.N. Bourgogne				1997
	67295	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Vandoise	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	69350	<i>Perca fluviatilis</i> Linnaeus, 1758	Perche	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	67476	<i>Tinca tinca</i> (Linnaeus, 1758)	Tanche	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Périodophytes	85469	<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolla fusso-fougère, Fougère d'eau	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993
	95558	<i>Dryopteris carthusiana</i> (Vill.) H.P. Fuchs, 1959	Dryopteris des chartroux, Fougère spinuleuse	Reproduction certaine ou probable	Informateur : FELZINES Jean-Claude				1993

-69/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	95567	<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	96508	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	96539	<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : PROMONATURE				1994
	159792	<i>Polystichum spinulosum</i>		Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Orvet fragile	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	78064	<i>Natrix natrix</i> (Linnaeus, 1758)	Couleuvre helvétique	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1766)	Lézard des murailles	Reproduction indéterminée	Informateur : PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan				1988

-70/ 77 -

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	351	<i>Rana temporaria</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Insectes	65243	<i>Ophiogomphus cecilia</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Mammifères	60015	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60479	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60585	<i>Vulpes vulpes</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60630	<i>Lutra lutra</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	60636	<i>Meles meles</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60674	<i>Martes foina</i> (Erxleben, 1777)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60716	<i>Mustela nivalis</i> Linnaeus, 1766	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	60981	<i>Sus scrofa</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	61212	<i>Castor fiber</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61258	<i>Arvicola sapidus</i> Miller, 1908	Autre	Liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	61448	<i>Ondatra zibethicus</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
61667	<i>Myocastor coypus</i> (Molina, 1782)	Autre	Interdiction d'introduction de certaines espèces d'animaux vertébrés dans le milieu naturel sur le territoire français métropolitain (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
61689	<i>Lepus timidus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	

-71/77-

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	61714	<i>Oryctolagus cuniculus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
Oiseaux	1958	<i>Anas crecca</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	1966	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2440	<i>Phalacrocorax carbo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2481	<i>Nycticorax nycticorax</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2497	<i>Egretta garzetta</i> (Linnaeus, 1766)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2506	<i>Ardea cinerea</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2517	<i>Ciconia ciconia</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2543	<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2603	<i>Tringa ochropus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
2616	<i>Actitis hypoleucos</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2623	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2651	<i>Hieraaetus pennatus</i> (Gmelin, 1788)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2720	<i>Anser fabalis</i> (Latham, 1787)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)	
			Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2844	<i>Milvus milvus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2936	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3036	<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3059	<i>Gallinula chloropus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3070	<i>Fulica atra</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3120	<i>Burhinus oedipnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3140	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
				Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3343	<i>Sterna hirundo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3371	<i>Chlidonias niger</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3424	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)

-73/77-

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	3429	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaktszky, 1838)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3439	<i>Streptopelia turtur</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3465	<i>Cuculus canorus</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3522	<i>Asio otus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3590	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3603	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3608	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3611	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3670	<i>Lullula arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3676	<i>Alauda arvensis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3688	<i>Riparia riparia</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3696	<i>Hirundo rustica</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3741	<i>Motacilla flava</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3764	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3803	<i>Oriolus oriolus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)

-74/ 77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3941	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4013	<i>Luscinia megarhynchos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4035	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4117	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4129	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Autre	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	4195	<i>Acrocephalus scirpaceus</i> (Hermann, 1804)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4254	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4257	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4280	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4525	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4564	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4580	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4588	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4657	<i>Emberiza citrinella</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Poissons	66315	<i>Petromyzon marinus</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	66330	<i>Lampetra fluviatilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	66967	<i>Alosa alosa</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (lien)
	67143	<i>Barbus barbus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)

-75/77 -

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	67295	<i>Leuciscus leuciscus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (<i>lien</i>)
	67606	<i>Esox lucius</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (<i>lien</i>)
	67765	<i>Salmo salar</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (<i>lien</i>) Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire français national (<i>lien</i>)
Reptiles	77490	<i>Anguis fragilis</i> Linnaeus, 1758	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
	77756	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (<i>lien</i>) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (<i>lien</i>)
Angiospermes	82080	<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Autre	Lutte contre l'ambroisie à feuilles d'armoise, l'ambroisie trifide et l'ambroisie à épis lisses. (<i>lien</i>)
	99233	<i>Galanthus nivalis</i> L., 1753	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (<i>lien</i>) Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)
	100576	<i>Gratiola officinalis</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (<i>lien</i>)
	109297	<i>Narcissus pseudonarcissus</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)
	116405	<i>Pulicaria vulgaris</i> Gaertn., 1791	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (<i>lien</i>)
	129906	<i>Viscum album</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (<i>lien</i>)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	C.A.E.	1996	Opération Locale Val d'Allier - Diagnostic Ecologique préalable à l'élaboration des contrats de gestion.
	C.A.E.	1998	Opération Locale Val de Loire - Val d'Allier 58. Suivi et évaluation écologique. Bilan de l'état zéro.
	D.I.R.E.N. Bourgogne	1997	Fiches de présentation des sites susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000.
	DIREN Bourgogne	1984	Ancienne Fiche Znieff

-76/77-

Type	Auteur	Année de publication	Titre
	PROMONATURE	1994	Cartographie des groupements végétaux de la Loire nivernaise de Nevers à Cosne sur Loire et de l'Allier nivernais
Informateur	BOURGOGNE BASE FAUNA (S.H.N.A.)		
	CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE BOURGOGNE		
	FELZINES Jean-Claude		
	ONCFS		
	PRONAT - Station d'étude et de gestion des milieux naturels en Nivernais - Morvan		
	SOBA Nature Nièvre		
	Société d'Histoire Naturelle d'Autun (GMHB, Groupe Mammalogique et Herpétologique de Bourgogne)		
	VARANGUIN N., LERAT D.		

Annexe 6

Natura 2000 ZPS



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2610004 - Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	8
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	10
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type
A (ZPS)

1.2 Code du site
FR2610004

1.3 Appellation du site
Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et
Neuvy-sur-Loire

1.4 Date de compilation
30/09/1986

1.5 Date d'actualisation
31/07/2005

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

- 1/12 -



1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 23/03/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036932125&dateTexte=&categorieLien=id>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,01667°

Latitude : 47,175°

2.2 Superficie totale

13815 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
58	Nièvre	58 %
18	Cher	42 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
18007	APREMONT-SUR-ALLIER
18012	ARGENVIERES
18020	BANNAY
18025	BEFFES
18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE
18032	BOULLERET
58044	CELLE-SUR-LOIRE
58051	CHALLUY
18049	CHAPELLE-MONTLINARD
58059	CHARITE-SUR-LOIRE
58086	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
18074	COUARGUES
18075	COURS-LES-BARRES

- 2/12 -



18082	CUFFY
58117	FOURCHAMBAULT
58121	GARCHIZY
58124	GERMIGNY-SUR-LOIRE
58126	GIMOUILLE
18110	HERRY
18118	JOUET-SUR-L'AUBOIS
58138	LANGERON
18125	LERE
58144	LIVRY
58155	MARCHE
18139	MARSEILLES-LES-AUBIGNY
58158	MARS-SUR-ALLIER
58160	MARZY
18146	MENETREOL-SOUS-SANCERRE
58164	MESVES-SUR-LOIRE
18155	MORNAY-SUR-ALLIER
58187	MYENNES
18164	NEUVY-LE-BARROIS
58193	NEUVY-SUR-LOIRE
58194	NEVERS
58215	POUILLY-SUR-LOIRE
58225	SAINCAIZE-MEAUCE
18220	SAINT-LEGER-LE-PETIT
18233	SAINT-SATUR
18241	SANCERRE
18257	SURY-PRES-LERE
18262	THAUVENAY
58295	TRACY-SUR-LOIRE
58298	TRONSANGES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (58,52%)

Continentale (41,47%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellent», B = «Bonne», C = «Significative», D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 %.
- **Conservation** : A = «Excellent», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellent», B = «Bonne», C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	r	60	160	p	P	G	C	B	C	B
B	A195	<i>Sterna albifrons</i>	r	50	100	p	P	G	B	B	C	B
B	A196	<i>Chidonias hybridus</i>	c			i	P	DD	D			
B	A197	<i>Chidonias niger</i>	c			i	P	DD	D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	r	20	30	p	P	M	C	B	C	B
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	r	15	35	p	P	M	D			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	p			i	P	DD	D			
B	A338	<i>Larus colicro</i>	r			i	P	DD	D			
B	A005	<i>Podiceps cristatus</i>	w	1	33	i	P	DD	D			

- 4/12 -



B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	103	533	i	P	G	B	B	C	B
B	A023	<i>Nycticorax nycticorax</i>	r	15	60	p	P	M	C	B	C	B
B	A025	<i>Bubulcus ibis</i>	w	0	44	i	P	M	C	B	C	B
B	A026	<i>Egretta garzetta</i>	r	10	20	p	P	M	C	B	C	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	w	20	70	i	P	M	C	B	C	B
B	A027	<i>Egretta alba</i>	c	35	190	i	P	M	B	B	C	B
B	A028	<i>Ardea cinerea</i>	w	12	81	i	P	P	D			
B	A030	<i>Ciconia nigra</i>	c	0	10	i	P	M	C	B	C	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	r	17	17	p	P	M	C	B	B	B
B	A031	<i>Ciconia ciconia</i>	c	1	70	i	P	M	B	B	B	B
B	A036	<i>Cygnus olor</i>	w	2	38	i	P	P	D			
B	A041	<i>Anser albifrons</i>	w	4	18	i	P	P	D			
B	A043	<i>Anser anser</i>	w	0	154	i	P	P	D			
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	0	130	i	P	P	D			
B	A051	<i>Anas strepera</i>	w	0	27	i	P	P	D			
B	A052	<i>Anas crecca</i>	w	3	1046	i	P	P	D			
B	A053	<i>Anas platyrhynchos</i>	w	592	1732	i	P	P	D			
B	A054	<i>Anas acuta</i>	w	0	8	i	P	P	D			
B	A056	<i>Anas clypeata</i>	w	0	13	i	P	P	D			
B	A059	<i>Aythya ferina</i>	w	0	31	i	P	P	D			
B	A061	<i>Aythya fuligula</i>	w	0	18	i	P	P	D			
B	A067	<i>Bucephala clangula</i>	w	0	13	i	P	P	D			
B	A072	<i>Pernis ptilorhynchus</i>	r			i	P	DD	D			

- 5/12 -



B	A073	<i>Milvus migrans</i>	r					i	P	DD	D				
B	A074	<i>Milvus milvus</i>	w					i	C	DD	B	B	C	B	
B	A080	<i>Circus galicus</i>	r	0	1			p	P	M	D				
B	A098	<i>Falco columbarius</i>	w					i	P	DD	D				
B	A103	<i>Falco peregrinus</i>	w					i	P	DD	D				
B	A125	<i>Fulco atra</i>	w	0	107			i	P	P	D				
B	A127	<i>Grus grus</i>	w	1048	5340			i	P	P	B	B	C	B	
B	A127	<i>Grus grus</i>	c	20	500			i	P	P	A	B	C	B	
B	A132	<i>Recurvirostra avosetta</i>	c					i	P	DD	D				
B	A133	<i>Burhinus oedipnemus</i>	r	10	30			p	P	P	C	B	C	B	
B	A133	<i>Burhinus oedipnemus</i>	c	100	100			i	P	M	C	B	C	B	
B	A136	<i>Charadrius dubius</i>	r	100	290			p	P	M	B	B	C	B	
B	A136	<i>Charadrius dubius</i>	c					i	P	DD	B	B	C	B	
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	0	2000			i	P	DD	D				
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w	0	3129			i	P	M	D				
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r					i	P	DD	D				
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	c					i	P	DD	D				
B	A151	<i>Phalaropus pugnax</i>	w					i	P	DD	D				
B	A153	<i>Gallinago gallinago</i>	w	0	24			i	P	P	D				
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	w	0	82			i	P	M	C	B	C	B	
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	r	1	5			p	P	M	D				
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	c	50	150			i	P	M	D				
B	A162	<i>Tringa totanus</i>	c					i	P	DD	D				

- 6/12 -



B	A164	<i>Tringa nebularia</i>	c					i	P	DD	D				
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	w	0	12			i	P	P	D				
B	A165	<i>Tringa ochropus</i>	c					i	P	DD	D				
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	r	3	9			p	P	M	C	B	C	B	
B	A168	<i>Actitis hypoleucos</i>	c					i	P	DD	B	B	C	B	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m², biemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site		Unité	Cat. C/R/V/P	Motivation							
			Taille				Annexe Dir. Hab.		Autres catégories					
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D		
B		<i>Merops apiaster</i>			i	P								
B		<i>Riparia riparia</i>	200	1000	p	P								
B		<i>Lanius senator</i>			i	P								

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m², biemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 7/12 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	1 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	31 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	6 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	17 %
N14 : Prairies améliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	4 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	3 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N26 : Forêts (en général)	20 %

Autres caractéristiques du site

Ce site Natura 2000 d'orientation nord-sud inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 80 Km et les deux rives de l'Allier sur environ 20 kilomètres dans le département de la Nièvre et du Cher. Il appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers. Cet ensemble est également nommé « Loire des îles ». La rencontre de la Loire et de l'Allier se traduit pas une modification important de la morphologie fluviale de la Loire.

Du point de vue des milieux, le corridor fluvial se caractérise par une mosaïque de milieux (landes sèches à humides, pelouses sableuses, grèves, boisements alluviaux de bois tendres et/ou de bois durs) générant une importante biodiversité, tant animale que végétale.

Vulnérabilité : Facteurs d'évolution naturelle :

- Les fortes crues de printemps font fluctuer le succès de la reproduction des Sternes, Oedicnème et Martin-pêcheur, espèces qui se sont adaptées naturellement en étalant sur plusieurs années leurs stratégies de renouvellement de population.
- Par contre, suite aux modifications du régime hydraulique et après l'arrêt du pâturage, les habitats ouverts se boisent spontanément et progressivement. Si cette évolution générale favorise les espèces forestières, elle condamne les oiseaux inféodés aux surfaces de graviers, aux pelouses, aux prairies et aux zones humides des annexes de la Loire et de l'Allier.

Facteurs d'évolution liés aux activités humaines :

- La fréquentation des bords de la Loire et de l'Allier pour la pêche et la chasse est ancienne et, du fait des dates de pratique, n'affecte pas la reproduction des Sternes. Par contre, l'usage grandissant de la rivière par les loisirs (canoë), avec parfois une circulation motorisée, multiplie les risques de dérangement notamment au début de l'été, période sensible en cas de ponte après des crues printanières.
- Malgré un changement récent de politique d'aménagement, les travaux lourds comme les barrages ou les enrochements de berge, les extractions dans le lit mineur, en amont comme en aval, ont altéré les conditions d'écoulement de la Loire et de l'Allier. La qualité des habitats vitaux pour les espèces d'oiseaux inféodées à la rivière s'en trouve compromise et dépend de travaux réguliers (déboisements des grèves par exemple).
- Les boisements naturels de bord de cours d'eau (ripisylves) sont encore bien conservés ; il faut veiller à limiter leur remplacement par des peupleraies ou leur défrichement à des fins agricoles.
- Les pelouses sèches sur sol sableux ou les prairies fraîches sur sols hydromorphes régulièrement soumises aux inondations sont exploitées traditionnellement par le pâturage extensif. L'évolution de ces dernières décennies montre d'une part un abandon

- 8/12 -



des parcelles les plus ingrates, qui sont gagnées par les buissons ou sont boisées en peupliers, d'autre part une intensification des pratiques, par mise en culture. Dans les deux cas, les habitats sont moins favorables aux oiseaux de la directive.

4.2 Qualité et importance

En termes de nidification, le site présente un intérêt ornithologique remarquable puisqu'au moins 12 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux viennent s'y reproduire à la belle saison. Ce sont en particulier plusieurs dizaines de couples de Sternes naines de Sternes pierregarin qui nichent en colonies sur les îlots du lit mineur. Le site inclut par ailleurs des secteurs de prairies qui constituent des milieux de vie essentiels pour la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux.

Quant aux phénomènes migratoires, le site est un axe privilégié de migrations pour de nombreuses espèces, en particulier des espèces aquatiques, mais un certain nombre de rapaces et de petits passereaux sont également réguliers et communs au passage. Trois espèces sont plus particulièrement remarquables au regard de leurs effectifs : la Grue cendrée (effectifs estimés à plusieurs dizaines de milliers d'individus), le Balbuzard pêcheur (50 à 250 individus) et le Milan royal (50 à 200 individus). Cette caractéristique du site renforce encore la proposition d'extension à l'ensemble du linéaire de la Loire et de l'Allier.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	C01.01	Extraction de sable et graviers		I
H	G01.01	Sports nautiques		I
H	G05	Autres intrusions et perturbations humaines		I
H	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I
H	H06.01	Nuisance et pollution sonores		I
H	J02.02	Extraction de sédiments (vase,)		I
H	J02.03	Canalisation et dérivation des eaux		I
H	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
L	B02.03	Elimination du sous-bois		I
L	G01.08	Autres activités de plein air et de loisirs		I
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I

- 9/12 -



M	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
M	C01.01.02	Extraction des matériaux de plage		I
M	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
M	E02.01	Usine		I
M	E02.03	Autres zones industrielles / commerciales		I
M	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
H	A05.01	Elevage		I
M	A03	Fauche de prairies		I
M	K01.01	Erosion		I
M	L08	Inondation (processus naturels)		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine public fluvial	%

4.5 Documentation

Roche, J. et al (1993) Diversité et valeur patrimoniale des peuplements d'oiseaux nicheurs de la Loire sur l'ensemble du cours. 55p.

SOBA Nature Nièvre (1994) Atlas des oiseaux nicheurs de la Nièvre. 191p.

Conseil Aménagement Espace Ingénierie (2004) Etude complémentaire sur les ZICO AE01, CE20, CE21 et CE17. Définition d'un périmètre pour une future ZPS sur la Loire et l'Allier en régions Centre et Bourgogne. 42p. + cartes + annexes.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	5 %

- 10/12 -



32	Site classé selon la loi de 1930	15 %
36	Réserve naturelle nationale	10 %
37	Réserve naturelle volontaire	2 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	1 %
53	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial	5 %
55	Réserve de pêche	5 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Site classé du Bec d'Allier	*	15%
36	Val de Loire	+	10%
37	RNV Les Chamonts	+	2%
38	APPB de l'île aux sternes de Nevers	+	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'Espace naturels de la région Centre-Val de Loire

Adresse : 11 bis rue Ferdinand Gambon 58150 Pouilly-sur-Loire

Courriel : florence.delaroche@cen-centrevaldeloire.org

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :
 Lien :
http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/clientBookline/service/reference.asp?INSTANCE=exploitation&OUTPUT=PORTAL&DOCID=IFD_REFDOC_0510861&DOCBASE=IFD_SIDE

Non, mais un plan de gestion est en préparation.



Non

6.3 Mesures de conservation

Annexe 7

NATURA 2000 ZSC



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2600965 - Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	13
6. GESTION DU SITE	14

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type : B (pSIC/SIC/ZSC) 1.2 Code du site : FR2600965 1.3 Appellation du site : Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre

1.4 Date de compilation : 31/05/1995 1.5 Date d'actualisation : 19/07/2013

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Bourgogne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

- 1/15 -



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 07/06/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024214857&fastPos=1&fastReqId=402411732&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 3,01417°

Latitude : 47,17333°

2.2 Superficie totale

16126 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
26	Bourgogne
24	Centre

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
18	Cher	40 %
58	Nièvre	60 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
18007	APREMONT-SUR-ALLIER
18012	ARGENVIERES
18020	BANNAY
18025	BEFFES
18026	BELLEVILLE-SUR-LOIRE
18032	BOULLERET
58044	CELLE-SUR-LOIRE
58051	CHALLUY
58057	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
18049	CHAPELLE-MONTLINARD
58059	CHARITE-SUR-LOIRE
58072	CHEVENON

- 2/15 -



58086	COSNE-COURS-SUR-LOIRE
18074	COUARGUES
18075	COURS-LES-BARRES
18082	CUFFY
58117	FOURCHAMBAULT
58121	GARCHIZY
58124	GERMIGNY-SUR-LOIRE
58126	GIMOUILLE
18110	HERRY
58134	IMPHY
18118	JOUET-SUR-L'AUBOIS
58138	LANGERON
18125	LERE
58144	LIVRY
58155	MARCHE
18139	MARSEILLES-LES-AUBIGNY
58158	MARS-SUR-ALLIER
58160	MARZY
18146	MENETREOL-SOUS-SANCERRE
58164	MESVES-SUR-LOIRE
18155	MORNAY-SUR-ALLIER
58187	MYENNES
18164	NEUVY-LE-BARROIS
58193	NEUVY-SUR-LOIRE
58194	NEVERS
58215	POUILLY-SUR-LOIRE
58225	SAINCAIZE-MEAUCE
58238	SAINT-ELOI
18220	SAINT-LEGER-LE-PETIT
18233	SAINT-SATUR
18241	SANCERRE
58273	SAUVIGNY-LES-BOIS
58278	SERMOISE-SUR-LOIRE
18257	SURY-PRES-LERE
18262	THAUVENAY



58295	TRACY-SUR-LOIRE
58296	TRESNAY
58298	TRONSANGES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (58%)

Continentale (42%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
2330 <i>Dunes intérieures avec pelouses couvertes à Corynephorus et Agrostis</i>		60 (0,97 %)		M	B	C	B	B
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à méso-trophes avec végétation des Littorelletta uniflorae et/ou des Isoetes-Najassectetes</i>		377 (2,34 %)		M	A	C	A	A
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calciques avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,3 (0 %)		P	B	C	C	C
3150 <i>Lacs eutrophiens naturels avec végétation du Magnopotamo ou de Hydrocharitaceae</i>		475 (2,95 %)		M	B	C	B	B
3260 <i>Rivières des étages planifoliaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		910 (5,64 %)		M	A	C	B	B
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidetion p.p.</i>		378 (2,34 %)		G	A	C	A	A
6210 <i>Pelouses sèches sans roselières et bœuf à embourbement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (° sites d'orchidées non aquatiques)</i>		26 (0,16 %)		G	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planifoliaires et des étages montagnard à alpin</i>		15 (0,09 %)		M	A	C	A	A
6510 <i>Prairies marées de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		48,35 (2,95 %)		M	B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Paulion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	1073 (6,65 %)		P	A	C	B	B
91F0 <i>Forêts marécageuses à Carex rostrata, Carex lasiocarpa, Carex lasiocarpa, Carex lasiocarpa ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion maritima)</i>		1746 (10,67 %)		P	A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative», D = «Présence non significative».

- 5/15 -



- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 %, B = 15 ≥ p > 2 %, C = 2 ≥ p > 0 %.
- **Conservation** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site				
			Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1324	<i>Myotis myotis</i>	p			i	P	DD	D			
M	1337	<i>Casitor fiber</i>	p	30	60	i	P	G	C	A	C	A
M	1355	<i>Lutra lutra</i>	p	1	5	i	R	DD	C	B	C	B
P	1428	<i>Marsilea quadrifida</i>	p			i	V	DD	C	B	A	B
F	5339	<i>Rhodeus amarus</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1032	<i>Uta stansburiana</i>	p			i	V	DD	D			
I	1037	<i>Ophiogomphus cecilia</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	R	DD	C	B	C	B
I	1060	<i>Lycæna dispar</i>	p			i	P	P	C	B	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C	DD	C	A	C	A
I	1084	<i>Osmodroma eremita</i>	p			i	R	DD	D			
I	1087	<i>Rosalia alpina</i>	p			i	R	DD	D			
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P	DD	D			
F	1095	<i>Petromyzon marinus</i>	r			i	P	DD	C	B	C	B
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
F	1102	<i>Nasa alata</i>	r			i	P	DD	C	C	C	C
F	1106	<i>Salmo salar</i>	c			i	P	DD	B	B	C	B

- 6/15 -



F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P	DD	C	B	C	B
A	1168	<i>Triturus cristatus</i>	p			i	R	M	C	B	C	B
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	R	DD	C	B	C	B
R	1220	<i>Emys orbicularis</i>	p			i	V	DD	C	C	B	C
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P	DD	D			
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1321	<i>Myotis emarginatus</i>	p			i	P	DD	D			
M	1323	<i>Myotis bechsteini</i>	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégorie du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce Nom scientifique	Population présente sur le site			Motivation							
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			C/R/V/P	IV	V	A	B	C	D
A		<i>Salamandra atra</i>			i	P				X		X	
A		<i>Triturus alpestris</i>			i	P							X
A		<i>Triturus helveticus</i>			i	P							X
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	R	X		X		X		

- 7/15 -



A		<i>Pelodytes punctatus</i>			i	P			X		X	
A		<i>Bufo bufo</i>			i	C			X		X	
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X		X		X	
A		<i>Rana dalmatina</i>			i	C	X		X		X	
A		<i>Rana esculenta</i>			i	C						X
A		<i>Rana temporaria</i>			i	C		X	X		X	
B		<i>Podiceps grisegena</i>			i	P			X		X	
B		<i>Bubulcus ibis</i>			i	P			X		X	
B		<i>Ardea cinerea</i>			i	C			X		X	
B		<i>Nymphenba aquatica</i>			i	C			X		X	
B		<i>Tringa erythropus</i>			i	R			X		X	
B		<i>Tringa totanus</i>			i	R			X		X	
B		<i>Tringa hypoleucos</i>			i	P						X
B		<i>Bucephala clangula</i>			i	P			X		X	
B		<i>Mergus albellus</i>			i	P						X
B		<i>Mergus mergamser</i>			i	P			X		X	
B		<i>Charadrius dubus</i>			i	C			X		X	
B		<i>Merops apiaster</i>			i	P			X		X	
B		<i>Riparia riparia</i>			i	P			X		X	
F		<i>Barbus barbus</i>			i	P			X			
F		<i>Leuciscus leuciscus</i>			i	P			X			
F		<i>Esox lucius</i>			i	P			X			

- 8/15 -



F		<i>Salmo trutta trutta</i>			i	P			X			
I		<i>Lysandra bellargus</i>			i	R						X
M		<i>Martes martes</i>			i	C		X	X		X	
M		<i>Mustela putorius</i>			i	P		X	X		X	
M		<i>Felis silvestris</i>			i	C	X		X		X	
P		<i>Alisma graminifolium</i>			i	R						X
P		<i>Anarrhinum bellidifolium</i>			i	R						X
P		<i>Artemisia campestris</i>			i	R						X
P		<i>Butomus umbellatus</i>			i	R						X
P		<i>Carex figerica</i>			i	R						X
P		<i>Corynephorus canescens</i>			i	R						X
P		<i>Cucubalus baccifer</i>			i	R						X
P		<i>Cyperus esculentus</i>			i	R						X
P		<i>Gnaphalium officinale</i>			i	V						X
P		<i>Hottonia palustris</i>			i	R						X
P		<i>Linum leonii</i>			i	R						X
P		<i>Lupinus angustifolius</i>			i	R						X
P		<i>Odontites jaubertianus</i>			i	R						X
P		<i>Oenanthe silaifolia</i>			i	R						X
P		<i>Peucedanum creoselinum</i>			i	R						X
P		<i>Poa palustris</i>			i	V						X
P		<i>Pulicaria vulgaris</i>			i	C						X
P		<i>Scutellaria heuffolia</i>			i	R						X

- 9/15 -



P		<i>Silene otitis</i>			i	R						X
P		<i>Trifolium subterraneum</i>			i	C						X
P		<i>Tuberaria guttata</i>			i	R						X
P		<i>Hieracium poketerianum subsp. ligericum</i>			i	V						X
R		<i>Anguis fragilis</i>			i	C			X		X	
R		<i>Lacerta agilis</i>			i	C	X		X		X	
R		<i>Lacerta viridis</i>			i	P	X					X
R		<i>Lacerta vivipara</i>			i	C						X
R		<i>Podarcis muralis</i>			i	C	X		X		X	
R		<i>Coluber variegatus</i>			i	C	X					X
R		<i>Elaphe longissima</i>			i	R	X					X
R		<i>Natrix natrix</i>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, biemales = Femelles reproductrices, males = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.

- 10/15 -



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N04 : Dunes, Plages de sables, Machair	15 %
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	34 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	30 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Site localisé sur 2 domaines biogéographiques : 98% pour le domaine atlantique et 2% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : Les pelouses et prairies sur sable sont des milieux instables et très fragiles qui, en l'absence d'exploitation par l'agriculture évoluent vers le fourré et/ou la forêt. De même, une évolution vers un boisement marécageux dense à Saule et Aulne est constaté sur les boires et ganches.

L'activité traditionnelle d'élevage (pâturage et fauche) peu intensive a permis l'entretien du patrimoine naturel des prairies. Globalement, on constate actuellement une tendance nette à l'évolution vers des pratiques plus intensives (augmentation de la charge en bétail, amendements, herbicides, modification durable d'humidité des sols, mise en culture). Ces pratiques conduisent actuellement à une régression importante et rapide des habitats naturels.

L'installation, de cultures (maïs) et de peupleraies entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares et une dégradation des annexes aquatiques (pollution des mares et frayères).

Très prisées pour les activités de loisirs, les grèves, milieux sur sables et annexes du fleuve sont soumises à différentes dégradations (circulation pédestre et motorisée) constituant une menace pour la reproduction des oiseaux nichant sur les grèves.

La stabilité des berges par enrochement modifie la dynamique du fleuve et élimine les micro-habitats aquatiques utilisés pour les poissons.

4.2 Qualité et importance

La Loire entre dans le département de la Nièvre à une altitude de 200 m pour en ressortir 130 km plus loin à 140 m d'altitude. Son régime très variable engendre une infinité de micro-milieux sans cesse renouvelés : grèves, berges abruptes, méandres et îles.

Au niveau habitats, le Val de Loire se caractérise par une mosaïque de pelouses sur sables, landes, prairies et forêts alluviales.

La dynamique fluviale est un des éléments primordiaux de la répartition de la végétation :

- les grèves et les îles fréquemment renouvelées ou rajeunies abritent une végétation pionnière spécifique,
- la dynamique fluviale rajeunit constamment les successions végétales, permettant une diversification importante de la végétation,
- des éléments de forêts alluviales persistent sur les îles ou bord de Loire.

- 11/15 -



La Loire offre des secteurs encore peu aménagés qui permettent la présence d'une faune remarquable :

- elle est un axe de migration important pour les poissons (Saumon, Lamproies...)
- elle constitue un axe migratoire et d'hivernage pour de nombreux oiseaux (190 espèces sont recensées) ; un secteur de Loire est d'ailleurs classé en Zone de Protection Spéciale (ZPS),
- on y rencontre un certain nombre d'espèces dont les populations sont importantes pour la faune française : Castor, Sternes naine et pierregarin pour lesquelles la Loire est un site majeur de nidification au niveau national.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		O
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
H	A08	Fertilisation		O
H	G01.01	Sports nautiques		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	A08	Fertilisation		I
L	A09	Irrigation		O
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	G02.08	Camping, caravanes		I
L	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		B
M	C01.01	Extraction de sable et graviers		B
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
M	J02.12	Endigages, remblais, plages artificielles		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A04.02	Pâturage extensif		I
M	K01.01	Erosion		B
M	L08	Inondation (processus naturels)		B

• **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.



- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	20 %
Collectivité territoriale	5 %
Domaine public fluvial	75 %

4.5 Documentation

HERMANT D., AGOU P., CHIFFAUT A., 1996 - Diagnostic écologique de la Réserve Naturelle du Val de Loire. CSNB, Union Européenne, Minist. de l'Environnement, Conseil Régional de Bourgogne, Ag. de l'Eau Loire-Bretagne

AGOU P., 1996 - Plan de gestion biologique du Bois de Malaga (commune de Pouilly-sur-Loire, Nièvre). CSNB, DIREN et Conseil Régional de Bourgogne, Union Européenne, Conseil Général 58

HERMANT D., 1996 - Suivi des populations de Sternes ; Bilan des observations ornithologiques (Réserve Naturelle du Val de Loire, Nièvre, Cher). CSNB, Union Européenne, DIREN et Conseil Régional de Bourgogne

POUPET J.C., 1992-93 - Etude de l'occupation du sol. Lit majeur de la Loire et de l'Allier (département de la Nièvre). Loire Nature, CSNB, WWF, Union Européenne, DIREN et Conseil Régional de Bourgogne, Ag. de l'Eau Loire-Bretagne

CHAMBAUD F., LEMAIRE E., 1996 - Etude des relations entre le sol et la végétation des prairies du lit majeur de la Loire. CAE, CSNB, Union Européenne, DIREN et Conseil Régional de Bourgogne

FROCHOT B. et al., 1995 - Etude des peuplements d'oiseaux nicheurs de la Loire bourguignonne. Laboratoire d'Ecologie Univ. de Bourgogne, CSNB, Union Européenne, DIREN et Conseil Régional de Bourgogne

PROMONATURE, 1994 - Cartographie des groupements végétaux des lits mineur et majeur de la Loire et de l'Allier dans la Nièvre

FOREST C., 2005 - Document d'objectifs de gestion du site FR2600965 "Vallée de la Loire entre Fourchambault et Neuvy-sur-Loire". Conservatoire des sites naturels bourguignons.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1 %
36	Réserve naturelle nationale	27 %
53	Réserve de chasse et de faune sauvage du domaine public fluvial	20 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
15	"La Saulaie" à Germigny		1%
36	Val de Loire		27%
53	Réserve de chasse : DPF entre la Charité et Bois Gibault		20%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : CEN Centre Val de Loire

Adresse : 44 rue du puits Charles 58400 La Charité-sur-Loire

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Nom : Docob site Loire-Allier dans le Cher
Lien : http://www.donnees.centre.developpement-durable.gouv.fr/Natura2000/docob_FR2400522.htm
- Nom : Docob site Loire Fourchambault-Neuvy
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/I_IFD_REFDOC_0190727/
- Nom : Docob site Bec d'allier
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/I_IFD_REFDOC_0190725/
- Nom : Docob site val d'Allier Bourgignon
Lien : http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/exploitation/DEFAULT/doc/IFD/I_IFD_REFDOC_0190795/

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle du Val de Loire (665 ha dans la Nièvre) est validé localement ; Les objectifs principaux de gestion sont la restauration des formations de prairies (maintien des milieux ouverts et diversifiés menacés par le développement d'arbres et d'arbustes), le suivi scientifique de la forêt alluviale dans le cadre du protocole sur les réserves fluviales, la surveillance des colonies de Sternes. Un plan d'interprétation est également en cours d'élaboration.

- 14/15 -



Un premier programme LIFE nature Loire vivante (1993 - 1998) a permis de mener des actions de préservation sur la partie sud du site.

Une nouvelle phase d'opérations sur le Bassin Loire-Allier : plan interrégional Loire grandeur nature II (PILGN - 2000-2006) comporte un volet nature complétera ces actions de protection, de gestion, d'information du public, notamment sur les sites : - des Brocs à la Celle-sur-Loire

- de la réserve naturelle à Mesves-sur-Loire
- des saulaies de Germigny-sur-Loire

Des travaux de rattrapage d'entretien du lit de la Loire sont également programmées dans le cadre du PILGN II ; ils sont régis par un cahier des charges qui prend en compte les aspects environnementaux dont un appendice est consacré à Natura 2000.

Des Contrats Territoriaux d'Exploitation intégrant des mesures cohérentes avec les objectifs de préservation du site sont mis en place sur le lit majeur de la Loire et prennent la relève de l'opération locale agri-environnementale Val de Loire / Val d'Allier.

Le cahier des charges des francs-bords de Loire régente une bonne partie des activités agricoles ou cynégétiques sur le domaine public fluvial. Sa révision en 2001 a permis d'intégrer une première prise en compte de Natura 2000 qui sera affinée avec le document d'objectifs.

Annexe 8

RESUME NON TECHNIQUE

PAUPINAT Gilles SAINCAIZE-MEAUCE

Date : Mai 2021
Réalisé par Lucas DUMAS



Chambre Agriculture de Saône-et-Loire
59 rue du 19 mars 1962 – CS 70610 – 71010 MACON
www.sl.chambagri.fr

Sommaire

I.	PETITIONNAIRE DE L'OPERATION.....	3
II.	IDENTIFICATION DES ENJEUX DU SITE	3
	A. BASSIN HYDRAULIQUE	3
	B. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT A L'ENJEU EAU	3
	C. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ENJEUX RELATIFS A LA BIODIVERSITE ET AUX ZONES HUMIDES	3
	D. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX ZONAGES REGLEMENTAIRES LIES A L'URBANISME.....	4
	E. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX RISQUES INONDATION	4
	F. LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN	4
III.	RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU	4
IV.	CONCLUSION	5

Ce résumé a pour objectif de faciliter la prise de connaissance des informations contenues dans le dossier de déclaration relatif au forage.

I. PETITIONNAIRE DE L'OPERATION

Déclarant : Pétitionnaire	Téléphones, mail
PAUPINAT Gilles Niou 58470 Magny-Cours SIRET : 34374664000014	06 50 25 68 41 Gilles.paupinat@orange.fr

Le présent dossier vise à déclarer la réalisation de deux nouveaux forages sur l'exploitation de M. Gilles PAUPINAT sur la commune de Saincaize-Meauce dans le département de la Nièvre.

Au niveau du cadastre, le projet se situe sur les parcelles B171 et B398.

II. IDENTIFICATION DES ENJEUX DU SITE

A. Bassin hydraulique

Le projet de travaux se localise sur le bassin versant de l'Allier aval (<http://www.gesteau.eaufrance.fr>). Le cours d'eau « Les moussières » est un affluent de l'Allier.

B. Localisation du projet par rapport à l'enjeu eau

SDAGE LB	Concerné
Zone vulnérable	Concerné
Zone de protection de captage A.E.P.	Non Concerné
Zones sensibles	Concerné
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.)	Concerné
Zone de Répartition des Eaux (Z.R.E.)	Non Concerné
Contrat de rivière	Non Concerné
Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique	Non Concerné
Zone de frayère	Non Concerné

C. Localisation du projet par rapport aux enjeux relatifs à la biodiversité et aux zones humides

Z.N.I.E.F.F. de type 1	Concerné
Z.N.I.E.F.F. de type 2	Non Concerné
Z.I.C.O.	Non Concerné
Réseau NATURA 2000 « Oiseau » Z.P.S.	Non Concerné (à proximité)
Réseau NATURA 2000 « Habitat » S.I.C.	Non Concerné (à proximité)

Parc naturel régional	Non Concerné
Arrêté Biotope	Non Concerné
Zone humide RAMSAR	Non Concerné
Zone humide (arrêté octobre 2009)	Non Concerné

D. Localisation du projet par rapport aux zonages réglementaires liés à l'urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)	Non Concerné
Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager	Non Concerné
Site Classé et Inscrit	Non concerné

E. Localisation du projet par rapport aux risques inondation

Zone inondable	Non Concerné
PGRI	Hors TRI

F. Localisation du projet par rapport aux mouvements de terrain

Mouvement de terrain	Non concerné
----------------------	--------------

III. RUBRIQUE NOMENCLATURE EAU

La création de ce genre de forage et le prélèvement relèvent des rubriques de nomenclature Eau 1.1.2.0 « prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage » et 1.1.1.0 « forage ».

N° de la rubrique	Intitulé	Procédure
1.1.2.0	<p>Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé</p> <p>Demande d'autorisation : le volume total prélevé est supérieur ou égal à 200 000 m³/an.</p> <p>Demande de déclaration : le volume total prélevé est supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200000m³/an.</p>	Déclaration
1.1.1.0	Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau	Déclaration

Descriptif du forage

Forage	Localisation	caractéristiques	Masse d'eau	Usage
Forage n°1	Dpt : Nièvre Commune : Saincaize-Meauce Coordonnées GPS (Lambert 93) : 708279.29 6643082.77 Alt : 184 m	Prélèvements maximum : 9000m3 Débit maximum : 30 m3/h Profondeur maximale : 40m Forage en diamètre 160	Calcaires, argiles et marnes du Trias, Lias et Dogger du Bec d'Allier libres et captifs	Abreuvement du cheptel soit environ 350 UGB en stabulation et en prairie
Forage n°2	Dpt : Nièvre Commune : Saincaize-Meauce Coordonnées GPS (Lambert 93) : 707964.92 6642967.84 Alt : 182 m	Prélèvements maximum : 9000 m3 Débit maximum : 30 m3/h Profondeur maximale : 40m Forage en diamètre 160	Calcaires, argiles et marnes du Trias, Lias et Dogger du Bec d'Allier libres et captifs	

Les forages seront réalisés sur deux parcelles prairiales.

Aucune source de pollution ponctuelle (stockage de fuel, fumière, etc) n'est présente au voisinage du forage dans le périmètre de 35 mètres. Les bâtiments dans un rayon de 35m par rapport au forage sont des habitations et un garage pour le matériel. L'alimentation du forage est électrique.

IV. CONCLUSION

L'objectif des travaux vise à permettre la réalisation de deux forages sur la commune de SAINCAIZE-MEAUCE dans le département de la Nièvre.

La présente déclaration vise à exposer les modalités des travaux, préciser les caractéristiques techniques de l'ouvrage et évaluer l'impact des nouveaux forages sur l'environnement (Eau, biodiversité). Différentes bonnes pratiques sont préconisées au moment de la réalisation des travaux.

Dans la mesure où l'ensemble des préconisations de l'étude est respecté, préservant ainsi l'ensemble des enjeux identifiés, les atteintes occasionnées sur le milieu sont négligeables **et non significatives**.